

REPUBLIQUE TUNISIENNE

CONSEIL NATIONAL

DE LA STATISTIQUE

**LE PROGRAMME NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**

« 2002-2006 »

RAPPORT FINAL

MAI 2002

AVANT-PROPOS

La loi n°99-32 du 13 avril 1999, relative au système national de la statistique, stipule dans ses articles 14 et 15 que le **Conseil National de la Statistique** propose les orientations générales des activités statistiques nationales, les priorités et les instruments de coordination des activités du système national de la statistique. Le Conseil non seulement veille à la coordination des travaux statistiques, mais il est également chargé d'examiner les programmes statistiques des structures et des organismes statistiques publics, afin de proposer un **Programme National de la Statistique**, couvrant la période du plan de développement.

Le Programme National de la Statistique constitue un **instrument de coordination** des activités statistiques des différentes structures statistiques publiques. Il constitue aussi un **instrument de dialogue et de concertation** entre ces structures statistiques et les utilisateurs. Enfin, c'est un **outil d'évaluation** à moyen terme visant à obtenir une utilisation optimale des ressources humaines et budgétaires engagées.

C'est dans cet esprit que le Programme National de la Statistique, couvrant la période du Xème plan de développement économique et social, a été préparé, suivant une méthodologie de concertation et de dialogue, alliant la présentation de l'état des lieux, le diagnostic et la réflexion et aboutissant sur des recommandations claires et la programmation d'opérations tant régulières que nouvelles ainsi que celles qui sont à rénover.

Les objectifs principaux du Programme National de la Statistique s'insèrent parfaitement dans le cadre des orientations générales et des priorités du Xème plan : relever le défi de l'emploi, assurer le suivi de la conjoncture et de la compétitivité, relever les défis sectoriels, renforcer le secteur privé, le développement régional, etc.

La préparation du Programme National de la Statistique a nécessité tout d'abord une enquête détaillée auprès des structures statistiques publiques relative à leurs programmes respectifs, puis l'organisation de tables rondes thématiques (35) rassemblant les représentants de ces structures statistiques publiques ainsi que les représentants des utilisateurs (secteur privé, organisations nationales, universitaires, etc.)

Le présent document qui constitue le premier programme national de la statistique de la Tunisie ne se limite pas, comme tout travail de planification et de programmation, à fixer les objectifs et les moyens nécessaires pour les atteindre. Il donne également un aperçu de l'état actuel de l'activité statistique dans le pays ; il présente les principales opérations statistiques effectuées ainsi que les concepts et les méthodologies ; il analyse les acquis et les points faibles du système statistique et propose, dans le cadre du PNS, un certain nombre de recommandations.

Pour être opérationnel, Ce Programme National de la Statistique doit être transposé dans des programmes annuels qui détermineront d'une manière plus précise le travail à réaliser chaque année tout en budgétisant les ressources humaines et financières nécessaires à sa réalisation.

PLAN DU RAPPORT

CHAPITRE I : INTRODUCTION

CHAPITRE II : LES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

- II-1 : DEMOGRAPHIE ET MIGRATION**
- II-2 : EDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE**
- II-3 : LES STATISTIQUES DE L'EMPLOI**
- II-4 : LES REVENUS ET LES DEPENSES**
- II-5 : SANTE ET COUVERTURE SOCIALE**
- II-6 : JEUNESSE, ENFANCE ET SPORT**
- II-7 : HABITAT ET CONDITIONS DE VIE**
- II-8 : CULTURE ET COMMUNICATION**
- II-9 : STATISTIQUES JUDICIAIRES**
- II-10 : L'INDICATEUR DU DEVELOPPEMENT HUMAIN**
- II-11 : AXE PRIORITAIRE : DEVELOPPER LES STATISTIQUES
SUR L'EMPLOI ET LES REVENUS.**

CHAPITRE III : LES STATISTIQUES ECONOMIQUES GLOBALES

- III-1 : LE REPERTOIRE ET LES STATISTIQUES D'ENTREPRISES**
- III-2 : LA COMPTABILITE NATIONALE**
- III-3 : LES STATISTIQUES MONETAIRES ET FINANCIERES**
- III-4 : LE COMMERCE EXTERIEUR ET LA BALANCE COMMERCIALE**
- III-5 : LES INDICES DE LA PRODUCTION ET DES COUTS**
- III-6 : L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION**
- III-7 : LE SUIVI DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE**
- III-8 : LE SUIVI DE LA COMPETITIVITE**

CHAPITRE IV : LES STATISTIQUES SECTORIELLES

- IV-1 : AGRICULTURE ET PECHE**
- IV-2 : ENERGIE ET MINES**
- IV-3 : L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE**
- IV-4 : LE COMMERCE**
- IV-5 : LE TOURISME ET LES LOISIRS**
- IV-6 : LE TRANSPORT**
- IV-7 : LES TELECOMMUNICATIONS**
- IV-8 : LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS**
- IV-9 : L'ENVIRONNEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CHAPITRE V : LES PROGRAMMES STATISTIQUES A CARACTERE
HORIZONTAL**

- V-1 : ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE REGIONALE**
- V-2 : CONSOLIDER LA DIMENSION INTERNATIONALE**
- V-3 : DEVELOPPER LES STATISTIQUES PAR GENRE**
- V-4 : DEVELOPPER LES ETUDES, LA RECHERCHE ET L'ANALYSE**
- V-5 : PROMOUVOIR UNE MEILLEURE POLITIQUE DE DIFFUSION
STATISTIQUE NOTAMMENT PAR L'UTILISATION DES N.T.I.C**
- V-6 : ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES
DIFFERENTES STRUCTURES STATISTIQUES**
- V-7 : METTRE A NIVEAU LES STRUCTURES STATISTIQUES
PUBLIQUES PAR L'AMELIORATION DU NIVEAU DES
RESSOURCES HUMAINES ET L'ENCOURAGEMENT DE
FORMATION**

CHAPITRE VI : CONCLUSION

**ANNEXES : TRAVAUX ET OPERATIONS PROGRAMMES DURANT
LA PERIODE DU Xème PLAN (2002-2006)**

CHAPITRE I
INTRODUCTION

Toute **société moderne** a besoin d'informations afin de pouvoir décrire l'état et l'évolution de sa situation. Les statistiques jouent à cet égard un rôle considérable puisqu'elles contribuent non seulement à décrire la société, en particulier dans le domaine économique et social, mais aussi à permettre aux décideurs de fonder leurs projets sur une base rationnelle, et à l'opinion publique de pouvoir évaluer de manière appropriée les résultats des différentes politiques mises en œuvre.

En Tunisie, l'amélioration des principaux indicateurs de croissance et le respect des principaux équilibres fondamentaux constituaient des préoccupations essentielles de la production statistique. Il est indéniable que la Tunisie dispose, à l'heure actuelle d'un système statistique relativement avancé et décentralisé, dont les principaux acquis résident dans sa capacité à réaliser des opérations statistiques lourdes (recensements, enquêtes...) et de produire des données statistiques relativement cohérentes et fiables en harmonie avec les normes internationales.

La libéralisation de l'Economie Nationale, l'ouverture sur l'extérieur et les mutations qui s'en suivent au niveau du tissu économique national ont engendré de **nouveaux besoins** en matière d'information statistique dont le coût, aussi bien pour les producteurs que pour les utilisateurs, ne manquera pas d'augmenter.

C'est ainsi que devant certaines insuffisances aux niveaux de la couverture, la coordination et la diffusion, **la réforme initiée en 1999** a permis d'assurer une meilleure organisation du système statistique national avec la création du Conseil National de la Statistique, organe consultatif de coordination, de concertation, de suivi et d'évaluation et le renforcement de l'Institut National de la Statistique, organe exécutif central et des structures statistiques spécialisées, implantées dans les ministères et organismes publics. Un **Programme National de la Statistique** est préparé par ces structures proposant des orientations générales, des priorités et des actions statistiques dans le cadre des plans quinquennaux de développement.

Cette réforme vise un élargissement du champ des données statistiques disponibles au public et le respect des principes de transparence, de célérité, de périodicité et de ponctualité en matière de diffusion avec la confection d'un calendrier annuel des publications statistiques et la mise en place d'un portail unique « Tunisie-Statistique » sur le réseau Internet.

Enfin, la réussite de cette réforme passe, nécessairement, par l'amélioration du taux d'encadrement au sein des structures statistiques dans le cadre d'un Programme Spécial de Mise à Niveau de ces structures. Ceci implique une action volontariste en matière de formation de cadres statisticiens.

A l'aube du nouveau millénaire, d'autres préoccupations comme l'intégration de la dimension ouverture et compétitivité et de la dimension sociale dans la production statistique, l'intégration progressive des technologies de l'information et l'ouverture de l'information statistique à de nouveaux utilisateurs au-delà de la clientèle traditionnelle exigent la mise en œuvre d'un Programme National ayant pour objectif d'adopter une approche **Qualité** dans le système statistique Tunisien.

Concernant le système statistique, **la Qualité constitue l'ensemble des traits et caractéristiques qui portent sur sa capacité à satisfaire les besoins déclarés ou implicites des utilisateurs.** Pour cela, les composantes **Qualité** des statistiques sont : la **Pertinence, l'exactitude, la Ponctualité et le respect des délais** pré-déterminés, **l'accessibilité et la clarté, la comparabilité, la complétude** et enfin **la cohérence.**

Etant donné que la Qualité constitue un objectif difficile à réaliser à court terme, la mise en œuvre d'un **Programme National de la Statistique** doit concourir à réaliser cet objectif. Le Programme constitue un instrument idéal pour évaluer l'activité statistique puisqu'il permet de comparer les objectifs visés aux résultats atteints, les progrès et les lacunes, les succès et les défaillances. S'inscrivant dans cette démarche, le **Conseil National de la Statistique** a élaboré, en collaboration avec l'INS et les autres structures statistiques publiques, le premier Programme National Statistique couvrant la période du Xème Plan de développement (2002-2006) et ce afin de servir de guide à tous les acteurs du système statistique tunisien et de déterminer les stratégies et les plans d'action à moyen terme. A partir de ce Programme, chaque structure statistique publique est appelée à apporter sa contribution spécifique pour le mettre en œuvre.

L'**Utilité** du Programme national de la Statistique peut être appréhendée à plusieurs niveaux :

- Il constitue un instrument de **coordination** des activités statistiques et offre ainsi la possibilité d'accroître **l'efficacité** du système en évitant, par la rationalisation de l'activité statistique, les risques de double emploi notamment au niveau de la collecte des données.
- Il constitue aussi un instrument de **dialogue et de concertation** entre les structures statistiques et les **utilisateurs**, afin de déterminer les **orientations** et les **priorités** de l'activité statistique.
- Il permet d'**évaluer** à moyen terme les ressources budgétaires et humaines nécessaires, dans le but d'obtenir une utilisation **optimale** de l'appareil statistique et d'affiner les instruments disponibles. C'est pour cela qu'une fois élaboré, il sera transposé dans des programmes annuels qui détermineront d'une manière plus précise le travail à réaliser chaque année.

Le Programme National de la Statistique (2002-2006) a été préparé suivant une **méthodologie de concertation et de dialogue**, alliant la présentation de l'état des lieux, le diagnostic et la réflexion et aboutissant sur des **recommandations claires** et la programmation d'**opérations** tant **régulières** que **nouvelles** ainsi que celles qui sont **à rénover**. C'est ainsi que durant la période septembre 2001- janvier 2002 trente cinq tables rondes ont pu être organisées rassemblant les représentants des différentes structures statistiques publiques ainsi que les représentants des utilisateurs : organisations nationales, universitaires et chercheurs, le secteur privé, les bureaux d'études, etc.

Ces tables rondes ont concerné quatre domaines intéressant les statistiques démographiques et sociales (11), les statistiques économiques globales et sectorielles

(10), les statistiques monétaires et financières et le suivi de la compétitivité (7) et enfin les thèmes horizontaux (7).

Il ressort des discussions que :

le Système Statistique Tunisien doit avoir pour objectif global de mettre à la disposition du public des données économiques et sociales fiables, cohérentes et scientifiquement élaborées, que chaque opérateur pourra utiliser selon ses propres besoins afin d'éclairer ses propres décisions.

A partir de cet objectif global, **les priorités** suivantes ont pu être énoncées :

- **Assurer une meilleure couverture au niveau de la production des statistiques démographiques et sociales avec pour axe prioritaire de développer les statistiques sur l'emploi et les revenus.**
- **Assurer une meilleure couverture au niveau de la production des statistiques économiques globales et sectorielles avec comme axe prioritaire de développer les statistiques relatives à la conjoncture économique et à la compétitivité ainsi que les statistiques sectorielles.**
- **Assurer une meilleure couverture régionale, internationale et par genre.**
- **Assurer une meilleure coordination entre les différentes structures statistiques.**
- **Avoir une meilleure politique de diffusion notamment par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.**
- ***Mettre à niveau les structures statistiques publiques notamment par l'amélioration du niveau des ressources humaines et l'encouragement de la formation.***

CHAPITRE II

LES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

OBJECTIF GLOBAL

***ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE AU NIVEAU DE LA PRODUCTION
DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES***

AXE PRIORITAIRE

DEVELOPPER LES STATISTIQUES SUR L'EMPLOI ET LES REVENUS

II-1 DEMOGRAPHIE ET MIGRATIONS

L'état de la population (effectif, répartition géographique, structures) est obtenu grâce aux recensements, et enquêtes par sondage); Quant aux mouvements de la population dans le temps et l'espace, ils résultent de l'enregistrement de tous les événements démographiques survenus au sein de la population. Les migrations externes non clandestins sont obtenus à partir des mouvements de voyageurs aux frontières, tandis que les migrations internes, elles sont obtenues à partir des recensements et les enquêtes de la population

II-1-1 LA POPULATION

A - Les recensements et enquêtes :

C'est l'Institut National de la Statistique (INS) qui est chargé de l'exécution des opérations de recensements et des enquêtes démographiques de grande envergure. Les données statistiques obtenues sont :

- La population totale par division administrative, suivant les caractéristiques démographiques, éducationnelles et économiques.
- Les courants migratoires inter-régions selon les mêmes caractéristiques
- Les logements selon le type, les matériaux de construction, le raccordement au réseau d'assainissement, l'année de construction et le nombre de ménages par logement.
- Les ménages selon plusieurs caractéristiques (eau potable, éclairage, nombre de pièces mode d'occupation, source d'énergie, existence de cuisine et salle de bains, les équipements et l'éloignement par rapport à certains services publics.
- Les caractéristiques des noyaux familiaux (nombre d'enfants, âge au mariage, nombre de familles par ménage...).

L'information sur l'activité économique de la population constitue toujours une partie essentielle à approfondir dans le cadre des enquêtes auprès des ménages. Depuis 1975, plusieurs questions subsidiaires ont été introduites afin de mieux cerner la population active notamment féminine. (13 questions sur l'emploi).

Les résultats de ces grandes opérations sont publiés par l'INS.

B- l'exploitation statistique des fiches d'état civil :

Les statistiques de l'état civil sont élaborées par exploitation des bulletins statistiques qui sont envoyés mensuellement par tous les centres d'état civil. Si l'on juge que la transmission de ces bulletins est bien assurée, ceci n'empêche pas certains

retards de quelques centres. L'évaluation du degré d'enregistrement des événements d'état civil a montré que si les naissances sont déclarées dans leur quasi-totalité, ce n'est pas le cas pour les décès où la couverture ne dépasse guère actuellement, selon l'INS, 82 % des cas réellement survenus dans le pays, phénomène observé dans le milieu non communal et touchant essentiellement les enfants en bas âge (mortalité infantile et juvénile). L'INS se heurte aussi au problème de la domiciliation des événements et ce pour répondre aux besoins des utilisateurs comme les ministères de la santé ou de l'intérieur (la déclaration se fait dans le chef-lieu là où l'événement s'est produit qui ne correspond pas nécessairement au lieu du domicile). Enfin les divorces sont publiés par le ministère de la justice par instance et demandeur de divorce ce qui empêche de disposer d'informations sur les divorces selon quelques variables démographiques' éducationnelles ou économiques.

Ces statistiques sont publiées dans le Bulletin Mensuel de Statistiques et l'Annuaire Statistique dans des tableaux sur :

- 1) la répartition des naissances selon le sexe, l'âge de la mère et le lieu d'accouchement.
- 2) La répartition des décès selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial.
- 3) La répartition des mariages selon l'âge.

C - ACTUALISATION DE LA POPULATION

L'INS élabore une actualisation annuelle de la population totale du pays avec ses principales répartitions. Tant au niveau national qu'au niveau régional sur la base d'une observation à un moment donné et des statistiques sur le mouvement de la population et ce en utilisant un effet multiplicatif (1,22) pour les décès.

L'actualisation de la population est obtenue à partir de l'équation suivante
 $P1 = P0 + \text{naissances} - (\text{décès} \times K) + (\text{entrants} - \text{sortants})$
K = facteur correctif des décès

D - LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

L'INS procède à des projections de la population pour la préparation des plans de développement. Les dernières projections ont été établies jusqu'à l'horizon 2029 basées sur le recensement de 1994, l'enquête population-emploi de 1999, les données de l'état civil et sur la base de certaines hypothèses sur l'évolution probable de la fécondité, la mortalité et les migrations intérieures. Ces projections de la population par groupe d'âge et de sexe sont réalisées en utilisant un logiciel DemProj établi par les Nations Unies.

L'INS procède aussi à des projections dérivées concernant :

- 1) la population active et la demande additionnelle d'emploi
- 2) les ménages, projections utiles pour les perspectives en matière de consommation et d'Habitat

3) la population totale communale pour les besoins des urbanistes.

Il va de soi que l'insuffisance concernant les statistiques de la mortalité et des taux d'activité relevées ci-dessus altèrent les résultats des différentes projections.

II-1-2 LES MIGRATIONS

A - Les migrations extérieures

Le solde migratoire est déterminé à la fin de chaque année par la différence entre le nombre des entrants et des sortants de tunisiens et de non tunisiens enregistrés aux frontières. C'est le Ministère de l'Intérieur qui fournit mensuellement des statistiques sur le mouvement des voyageurs aux frontières selon la nationalité et la résidence. La difficulté de saisir l'information(12 millions de fiches par an) empêche de répartir le solde migratoire externe par gouvernorat et autres caractéristiques. Ces informations sont utilisées avec précaution pour estimer les flux des migrations extérieures.

B- Les migrations intérieures

La composante migratoire interne intervient dans la croissance de la population de chaque gouvernorat. En l'absence d'un système d'enregistrement de changement de résidence, on recourt aux recensements et enquêtes inter-censitaires pour délimiter les flux migratoires intérieurs, par l'intermédiaire d'une question introduite depuis 1975 sur le lieu de résidence antérieure (5 ans) ; cette méthode sous-estime la mobilité réelle.

II-1-3 RECOMMANDATIONS

- Améliorer les questionnaires et la collecte de l'information,
- Maintenir une équipe permanente à l'INS s'occupant des travaux de recensement
- Améliorer le système d'enregistrement des décès et améliorer la qualité de l'information fournie sur les bulletins statistiques de l'état civil
- Améliorer l'information sur les mouvements aux frontières afin de mieux saisir les caractéristiques du solde migratoire externe
- Constituer une commission mixte entre les ministères de l'Intérieur et du Tourisme, l'Office des travailleurs à l'étranger et l'INS pour mener ces actions.

Pour les **recensements**, les améliorations envisagées consistent à :

- Etudier l'opportunité de recourir à un questionnaire léger pour tous les ménages et à un questionnaire lourd pour une fraction de ménages,
- Développer la cartographie à l'INS et d'utiliser le système d'Information géographique,

- Recourir à la saisie optique et aux nouvelles technologies pour toutes les opérations du recensement.

Pour l'**Etat civil**, le projet d'informatisation MADANYA permettra d'uniformiser la qualité de l'information dans les communes, mais ne permettra pas de résoudre le problème de la couverture.

Pour la **migration extérieure**, le projet MEDSTAT qui concerne les pays euro-méditerranéens, permettra d'en améliorer les statistiques.

- Améliorer la communication entre les divers producteurs de statistiques.
- Envisager la possibilité d'exploiter les registres tenus par les Consulats de Tunisie.
- Appui à l'INS pour adopter les meilleures technologies et se doter des moyens nécessaires pour améliorer la qualité de nos données et réduire les délais de saisie et de traitement.
- Améliorer la communication sur les possibilités de l'INS à élaborer de nouvelles statistiques issues d'une exploitation plus poussée des données brutes du recensement (exploitées à 20% aujourd'hui) pour inciter les utilisateurs à préciser davantage leur besoin en statistiques.

II-1-3 : CONCLUSION :

Les statistiques portant sur l'état et les mouvements de la population sont, actuellement bien appréhendées à travers les recensements et enquêtes ainsi que l'exploitation des fiches d'état civil. Il conviendrait pour les actions programmées dans le Xème plan d'améliorer les instruments techniques d'enquêtes de l'INS (questionnaires, cartographie, techniques modernes de saisie). Outre les opérations régulières, il est prévu un recensement général de la population et de l'habitat en 2004, une projection de la population en 2005 avec pour horizon 2035 et enfin un projet d'amélioration des statistiques de la migration internationale, à partir de 2003.

I I-2 : EDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Quatre opérateurs sont concernés par les statistiques concernant l'éducation et la formation :

- Le Ministère de l'Education
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur
- Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
- Le Secrétariat d'Etat à la Recherche scientifique et à la Technologie

II-2-1 les statistiques relevant du Ministère de l'Education :

Le Ministère de l'Education effectue annuellement un recensement scolaire qui couvre les institutions scolaires publiques et privées pour les deux niveaux de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire et réalisé en deux étapes, la première se rapporte aux élèves, patrimoine immobilier et équipements (15 Octobre) et la deuxième concerne les enseignants et le personnel d'encadrement (1 Décembre).

Les données recueillies portent sur :

- 1) les caractéristiques de l'établissement
- 2) les effectifs détaillés par filière, année d'études et sexe
- 3) les effectifs enseignants par niveau de qualification, diplôme d'origine, matière enseignée, sexe et par nationalité
- 4) les locaux scolaires, les équipements et le matériel.

Le résultats du recensement sont publiés annuellement dans des tableaux portant sur les :

- statistiques du premier cycle de l'enseignement de base
- statistiques du deuxième cycle de l'enseignement de base et du secondaire
- statistiques par établissement et les écoles des métiers

Une enquête spéciale effectuée directement par les directions régionales dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire porte sur :

- 1) l'accessibilité physique (distance et temps de parcours, existence de cantines scolaires)
- 2) la disponibilité des équipements scientifiques et techniques et du mobilier scolaire et leur utilisation
- 3) la nature, l'état et l'utilisation des locaux

A/ SITUATION ACTUELLE

Bien que des efforts aient été effectués pour informatiser le traitement, une bonne partie du travail se fait encore de façon manuelle. Les tâches de dépouillement, vérifications et tabulations se font au niveau des directions régionales et ce depuis 1985. La sous direction des statistiques se consacre à l'exploitation et à l'analyse des données. La nature des données recueillies ne permet de faire que des analyses simples portant sur les conditions d'accès à l'éducation (taux d'admission, taux de scolarisation, taux d'orientation), la qualité formelle du service éducatif (taille moyenne des classes, taux d'encadrement, répartition des enseignants selon le niveau de qualification) et enfin les résultats scolaires (taux de promotion, de redoublement ou d'abandon). Ces analyses aussi importants qu'ils soient ne permettent pas de comprendre les aspects essentiels du processus éducatif (les différences régionales des taux de succès, les raisons de l'échec scolaire ...).

C'est pour cette raison qu'en plus du recensement annuel, il a été parfois nécessaire d'entreprendre la réalisation d'enquêtes spécifiques afin de recueillir des informations plus pertinentes sur le fonctionnement des établissements scolaires (absentéisme, coût de l'éducation).

Le ministère a aussi mis en place depuis 1997 une banque de données des enseignants du deuxième cycle de l'enseignement de base et du secondaire comportant des informations sur son diplôme, grade, les cycles de formation suivis ainsi que les classes qui lui sont affectées.

Enfin, le Ministère utilise une application informatisée de gestion de la scolarité des élèves appelée SYGEL (inscription, examen, assiduité, orientation..) ce logiciel ne répond plus aux exigences des établissements et doit être remplacé par un autre système de gestion informatisée appelé EDUSERV.

B / RECOMMANDATIONS

- Informatiser totalement les opérations statistique
- Utiliser effectivement les statistiques pou prévoir les besoins futurs du secteur
- Utiliser les indicateurs admis à l'échelle internationale pour faciliter les opérations de comparaison
- Accélérer la mise en place du système informatisé EDUSERV à l'échelle de chaque établissement
- Publier des statistiques concernant le préscolaire et l'enseignement privé
- Equiper les établissements afin de mener à bien les opérations statistiques et mener une action de formation des cadres ayant pour charge la collecte de l'information
- Mettre en oeuvre une application informatique qui permettra de collecter

l'information relative à l'élève et à l'établissement scolaire.

- Elaborer des indicateurs permettant d'identifier les difficultés qui empêchent le système éducatif d'atteindre 80% comme taux de réussite au Baccalauréat tout en préservant l'efficacité de l'éducation et le niveau général de l'élève.
- Procéder, par questionnaire à distribuer aux élèves et aux Etablissements scolaires, à la collecte de l'information par genre et par origine socioprofessionnelle avec la rapidité et la fiabilité souhaitées.
- Evaluer l'impact des absences sur le système d'Education.

II-2-2 : LES STATISTIQUES RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Le travail statistique a connu les dix dernières années durant la dernière décennie un développement sensible de sa qualité ce qui a permis d'affiner la planification et les prévisions de ce secteur. Ce travail est appelé à se développer encore plus vu les défis futurs de l'enseignement supérieur en Tunisie.

A/ SITUATION ACTUELLE

C'est le Bureau d'études de la planification et de la programmation qui supervise le travail statistique du Ministère et dont le responsable est membre du cabinet du Ministre.

La production statistique comporte :

1- Les statistiques annuelles des établissements d'enseignement supérieur

- 1) effectifs étudiants par université, établissements, niveau d'études, sexe, filière de formation
- 2) effectifs enseignants par université, établissement, sexe, grade, modalité de recrutement
- 3) le personnel administratif, technique et ouvrier par établissement et sexe
- 4) filières de formation par cycle et spécialité

2- Les statistiques annuelles des établissements des œuvres universitaires publics et privés

- 1) l'hébergement universitaire
- 2) la restauration universitaire
- 3) les activités culturelles, sportives et scientifiques
- 4) les bourses et les prêts

La planification, les prévisions et l'évaluation concernent :

- 1) l'élaboration de la carte universitaire
- 2) détermination de la capacité d'accueil des établissements universitaires publics et privés
- 3) la coordination avec le ministère de l'éducation
- 4) élaborer des prévisions concernant le nombre d'étudiants, l'infrastructure nécessaire et l'ouverture de postes d'enseignants selon les besoins

L'activité études du Ministère de l'Enseignement Supérieur concerne :

- 1) la supervision d'études élaborées par des compétences universitaires, des bureaux d'études ou des directions du Ministère (financement, la qualité dans les établissements supérieurs, plan informatique, études d'ingénieurs, coopération internationale....)
- 2) L'étude des indicateurs : évolution, comparaisons internationales

Les publications du Ministère de l'Enseignement Supérieur sont au nombre de deux :

- 1) l'enseignement et la formation supérieurs en chiffres (annuel)
- 2) les indicateurs de l'enseignement supérieur (étudiants, encadrement, recherche universitaire, coopération internationale, les dépenses, prévisions pour 2006)

Les principales difficultés rencontrées sont :

- 1) l'absence de statistiques détaillées concernant les étudiants tunisiens à l'étranger
- 2) absence de statistiques concernant le secteur privé
- 3) faiblesse de la décentralisation en matière d'élaboration de la statistique relative à l'établissement et à son environnement socio-économique, de nature à aider la planification et la programmation.

B/ RECOMMANDATIONS

- Elaborer des statistiques concernant les étudiants tunisiens à l'étranger par pays et par discipline
- Mettre en œuvre des opérations statistiques pour cerner l'enseignement privé
- Décentraliser les opérations statistiques aux niveaux des Universités
- Développer l'activité prévisions et études
- Mettre en réseau les Etablissements Universitaires,

- Mettre en place des logiciels pour exploiter et traiter l'information et développer une base de données
- Evaluer les rôles et la qualité des systèmes d'Education et d'Enseignement Supérieur privés.
- Elaborer des indicateurs permettant de suivre et d'évaluer le rendement de l'Enseignement Supérieur.
- Faciliter la comparaison des données relatives à l'Enseignement Supérieur et élaborer des statistiques sur les origines socioprofessionnelles et l'appartenance géographique.

II-2-3 : LES STATISTIQUES RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI :

Deux organismes dépendant de ce ministère s'occupe des statistiques en matière de formation professionnelle : l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle et l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications.

A/ SITUATION ACTUELLE

A1/ L'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle élabore et publie quatre types de statistiques régulières :

- 1) statistiques annuelles de la formation
- 2) statistiques mensuelles des stagiaires en formation
- 3) statistiques semestrielles d'entrée en formation
- 4) les diplômés des centres de formation professionnelle

A2/ L'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications utilise, en matière de formation deux instruments : la Carte Nationale de la Formation Professionnelle et le système d'évaluation des formations initiale et continue.

Sur la base d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, **la Carte Nationale de la Formation Professionnelle** permet de suivre, d'améliorer le système de formation et de coordonner entre les divers intervenants. Cette base de données est actualisée à quatre reprises par an.

La base de données comporte les informations suivantes regroupées en cinq groupes :

- 1) identification des établissements de formation publics ou privés
- 2) liste précise des différentes spécialités par établissement
- 3) les ressources humaines qui opèrent dans le système de la formation professionnelle

- 4) effectifs des élèves inscrits dans chaque établissement, des diplômés et des abandons par spécialité
- 5) les budgets à savoir les dépenses selon la source de financement, les activités de formation et les coûts de la formation

L'Observatoire entreprend tous les deux ans une étude qui a pour objectif d'évaluer le rendement des réalisations dans le domaine de la formation professionnelle. Ces études permettent d'établir une base de données et d'indicateurs utiles pour évaluer le système, d'évaluer le rendement du système, d'analyser les effets des mesures incitatives appliquées par l'Etat, d'analyser les points forts et faibles de la politique mise en œuvre et enfin de proposer des mesures permettant d'améliorer l'efficacité du système eu utilisant l'analyse coûts-bénéfices et la méthode with-without.

L'étude concernant l'évaluation de la formation professionnelle initiale se base sur quatre enquête auprès d'un échantillon de diplômés, d'un échantillon de jeunes n'ayant pas profité de la formation, d'un échantillon de centres pour évaluer les programmes et le niveau des formateurs et enfin d'un échantillon d'entreprises ayant recruté certains de ces diplômés pour évaluer leurs compétences.

Quant à l'étude concernant l'évaluation de la formation professionnelle continue, elle se base sur une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises bénéficiaires et d'autre non bénéficiaires cette étude permet de dégager certains indicateurs permettant d'analyser l'efficacité de ce type de formation.

Au cours du prochain quinquennat, l'Observatoire se propose de :

- 1) Mettre au point les applications informatiques, de les installer au niveau régional de manière à disposer de cartes régionales et de veiller à la collecte régulière de l'information, leur exploitation, leur analyse et leur diffusion.
- 2) Mettre à jour le Dictionnaire National des Professions et des Emplois moyennant une collecte régulière de l'information sur l'évolution des emplois et des professions moyennant des enquêtes régulières
- 3) Développer les méthodologies d'évaluation d'impact de la formation continue, de la formation professionnelle initiale notamment en ce qui concerne le déroulement des enquêtes et les outils d'analyse.
- 4) Réaliser des études d'analyse de l'évolution du dispositif national de la formation initiale et celui de la formation continue

B/ RECOMMANDATIONS

- Améliorer la coordination entre les secteurs de l'Education et celui de la Formation Professionnelle et de l'Emploi afin de fournir à temps l'information fiable pour l'intérêt de l'utilisateur concerné.

- Elaborer des études périodiques sur l'adéquation entre la formation professionnelle et l'emploi
- Fournir l'information relative à la formation professionnelle à temps et avec la fiabilité requise permettant de réaliser des études approfondies concernant ce secteur afin qu'il réponde mieux et plus aux besoins du marché de l'emploi
- Assurer une meilleure évaluation de la formation professionnelle privée

II-2-4 : LES STATISTIQUES RELEVANT DU SECRÉTARIAT D'ETAT À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET À LA TECHNOLOGIE

La structure statistique du SERST est de mettre à la disposition des décideurs et des acteurs économiques un outil d'aide à la décision en se basant sur une publication régulière des indicateurs reflétant l'état du système de Recherche Développement Expérimental et selon un système de classification auquel adhèrent tous les acteurs permettant une représentation ciblée de l'information statistique.

Deux activités sont étroitement liées à la recherche Développement(R&D) qui sont les Activités Scientifiques et Techniques (AST) qui englobent l'enseignement et la formation scientifique et technique (EFST), les services scientifiques et techniques (STT) et la recherche développement expérimental, et le processus d'innovation scientifique technologique. La structure statistique s'intéresse essentiellement aux activités de R&D alors que l'activité innovation n'est considérée qu'occasionnellement.

La R&D couvre trois activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. La mesure de ces activités s'exerce à partir de trois axes principaux dont les deux premiers relèvent d'une activité statistique : les inputs, les outputs et les catalyseurs.

Les principales difficultés résident au niveau des nomenclatures liées aux classifications qu'elles soient institutionnelles ou fonctionnelles et au niveau de l'absence de financement privé de l'activité recherche

II-2-5 : CONCLUSION :

Les statistiques concernant l'enseignement de base et secondaire gagneraient à être entièrement informatisées, notamment par l'accélération de la mise en place du système informatisé EDUSERV et ce, à l'échelle de chaque établissement. Les statistiques doivent aussi être développées dans le sens d'une élaboration d'indicateurs permettant de mieux cerner les caractéristiques du système éducatif tunisien.

Quant aux opérations statistiques de l'enseignement supérieur, elles doivent être, d'une part, plus décentralisées, et d'autre part élargies afin d'évaluer la place, le rôle et la qualité du système d'enseignement supérieur privé et d'élaborer les indicateurs de rendement interne et externe du système.

Enfin, et concernant les statistiques de la formation professionnelle, l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications est appelé, au cours de la prochaine période quinquennale, à mettre au point les applications informatiques de manière à disposer de cartes régionales, à collecter les informations sur l'évolution des emplois afin de mettre à jour le Dictionnaire National des Professions et des Emplois et, enfin à développer les méthodologies d'évaluation d'impact afin de réaliser des études d'analyse de l'évolution du dispositif national de la formation tant initiale que continue.

II- 3 LES STATISTIQUES DE L'EMPLOI :

II-3 -1 L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR L'EMPLOI DE L'INS :

A- OBJECTIFS DE L'ENQUÊTES SUR L'EMPLOI :

L'enquête sur l'emploi auprès des ménages constitue une composante essentielle du dispositif statistique de suivi de l'emploi et du chômage en Tunisie. Le système mis en œuvre actuellement par l'INS afin d'assurer la disponibilité de ces informations repose sur les recensements généraux de la population et de l'habitat, les grandes enquêtes décennales sur la population et l'emploi et les enquêtes annuelles sur l'emploi auprès des ménages.

En effet, jusqu'à une date relativement récente à laquelle il a été décidé d'une périodicité annuelle des enquêtes auprès des ménages sur l'emploi, les statistiques relatives à l'emploi et au chômage sont obtenues régulièrement à partir des recensements de la population réalisés pratiquement tous les dix ans (1966, 1975, 1984, 1994) et des grandes enquêtes par sondage auprès des ménages sur la population et l'emploi réalisées tous les 10 ans en alternance avec les recensements (1980, 1989, 1999). Par ailleurs, la périodicité annuelle a été précédée par un rythme biennuel.

Les principaux objectifs visés par l'enquête annuelle sur l'emploi peuvent être synthétisés dans le suivi de certaines caractéristiques démographiques de la population et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs les plus importants relatifs à la population active, à l'emploi et au chômage. Il s'agit de suivre annuellement :

- Les caractéristiques démographiques de la population au niveau national et par grande régions, (structure par âge et sexe, taux de masculinité, état matrimonial et taux de célibat, population d'âge actif, taux d'urbanisation ...)
- Les caractéristiques de la population active au niveau national et par grande région, (taux d'activité par groupe d'âge et sexe, profession, secteur d'activité, statut dans la profession, niveau d'instruction, groupe d'âge, demande additionnelle d'emploi ...)
- Les caractéristiques de la population active occupée au niveau national par grande région (secteur d'activité, profession, statut dans la profession, rythme de travail, nombre de jours travaillés, groupe d'âge et sexe, création annuelle d'emploi ...)
- Les caractéristiques de la population non occupée au niveau national et par grande région, (groupe d'âge et sexe, population en chômage et taux de chômage, durée de chômage, profession, niveau d'instruction et formation professionnelle, diplôme, ...)

B- CONCEPTS ET DEFINITIONS DES COMPOSANTES DE LA POPULATION ACTIVE :

Il est nécessaire de définir de façon exacte les principaux indicateurs de la population active. Ainsi, les définitions suivantes sont prises en compte par l'INS :

B1- La population active est appréhendée, à travers les enquêtes par sondage sur l'emploi et les recensements de population parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, catégorie de population appelée communément « population d'âge actif ».

B2- Dans les enquêtes auprès des ménages sur l'emploi et les recensements de population, la distinction, parmi la population d'âge actif, des personnes actives et des personnes inactives est faite selon une question spontanée intitulée « type d'activité ». En fait, cette question permet de relever la situation de chaque personne d'âge actif par rapport à l'emploi. Les rubriques prévues sont les suivantes : Occupé, Sans travail, Sans travail pour la première fois (primo demandeur d'emploi), Militaire de contingent (sous les drapeaux), Femme ou fille au foyer, Elève, étudiant, Retraité, Vieillard, Infirme.

Mais cette question spontanée sur le type d'activité s'avère, à elle seule, insuffisante pour cerner convenablement la population active, et ce, du fait de l'existence d'une frange de population flottante entre les deux catégories de population, plus particulièrement parmi les femmes. En effet, il a été constaté que bon nombre de personnes d'âge actif, en raison de l'ambiguïté de la notion d'activité économique, se classent de prime abord, à tort, dans la catégorie non appropriée. Ces personnes ne pourraient être repêchées, pour les classer convenablement, qu'à un stade avancé de l'interview. Cette situation s'applique aux cas suivants :

- Les filles et des femmes qui travaillent d'une façon saisonnière ou occasionnelle, comme aides familiales dans l'exploitation agricole d'un membre de la famille. Lors des enquêtes sur l'emploi et les recensements, ces femmes se déclarent spontanément qu'elles sont « femmes au foyer », parce qu'elles ne considèrent pas leur activité en tant que telle comme une activité économique, car elle est non rémunérée, et généralement confondue avec l'activité ménagère et domestique.
- Les femmes qui s'adonnent à temps perdu à des travaux d'artisanat de textile ou de couture à domicile. Lorsque cette activité ne constitue pas pour leur ménage une source importante de revenu, elle risque d'être ignorée et ces femmes se déclarent spontanément femmes ou filles au foyer à la question « type d'activité ».
- Les jeunes filles qui ne fréquentent plus l'école, qui ne participent aux travaux ménagers que partiellement et qui sont disponibles pour travailler. Ces jeunes filles, généralement découragées par le manque d'emploi, lors des enquêtes, à l'inverse des garçons, elles déclarent spontanément qu'elles sont « à la maison » ou « fille au foyer » et donc inactives, alors qu'elles devraient être classées sans travail ou sans travail pour la première fois.

- De même, il a été constaté que certaines personnes âgées, bien qu'elles se livrent à des activités marginales ou s'occupent d'exploitations agricoles, se déclarent de prime abord lors des enquêtes comme inactives, soit parce qu'elles perçoivent des pensions (cas des retraités), soit parce que leurs exploitations agricoles ne sont pas rentables ou ne les occupent pas pleinement (cas des vieillards).

B3- Depuis 1966 et jusqu'au début des années 1990, la population active a connu des changements extensifs dans sa composition. De nouvelles catégories de population participant peu ou prou à l'activité ont été identifiées pour être incluses parmi les actifs.

Ainsi, la population active est définie comme étant formée des sous-populations suivantes :

a/- La première sous-population est composée des personnes qui se déclarent exerçant au moment de l'enquête une activité économique quelconque ou qui sont en chômage ou en quête de leur premier emploi. C'est la catégorie de population appelée dans le jargon de l'I.N.S. **la population active effective**.

b/- La deuxième sous-population est constituée des personnes qui ne sont pas déclarées spontanément actives mais qui ont exercé d'une façon marginale une activité économique aux cours de l'année de référence. C'est la catégorie appelée **la population active marginale**.

c/- La troisième sous-population est constituée des femmes et des jeunes filles qui se sont déclarées spontanément femmes ou filles au foyer et n'ont pas exercé une activité économique au cours de l'année de référence par manque d'emploi ou en emploi non convenable et qui sont disponibles pour le travail. C'est la catégorie **de la population active potentielle**.

B4- Lors de l'exploitation des enquêtes sur l'emploi et des recensements, la population active est ventilée en deux grandes catégories : les « occupés » et les « non occupés », selon le nombre de jours travaillés pendant une période de référence précédant la date de l'enquête.

Depuis 1980, l'I.N.S. a adopté comme période de référence la semaine qui précède le jour de l'interview. Cependant, il y a lieu de noter que cette période de référence était le jour qui précède la date de l'interview lors du Recensement de 1975 et cela a permis de mesurer ce qu'on appelle le chômage instantané, alors que lors du Recensement de 1966 la période de référence s'étalait jusqu'au mois qui précède la date de l'interview.

a /- Population occupée :

La population occupée est constituée des actifs des deux sexes âgés de 15 ans et plus et qui ont travaillé au moins un jour durant les sept jours qui précèdent la date de

l'enquête et des personnes qui n'ont pas travaillé pour des raisons de congé de repos ou de maladie ou d'intempéries notamment pour les personnes s'adonnant à des activités agricoles.

b /- Population non occupée :

Cette catégorie de population groupe toutes les personnes actives des deux sexes âgées de 15 ans et plus qui n'ont pas travaillé pendant les sept jours qui précèdent la date de l'enquête (pour autre cause que congé de repos ou de maladie ou intempérie) et qui se déclarent à la recherche d'un emploi et disponible pour le travail.

c /- Population en chômage :

La catégorie des « non occupés » est ventilée à son tour, par référence à l'âge. La sous-catégorie formée des personnes âgées de 18 à 59 ans est appelée population en chômage.

Le chômeur est défini donc comme étant la personne âgée de 18 à 59 ans qui n'a pas travaillé pendant les sept jours qui précèdent la date de l'enquête ne fut ce une heure (pour autre cause que congé et de repos, de maladie ou intempérie) et qui se déclare à la recherche d'un emploi et disponible pour travailler.

C- ORGANISATION DE L'ENQUETE :

C1- Collecte des données :

La phase de collecte des données de l'enquête annuelle sur l'emploi est réalisée par des agents enquêteurs, qui sont recrutés pour les besoins de l'opération et ce, pour une durée de deux mois et demi à trois mois, sont formés à l'échelle des directions régionales de l'I.N.S. Leur effectif varie selon la taille de l'échantillon entre 100 et 250 agents. Ces enquêteurs sont groupés par équipe de 3 à 5 agents, selon la nature du milieu : ville, agglomération, habitat dispersé, etc, chacune est coiffée par un contrôleur.

Les contrôleurs sont répartis à raison de 1 à 3 par gouvernorat, selon le cas. La coordination et la supervision technique des équipes à l'échelle d'une direction régionale de l'I.N.S. est assurée par un superviseur technique demeurant en contact permanent avec le bureau central de l'enquête tout en opérant sous l'autorité du responsable de la direction régionale.

C2- Codification :

Les modules du questionnaire de l'enquête annuelle sur l'emploi sont pré-codés. Cependant, certaines questions nécessitent l'usage de nomenclatures détaillées et volumineuses telles que la nomenclature des activités économiques et la nomenclature des professions. Pour ce besoin, 14 à 30 agents de codification, selon le cas, sont recrutés au niveau des directions régionales.

C3.- Saisie informatique :

La saisie des données de l'enquête par le logiciel PC-EDIT s'est déroulée au niveau des directions régionales. Cette phase a nécessité le recrutement de 20 à 40 agents de saisie, selon le cas, pour une période de 2 mois.

C4.- Traitement et apurement des fichiers :

Le traitement et l'apurement des fichiers de l'enquête par le logiciel ARIEL se déroule au niveau central.

D- PROJECTION DE LA POPULATION ACTIVE :

Les perspectives d'évolution de la population active s'inscrivent dans le cadre des travaux préparatoires importants des plans de développement. A la veille de chaque plan, l'I.N.S. réalise des projections de la population active. Les dernières projections de ce genre ont été établies en l'an 2000 et jusqu'à l'horizon 2019 (1999 – 2019) couvrant ainsi une période de 20 ans. Ces projections ont été basées d'une part sur les résultats des projections de la population 1999 – 2029 par groupe d'âge et sexe , et d'autre part sur les taux d'activité observées d'après les résultats de l'enquête 1999 et sur les hypothèses d'évolution des taux d'activité par groupe d'âge et sexe au cours de la période 2000 – 2019.

E- AMELIORATION DU SYSTEME DES STATIQUES DE L'EMPLOI :

Depuis que l'enquête annuelle sur l'emploi de 2000 a fait l'objet de beaucoup de réflexion et d'investigation dans le contenu des questionnaires afin de se rapprocher au mieux aux concepts utilisés au niveau international par le Bureau International de Travail tant au niveau de la définition de la population occupée et de la population non occupée (nombre de jours de travail au cours de la semaine qui précède l'interview ne fut ce 1 heure) qu'au niveau de la définition du chômeur qui stipule qui doit nécessairement entamer une action de recherche d'un emploi au cours du mois qui précède l'interview, outre le fait qu'il n'a pas travaillé au cours de la semaine qui précède l'enquête et qu'il soit disponible pour le travail.

Aussi, l'I.N.S. va entamer des travaux de réflexion sur l'échantillonnage de l'enquête annuelle sur l'emploi afin d'améliorer la comparabilité des résultats d'une année à l'autre et ce, par l'introduction des échantillons renouvelables au tiers ou au quart (pseudo-panel) et d'assurer une représentativité suffisante de l'échantillon au niveau des régions afin de disposer de résultats fiables au niveau des gouvernorats.

F- LES LIMITES ET LES INSUFFISANCES DU SYSTEME :

Il y a lieu de noter que les statistiques sur l'emploi recueillies par les agents enquêteurs de l'I.N.S. sont des statistiques plutôt déclaratives, et dans un certain nombres de cas, il est pratiquement impossible de recourir directement ou indirectement à des recoupements et des contrôles de vraisemblance pour confirmer ou infirmer la déclaration d'un enquêté.

Par ailleurs, les données sur l'emploi occasionnel ainsi que le chômage sont presque instantanées et donc évolutives dans le temps, et de ce fait, elles ne peuvent pas faire l'objet de retour sur le terrain pour vérification ou contrôle post-enquête après 1 ou 2 mois par exemple.

D'un autre côté, les utilisateurs s'intéressent de plus en plus à des données régionales (au niveau du gouvernorat) et même locale (au niveau de la délégation), or il n'y a que le Recensement Général de la Population qui permet de fournir de telles données. Aucune enquête par sondage ne peut fournir des données jusqu'à ce détail. Il est donc nécessaire de revoir et d'améliorer les statistiques administratives dans ce domaine à l'image de ce qui se fait actuellement dans beaucoup de pays développés.

II-3-2 : LE SUIVI DU MARCHÉ DE L'EMPLOI PAR L'A.T.E :

Le suivi du fonctionnement du marché de l'emploi constitue la mission essentielle de l'Agence Tunisienne de l'Emploi. Pour ce faire, l'Agence a entamé depuis sa création, la réalisation d'un vaste programme de modernisation des services de l'emploi.

Ce programme vise :

- Le développement de l'information sur le marché de l'emploi aussi bien du côté de l'offre que de la demande.
- Le développement de la micro-entreprise et du travail indépendant.
- L'insertion économique des travailleurs tunisiens à l'étranger de retour au pays.

A - Le système d'information de l'ATE :

L'Agence a développé depuis 1995 une application pour procéder à la gestion informatisée de tous les services rendus par les bureaux de l'emploi, au demandeur d'emploi et aux entreprises afin de prendre connaissance des ressources humaines disponibles dans le pays.

La base de données centrale est constituée de la somme des bases de données de l'ensemble des bureaux de l'emploi. Elle est «on line», mise à jour de manière instantanée et permet une haute disponibilité. Cette base comprend sept volets : le demandeur d'emploi, les offres d'emploi ou de stage, l'entreprise, le contrat de stage, les fonds GIAP, la micro-entreprise et les nomenclatures.

Chaque mois l'Agence élabore un rapport sur l'évolution des indicateurs concernant essentiellement :

- La demande d'emploi,
- L'offre d'emploi,

- Le placement en emploi ou en stage,
- La création de micro-entreprise et d'emplois indépendants,
- L'orientation professionnelle ,
- La gestion des programmes.

De même, des rapports sont élaborés chaque fin de trimestre et s'intéressent à l'application du niveau de réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Un rapport annuel est élaboré en fin de chaque année.

Il faut noter que plus ce système sera capable d'offrir ou de produire une information quantitative et qualitative fiable, instantanée, diversifiée et représentative, plus il permettra d'améliorer de façon continue l'efficacité du fonctionnement du marché de l'emploi.

B - RECOMMANDATIONS :

Afin d'être à même de pouvoir assurer ces missions, l'Agence est appelée à :

- Améliorer la fiabilité des informations recueillies dans son système d'information dans le cadre de son projet « qualité » ;
- Développer son niveau de couverture géographique pour atteindre toutes les régions du pays ;
- Développer des moyens de suivi des indicateurs de l'évolution du marché de l'emploi ;
- Développer des échanges d'informations statistiques avec d'autres organismes ;
- Alimenter en permanence l'observatoire national de l'emploi et des qualifications en statistiques sur le marché de l'emploi ;
- Développer des relations en matière d'échange des statistiques avec les organisations internationales concernées ;
- Diffuser des périodiques statistiques et d'analyse des données sur l'évolution du marché de l'emploi.

C/- LE PROGRAMME STATISTIQUE QUINQUENNAL DE L'ATE :

Le programme statistique quinquennal de l'Agence se compose des volets suivants :

C1- Le développement de la base des données et la diversification des indicateurs de tendance :

Ce programme entend diversifier les indicateurs actuels pour mieux renseigner sur l'évolution du marché de l'emploi et permettre à l'Agence de mieux expliquer

certaines tendances du marché de l'emploi. Cette opération vise non seulement la production de statistiques fiables mais aussi de disposer d'une base d'échantillonnage pour l'étude et le suivi des programmes d'insertion et d'adaptation professionnelles.

Dans ce cadre l'Agence aura à mettre en évidence au cours de la période 2002-2006 un certain nombre d'indicateurs qui permettront de mesurer de façon périodique l'impact des programmes d'insertion (SIVP, FIAP...) et de bien apprécier l'apport des programmes de financement de la micro-entreprise.

C2- L'amélioration du système d'information et de confection des statistiques :

L'Agence précédera à l'amélioration des séries d'indicateurs sur l'évolution du marché de l'emploi tout en facilitant d'avantage l'accès au système d'information à tous les intervenants.

Le programme 2002-2006 prévoit l'extension de l'information statistique aux volets relatifs à la micro-entreprise et à l'orientation professionnelle. Des séries statistiques et des indicateurs de suivi et d'évaluation en matière de création de micro-entreprises et d'orientation professionnelle seront confectionnés, mis à jour et générés périodiquement par le système informatisé.

C3- La diffusion d'un bulletin mensuel et d'un annuaire sur les données de l'emploi :

L'Agence compte à partir de l'année 2002 élaborer et diffuser un bulletin mensuel sur l'évolution des données du marché de l'emploi couvert par les services opérationnels de l'Agence. De même qu'un annuaire statistique groupant toutes les données diffusées au cours de l'année.

C4- La diffusion de deux bulletins sur la micro-entreprise et les programmes d'insertion :

Dans ce même cadre l'Agence entend diffuser deux autres périodiques statistiques chaque trimestre à partir de 2003 sur :

- La micro-entreprise et l'emploi,
- Les programmes d'insertion et d'adaptation professionnelles.

II- 4 : REVENUS ET DEPENSES :

L'enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages constitue la composante essentielle de la couverture statistique en matière de consommation des ménages.

- Les objectifs de l'enquête
- Le plan de sondage de l'échantillonnage
- La méthodologie de l'enquête
- Les insuffisances et les difficultés de l'enquête
- L'amélioration des enquêtes en matière de dépense et de consommation des ménages

II-4-1.- OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE :

L'enquête sur le budget et la consommation des ménages comporte deux volets essentiels : un premier volet traitant des dépenses et des acquisitions des ménages au cours de la période de l'enquête et le second est consacré à la consommation alimentaire et la situation nutritionnelle des ménages. Un module consacré aux autres aspects du niveau de vie des ménages notamment l'accès des ménages aux services sociaux d'enseignement et de santé a été greffé aux enquêtes réalisées en 1995 et 2000.

Pour appréhender de près la situation économique et sociale des ménages et suivre son évolution dans le temps, l'Institut National de la Statistique a réalisé sept enquêtes d'envergure nationale sur le budget et la consommation des ménages soit en 1967/1968, 1975, 1980, 1985, 1990, 1995 et la dernière en 2000, soit une enquête tous les cinq ans. Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre de la préparation des plans de développement économique et social.

A- L'enquête sur le budget et les dépenses : Il s'agit de dégager des éléments d'appréciation quantitative sur le niveau de vie des ménages à travers les acquisitions, les dépenses de consommation et les investissements dans le logement. Ce volet a pour objectifs de déterminer les indicateurs suivants :

A1- Niveaux des dépenses et distribution des revenus: l'enquête vise à évaluer les niveaux des dépenses des ménages. La dépense totale du ménage, constitue un indicateur de son revenu. De plus et faute de données sur la distribution des revenus, la distribution de la masse des dépenses entre les différentes catégories de la population constitue une première esquisse de la distribution des revenus dans le pays. A ce titre, elle permet de faire une description du profil de la population pauvre et de son évolution dans le temps.

A2- Structure des dépenses et analyse de la demande des ménages : Les informations détaillées recueillies sur les dépenses par produit permettent d'établir les structures de dépenses des ménages ainsi que les coefficients budgétaires selon les différents niveaux de classification des produits dans la nomenclature des biens et services. Ces coefficients sont notamment utiles pour la révision et l'élaboration des pondérations des indices des prix à la consommation. Il est à signaler également que la modification de la structure des dépenses est un indicateur de l'évolution du niveau de vie.

Par ailleurs, le comportement des ménages en matière de demande de produits est synthétisé par les coefficients d'élasticité revenu qui, selon le modèle de consommation retenu et sous des hypothèses d'accroissement du revenu et de la population, permettent de projeter la demande future des ménages.

A3- Equilibre ressources-emplois dans la comptabilité nationale : Les résultats relatifs à la consommation par produit de l'enquête sont des éléments nécessaires pour l'élaboration des équilibres ressources-emplois des produits dans le cadre des comptes nationaux.

B- L'enquête alimentaire et nutritionnelle : Il s'agit de décrire le modèle de consommation alimentaire à travers les quantités consommées par produit observées lors de l'enquête. Il s'agit également de l'étude de l'état nutritionnel de la population sur la base des apports nutritifs de la ration et des besoins physiologiques ainsi qu'à travers les données anthropométriques (poids, taille) de la population.

Les objectifs assignés à ce volet de l'enquête sont :

B1- Modèle de consommation alimentaire : L'enquête alimentaire cherche à estimer la consommation alimentaire totale en quantité, de chaque produit pour l'ensemble des ménages et au niveau des diverses catégories socio-économiques de la population. L'évolution dans le temps du modèle de consommation alimentaire constitue un élément important de l'étude du niveau de vie.

B2- Estimation de l'Auto-consommation : Le relevé de l'origine de chaque aliment pesé (acheté ou auto-consommé), au cours de l'enquête, permet d'estimer la part de l'autoconsommation de chaque produit alimentaire.

B3- L'apport de la ration alimentaire : Les quantités d'aliments pesées sont converties, moyennant une table de composition alimentaire, élaborée à cette fin, en leurs équivalents nutriments : calories, protéines, sels minéraux, vitamines et acides aminés.

B4- Etat nutritionnel de la population : L'étude de l'état nutritionnel de la population est faite sur la base de la comparaison des apports nutritifs de la

ration alimentaire aux besoins physiologiques, ainsi qu'à travers les données anthropométriques, le poids et la taille par âge et sexe de la population enquêtée.

C- Accès des ménages aux services collectifs et sociaux :

Ce module traite de l'accès des ménages aux services collectifs notamment ceux de la santé et de l'éducation. Ce module a été intégré dans le questionnaire des enquêtes de 1995 et de 2000 dont les principaux sujets d'étude sont :

Thème éducation :

- Niveau d'éducation et fréquentation scolaire
- Causes de la non fréquentation et de l'abandon scolaire
- Distance entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire, moyens de transport et temps mis pour s'y rendre
- Bourse, prêt, formation professionnelle ...
- Dépenses liées à l'enseignement à la charge des ménages

Thème santé :

- Nature de maladies, handicaps et soins médicaux
- Accouchements et visites prénatales et postnatales ...
- Personnes et institutions consultées en cas de maladie
- Distance entre le lieu de résidence et l'établissement de santé, moyen de transport et temps mis pour s'y rendre ...
- Dépenses liées aux soins médicaux

II-4-2 : PLAN DE SONDAGE, MÉTHODOLOGIE ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE :

A- Plan de sondage :

Les différentes enquêtes sur les dépenses et la consommation des ménages, réalisées depuis 1967, ont touché des échantillons de ménages dont la taille n'a cessé d'augmenter, afin de mieux affiner la représentativité des résultats, passant de 5000 ménages pour l'enquête de 1967 à près de 13000 ménages pour l'enquête de l'an 2000.

La base de sondage est constituée soit par le fichier du recensement général de la population et de l'habitat lorsque l'enquête intervient juste après le recensement (le cas de l'enquête 1994 et celle prévue pour l'an 2005) soit par le fichier des ménages des grandes enquêtes sur la population et l'emploi, réalisées en alternance avec les recensements (cas de l'enquête de l'an 2000).

La base de sondage est stratifiée selon deux critères géographiques : le gouvernorat et le milieu d'habitat. Ce dernier est stratifié comme suit : les grandes communes, les moyennes et petites communes, les agglomérations principales et le reste des zones non communales.

Ces critères de stratification (gouvernorat, milieu d'habitat et taille des communes), présentent des variables de différenciation des modes de vie des ménages. Ainsi les strates retenues sont les grandes villes, les autres communes, les agglomérations principales et le milieu non communal dépensé.

La taille de l'échantillon de l'enquête réalisée en l'an 2000 est de 1.080 unités primaires correspondant à 12.960 ménages échantillons. La détermination du nombre des unités primaires tient compte, en plus de la représentativité de l'échantillon, de considérations liées à l'organisation du travail sur le terrain et au fait que l'enquête doit durer 12 mois dans un gouvernorat donné.

B- Méthodologie de l'enquête :

B1- L'enquête sur le budget et les dépenses : Le principal objectif de ce volet est l'estimation de la dépense annuelle totale du ménage. La durée d'observation au niveau d'un ménage donné est de quatre semaines (7 relevés journaliers + 2 relevés décadaires). Ainsi, les biens et services ont été classés dans des catégories de produits qui sont concernées chacune par un ou plusieurs types relevés. Les fréquences de relevés et les périodes de référence varient selon la nature et la régularité des différentes dépenses des ménages. L'enquête est réalisée par interview.

B2- L'enquête alimentaire et nutritionnelle : La méthode de collecte des données consiste à peser les quantités d'aliments qui sont destinées à être consommées directement par les membres du ménage ou qui constituent des ingrédients dans la préparation des repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner). La période d'observation pour chaque ménage est d'une semaine. Les travaux de terrain durent une année pour couvrir toutes les variations saisonnières. Il est à remarquer ici que la semaine de l'enquête alimentaire coïncide avec la période des 7 relevés journaliers de l'enquête budgétaire ce qui permet le contrôle de cohérence des informations recueillies tant par l'enquête budgétaire que par l'enquête alimentaire et nutritionnelle.

B3- Accès des ménages aux services collectifs et sociaux : Ce module vient en complément aux deux autres volets de l'enquête. Il s'agit d'étudier l'accès de la population aux services de base liés à l'éducation et à la santé. Les informations collectées à ce niveau permettent d'actualiser les indicateurs socio-économiques relatifs à ces domaines.

C- Organisation de l'enquête :

L'organisation de la phase de collecte des données de l'enquête réalisée en l'an 2000 a nécessité la mobilisation de 120 agents enquêteurs, de 8 superviseurs et de 30 contrôleurs et de 40 véhicules. L'exploitation des données a nécessité 32 agents de contrôle et de codification des données, 22 agents de saisie et autant de micros. Tous les agents de l'exécution de l'enquête sont recrutés et ont suivi une formation. Par ailleurs, la coordination et la supervision à l'échelle nationale est assurée par l'équipe centrale de l'enquête.

La saisie informatique des questionnaires de l'enquête est faite sur le support du logiciel PCEDIT et s'est déroulé dans les bureaux régionaux.

Il y a lieu de remarquer également que les travaux de terrain, de codification et de saisie informatique se font en parallèle. Les unités échantillons sont réparties sur les 12 mois d'année d'enquête, un volume constant de travail est ainsi assuré à chaque stade de l'enquête.

L'étape du traitement des données, des calculs et de la sortie des résultats se fait par le logiciel ARIEL et est réalisé au niveau central en deux phases. Une exploitation partielle des informations recueillies sur un sous-échantillon de l'enquête (les cinq premiers mois de l'enquête) permet d'établir une première évaluation des principales variables pour les besoins de la préparation du Plan de développement. Dans une deuxième étape, l'exploitation exhaustive des questionnaires permet d'élaborer l'ensemble des résultats définitifs.

II-4-3 : INSUFFISANCES ET DIFFICULTÉS DES ENQUÊTES SUR LE BUDGET ET LA CONSOMMATION DES MÉNAGES :

A : Les données recueillies par les enquêteurs sont basées sur les déclarations et sur la capacité des ménages à mémoriser les dépenses et les acquisitions effectuées pendant des périodes bien déterminées. A ce niveau, les enquêtes fournissent de bonnes estimations de la consommation des ménages relative aux produits de base et aux produits de consommation courante (céréales, légumes, huiles, sucre, lait,...). Pour les produits de consommation moins fréquente ou irrégulière (fruits secs, confiserie, boissons,...) ainsi que les produits dont la consommation a un caractère individuel (tabac, alimentation hors ménage,), les données fournies par les enquêtes peuvent être sous-estimées en comparaison avec d'autres sources d'estimation (production, commerce,...).

B : Il existe, au niveau du comportement des ménages vis à vis de ce genre d'enquêtes assez lourdes, une certaine réticence et un refus de répondre à l'enquête de la part de certaines catégories de ménages. Ainsi l'enquête fournit une évaluation globale de la consommation des ménages sous-estimée de 15 à 20% par rapport à celle de la comptabilité nationale.

C : Les enquêtes sur la consommation actuelles n'offrent pas la possibilité d'évaluation annuelle de la consommation.

II-4-4 : RECOMMANDATIONS :

- Afin de mieux appréhender l'aspect salaire, il serait utile d'approfondir l'idée de développer une enquête sur l'emploi et les salaires auprès des entreprises ou du moins d'intégrer un module emploi-salaire dans l'enquête annuelle auprès des entreprises, qu'il est utile de réaliser soit par l'INS ou d'autres institutions telles que le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ou le Ministère des Affaires Sociales.
- Mobiliser d'avantage les données de la CNSS pour évaluer les salaires (grâce par exemple à un facteur de correction) et leur évolution qui, compte tenu du fait que le comportement de l'entreprise peut être supposé invariable par rapport à la sous-déclaration des salaires, devrait être correctement estimée.
- Etudier de prêt le fichier fiscalité pour essayer de compléter les sources en matière de revenus et salaires, notamment pour les non-salariés.
- Elaborer un seuil de vulnérabilité en plus du seuil de pauvreté.
- Constituer, au niveau de l'INS une équipe qui expérimente les méthodologies pour améliorer le système.
- Procéder à l'élaboration du coût du travail selon la qualification et par grands secteurs d'activités.
- Elaborer des statistiques pour des objectifs pertinents dont par exemple la part des salaires dans la Valeur Ajoutée et le coût du travail.

II-5 : SANTE ET COUVERTURE SOCIALE :

II-5-1 : LA SANTÉ PUBLIQUE :

La direction des études et de la planification relevant du ministère de la Santé Publique a mis en œuvre un système national d'information sanitaire (SNIS) et ce en réponse aux lacunes constatés dans le système d'information sanitaire et pour développer les indicateurs répondant aux besoins des utilisateurs pour la prise de décision et de développer des systèmes d'information spécifiques. L'objectif de l'unité SNIS est de concevoir un tableau de bord de pilotage central basé sur un ensemble cohérent d'indicateurs existants permettant l'évaluation de la performance d'ensemble du système de soins. Ce tableau de bord central doit être complété par des tableaux régionaux et par projet. L'utilité de ce tableau réside dans le fait qu'il permette de pallier l'éparpillement et la redondance de l'information (9 directions, 209 supports et 679 indicateurs) ainsi que certaines insuffisances relatives à la qualité des soins, à la morbidité ressentie, aux déterminants environnementaux et comportementaux ainsi qu'au coût réel des soins. Il n'a pas pour vocation de remplacer le système statistique de suivi des maladies.

Le système de collecte de l'information se fait en premier lieu au niveau des localités disposant d'un centre de soin de base. Les localités sont regroupées en circonscriptions médicales elles-mêmes regroupées en régions. L'information est collectée manuellement sur des registres, saisie, contrôlée et consolidée au niveau des circonscriptions où un fonctionnaire est chargé de veiller à la fiabilité de l'information, consolidée au niveau des régions et enfin au niveau central. La transmission de l'information se fait par l'intermédiaire d'un réseau informatique basé sur le réseau téléphonique. Toutes les directions régionales sont connectées par intra net. Il est permis de considérer que les conditions de nature à garantir la fiabilité de l'information sont réunies.

A/ Le tableau de bord de pilotage central est constitué par les éléments suivants :

1- Vue d'ensemble

- Le contexte et les déterminants non médicaux de la santé
- Indicateurs démographiques
- Indicateurs socio-économiques
- Mortalité

2- Offre et Consommation des soins

- Equipements et utilisation
- Personnel
- Urgences

- Psychiatrie
- Sang et dérivées sanguins
- Médecine de pointe
- Agrégats budgétaires, coûts et dépenses
- Médicaments

3- Santé de la Mère et de l'Enfant

- Périnatalité
- Enfant
- L'offre de soins pour la mère et l'enfant

4- Santé des Personnes Agées

5- Etat de Santé

- Maladies non Transmissibles
- Maladies Transmissibles

6- Facteurs de Risque

7- Handicaps et Précarité

8- Hygiène et Environnement

- Eau et Santé
- Hygiène Alimentaire et Santé
- Hygiène Hospitalière

Les insuffisances relevées concernent :

- 1) le manque d'information relative au secteur privé
- 2) les difficultés quant au calcul des coûts réels et la qualité des soins
- 3) le tableau de bord de pilotage central n'est finalisé qu'à 80 %.
- 4) La lourdeur de la base de données pour élaborer le tableau (4000 données, 100 indicateurs par gouvernorat, par secteur et par niveau de prise en charge des malades ...)

Ceci dénote l'importance d'une gestion efficace et informatisée d'une base de données fiable et l'importance de sa mise en réseau en prévoyant des interfaces spécifiques à chaque intervenant.

L'information statistique prise en charge par la direction des études et de la planification requiert une grande coordination avec d'autres départements notamment pour les indicateurs relatifs aux déterminants non médicaux de la santé et pour la disponibilité en temps utile des données démographiques sans lesquelles la plupart des indicateurs de santé ne peuvent être calculés.

La programmation de **la diffusion** se fera de la manière suivante :

Septembre de chaque année : le rapport annuel du ministère de la santé
La carte sanitaire
Le personnel de la Santé

Septembre à partir de 2002 : Le tableau de bord de pilotage Central
Avril à partir de 2003 : Les tableaux de bord régionaux

B/ RECOMMANDATIONS :

- Une coordination avec d'autres départements notamment pour les indicateurs relatifs aux déterminants non médicaux de la santé et pour la disponibilité en temps utile des données démographiques
- Une gestion efficace et informatisée d'une base de données fiable et l'importance de sa mise en réseau en prévoyant des interfaces spécifiques à chaque intervenant.
- Compléter le tableau de bord par des informations relatives au milieu rural, au don d'organes, aux coûts des soins, au taux de survie en bonne santé
- Appréhender la qualité des soins par des enquêtes auprès des utilisateurs

II-5-2 : LA PROTECTION SOCIALE :

A / SITUATION ACTUELLE :

Le bureau des études de la planification et de la programmation du Ministère des Affaires Sociales est chargé de :

- 1) collecter, analyser et publier les statistiques sociales
- 2) participer dans la mise en œuvre de la politique du secteur
- 3) entreprendre les études dans les domaines concernés
- 4) évaluer les résultats des plans de développement social

Le bureau collecte l'information des organismes sous tutelle comme les caisses de sécurité sociale, la société de promotion des logements sociaux ; élabore les rapports annuels du Ministère, le rapport régional, le Guide des statistiques sociales et enfin le guide des indicateurs de développement humain.

Le guide des statistiques sociales couvre des données sur les salaires, les relations professionnelles, la protection sociale, les tunisiens à l'étranger et les relations avec les citoyens.

Les statistiques de la Protection Sociale et de la promotion sociale ont pour contenu :

- l'évolution du taux de couverture
- l'évolution des effectifs des retraités
- l'évolution des montants consacrés au services rendus (santé, allocations, assurances maladie)..
- les prêts et les aides (voitures, logement, pertes d'emploi)
- les montants et les bénéficiaires des programmes sociaux
- les ONG travaillant dans le domaine social
- les aides ponctuelles et les actions de solidarité
- le travail social dans les écoles
- le programme de l'enseignement des adultes

Quant au Guide de développement Humain, il comporte les indicateurs liés au secteur social comme l'éducation, la santé, les conditions de vie et les transferts sociaux.

Le ministère souffre de manque de cadres statistiques compétents surtout au niveau régional.

B/ RECOMMANDATIONS

- Afin de mieux appréhender les salaires, associer à chaque code d'activité (Nomenclature des Activités) une convention collective.
- En collaboration avec le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, procéder à une répartition des salariés des caisses de sécurité sociale par qualification.

II-5-3 :CONCLUSION :

La mise en place d'un système National d'Information Sanitaire (SNIS) a permis de répondre aux lacunes constatées dans le système d'information sanitaire ; l'objectif étant de concevoir un tableau de bord de pilotage central basé sur un ensemble cohérent d'indicateurs existants permettant l'évaluation de la performance d'ensemble du système de soins. Ce tableau sera diffusé en septembre 2002 sachant que des tableaux régionaux doivent être confectionnés et diffusés à partir de 2003. Quant à la protection sociale il est prévu outre les activités régulières de réviser les états statistiques des fichiers de la prévoyance sociale compte tenu de la réforme de l'assurance maladie.

II-6 : JEUNESSE, ENFANCE ET SPORTS :

Le nouvel organigramme de janvier 2000 a intégré des services de statistiques et d'évaluation dans les diverses directions en assignant au CERDOJES en mission d'accompagnement en matière de recherche, d'étude et de documentation.

II-6-1 : LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU DISPOSITIF STATISTIQUE :

A- La collecte des données :

Le système statistique est basé sur :

- Les fichiers administratifs comprenant les rapports mensuels d'activités des délégations régionales, les informations prélevées auprès des fédérations sportives, des visites d'inspection.
- La carte nationale de la JES qui est un système d'information fiable et permettant le suivi, l'évaluation et la planification. Elle existe actuellement sur un support papier. Au cours du prochain quinquennat (au début de l'an 2002), le MJES aura la possibilité d'exploiter le réseau Intranet entre l'administration centrale et les délégations régionales. Les parties concernées doivent veiller à la collecte régulière de l'information, son exploitation, son analyse et sa diffusion.
- La création d'une banque de données des enquêtes : c'est là où sont stockées les données des enquêtes réalisées par le CERDOGES et d'autres institutions dans les domaines d'intérêt du centre. Elle sera opérationnelle à la fin de l'an 2002.
- La mise en place d'une base de données statistiques STATIJES qui est destinée à stocker un maximum de données chiffrées et statistiques concernant les différents secteurs départementaux.

B- L'édition et la diffusion de résultats :

Etant l'un des maillons de la chaîne du processus de l'activité statistique, la diffusion au sein du MJES fera l'objet au cours du prochain quinquennat d'une consolidation et d'un affinement et ce à travers :

- L'édition d'un rapport annuel consacré aux plus récentes données statistiques de tous les secteurs
- L'édition d'un bulletin mensuel sur l'état d'avancement des projets de l'infrastructure de la jeunesse, de l'enfance et des sports
- L'alimentation continue du réseau Intranet qui sera mis en route au cours de l'an 2002 par les informations fraîchement acquises

II-6-2 : LE DISPOSITIF STATISTIQUE DU MJES :

A - Les jeunes :

Les statistiques élaborées chaque année et diffusées à l'échelle interne sont :

- Le recensement des clubs de jeunes et l'évaluation de l'état de l'infrastructure.
- Le recensement des centres de vacances et de camping.
- Le recensement des clubs itinérants de jeunes.
- Le recensement des clubs de jeunes ruraux.
- Le recensement des adhérents aux clubs de jeunes.
- Le recensement des résidents dans les centres de vacances et de camping et les centres d'hébergement avec spécification de la nationalité, des nuitées, du sexe des résidents et de la nature de la résidence (dans les centres ou sous les tentes).
- La répartition des cadres travaillant dans les structures de jeunesse par région et par grade.

Il est à noter que le CERDOJES, ayant une mission informationnelle et analytique se propose d'étudier à partir d'indicateurs statistiques les thèmes suivants :

- La rentabilité des institutions socio-éducative.
- Les phénomènes de violence et de marginalisation (drogue, sectarisme, comportement civique).
- La vie associative et la jeunesse.
- La pédagogie de l'animation et de la prévention sociale.
- La présentation de loisir chez les jeunes : l'imaginaire et vécu (inclure le temps libre, les rapports familiaux, les dépenses...)
- L'investissement privé dans les activités dans les activités de jeunesse : réalités et perspectives.

De ce fait, les sondages d'opinion sauront tenir une place importante dans la stratégie globale du centre. Ils doivent en principe être entrepris d'une manière régulière suivie de façon à permettre de cerner le profil du moment et de tâter régulièrement le pouls de la jeunesse.

Deux sondages d'opinion ont été effectués en 1996 et en 2000. Le 2ème sondage qui a concerné 10.000 jeunes présente les diverses catégories sociales et dont l'âge varie entre 15 et 29 ans.

Ils ont été questionnés à propos des thèmes suivants : la famille, l'enseignement et l'école de demain, la santé, la formation professionnelle, le travail, l'environnement, la presse et la technologie de l'information, le temps libre, la vie associative et la société civile, l'identité, la mondialisation.

B- L'enfance :

L'information statistique dans le secteur de l'enfance est très spécifique dans la mesure où elle concerne les organismes diversifiés (clubs d'enfant, complexes d'enfance, centres régionaux de l'informatique pour enfant, centres de loisirs pour l'enfant et la famille, centres intégrés, milieux ouverts) mais encore les institutions privées en cours de multiplication (crèches, jardins d'enfants, clubs privés d'enfance, centres privés de l'informatique pour enfant).

- Le MJES, à travers la Direction Générale de l'Enfance se propose d'étudier :
- Le taux d'encadrement dans toutes les catégories des institutions pour enfants.
- Le recensement des institutions socio-éducatives dans les domaines de l'enfance d'après leur localisation géographique et leurs modes de gestion (ministère, commune, association, privé).
- La répartition du corps éducatif selon le garde et le sexe.
- Le taux de couverture des jardins d'enfant.

En outre, le CERDOJES, le propose d'étudier, en collaboration avec les organismes concernés et en se basant sur des indicateurs statistiques révélateurs les thèmes suivants :

- Le préscolaire.
- L'enfance délaissée ou en difficulté.
- La famille tunisienne aujourd'hui : quelle place pour l'enfant.
- Les éducatrices et les jardinières d'enfants.
- Les services socio-éducatifs en faveur de l'enfant : couverture, coût et évaluation.
- La participation privée dans l'investissement des institutions socio-éducatives en faveur de l'enfant (densité, répartition, fréquentation).
- La prévention et le sauvegarde de l'enfant.

C- Le sport civil et l'éducation physique :

Les indicateurs spécifiques de la situation sportive seront préparés par la Direction Générale du Sport et les fédérations sportives. Ils serviront de base pour l'orientation de la stratégie globale en matière de sport.

a) Les statistiques du sport scolaire et universitaire :

Elles traiteront :

- Les effectifs réels bénéficiaires de l'éducation physique obligatoire.
- Les centres de promotion des sports scolaires et universitaires.
- La répartition du corps enseignant selon le grade, la région, le sexe et l'organisme d'affectation (primaire, secondaire, universitaire, centre de promotion, club de jeunes, club d'enfant, centres intégrés, administration, association sportive et les institutions sportives).
- Les organismes publics ayant des terrains, des salles couvertes, et des enseignants de l'éducation physique.
- Le nombre des licences dans les diverses disciplines sportives (sport collectif, sport individuel) et leur répartition selon le sexe et la région.

b) Les statistiques du sport civil :

Elles concernent :

- L'évolution des licences et leurs répartitions selon les catégories, les fédérations et le sexe.
- Le suivi des compétitions nationales sportives et de l'activité de l'équipe nationale.
- L'évolution des associations sportives.
- Le suivi du sport civil (catégorie ; discipline ; localisation géographique).
- Le suivi de l'évolution des budgets des fédérations et des équipes nationales.
- Le récapitulatif des performances dans les diverses disciplines.
- L'évolution du sport féminin et du sports ciblés en effectif et en budget.
- L'évolution du budget accordé pour la préparation des sportifs de l'élite la répartition des entraîneurs selon la nationalité, le sexe et la discipline.
- Le suivi des actions de détection et de sélection de l'élite, son encadrement et de ses performances.

D- La formation :

L'activité statistique en matière de formation au sein du MJES est dévolue à la direction de la formation des cadres. Elle a pour but de cerner les données relatives à la formation des cadres pédagogiques et administratifs afin de cerner les besoins de recrutement et de promotion en enseignants chercheurs en vue d'arriver à la fin du 10ème plan à un taux d'encadrement de 15 % dans les instituts supérieurs relevant de la tutelle du ministère (Ksar Said, Sfax , le Kef, Dermech, Bir El Bey).

Concrètement, l'investigation réside dans :

- L'étude de l'évolution de l'effectif des étudiants inscrits aux instituts.
- La répartition des étudiants par filière.
- L'étude de l'évolution de l'effectif des étudiants sortants.
- L'étude de l'évolution de l'effectif des enseignants chercheurs par institut.
- Le calcul du taux d'encadrement.
- Le récapitulatif des journées de formation.

II-6-3 : INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS :

Quelques **insuffisances** persistent et peuvent entraver le bon fonctionnement du système :

- La carte nationale de la JES est encore sur support manuel.
- L'insuffisance de spécialistes en statistiques et en informatique.
- La faible diffusion de l'information produite ce qui peut entraîner une sous exploitation des données.
- La difficulté de traiter statistiquement quelques thèmes d'ordre social et éducatif et de mesurer la rentabilité des services fournis par le ministère.
- L'insuffisance de coordination avec les organismes et les départements produisent une information utile au département.

Il est **recommandé** de :

- Améliorer la coordination avec le Ministère de l'Éducation notamment en ce qui concerne le préscolaire (taux de fréquence, ...) et d'activité d'Éducation Physique dans les écoles primaires (taux d'écoles ayant cette activité au niveau du 1er cycle de l'école de base,...)
- Elaborer des statistiques relatives aux enfants abandonnés ou maltraités,
- Elaborer des statistiques relatives à la médecine sportive et la médecine scolaire (taux d'inaptitude,...), sport des jeunes handicapés
- Procéder à la publication des principales données et ne pas attendre les demandes d'informations,
- Préciser les objectifs de chaque évaluation d'impact qui doit se référer à des indicateurs significatifs pour la promotion de sport définis d'une manière consensuelle.

II-6-4 : CONCLUSION :

En plus de la création d'une banque de données des enquêtes réalisées dans le domaine et de la mise en place d'une base de données statistiques STATIJES, les statistiques en matière de jeunesse se sont enrichies par les sondages d'opinion effectués auprès des jeunes en 1996 et en 2000. Il est prévu, au cours du Xème Plan, de recenser l'état des infrastructures et des cadres de la jeunesse, de l'enfance et des sports et de lancer l'enquête quinquennale sur les perspectives des jeunes et ce en 2005.

II-7 : HABITAT ET CONDITIONS DE VIE :

Le recensement de la population permet de saisir différents renseignements sur les logements et les conditions de vie des ménages.

Les résultats obtenus sur le parc logement et les indicateurs tels que le nombre de pièces par logement, le mode d'éclairage, l'alimentation en eau potable et autres éléments de confort (voiture, réfrigérateur, téléphone, ...) à travers les différentes opérations de recensement ou enquête permettant d'analyser et d'évaluer les améliorations constatées dans le temps et dans l'espace.

Le recensement général de la population et de l'Habitat constitue la principale source de données démographiques et socio-économiques pour le pays :

Il permet de connaître, outre les indicateurs concernant la population :

- Le parc logements et ses caractéristiques (typologie et équipements).
- Les conditions de vie des ménages.

II-7-1 : LE LOGEMENT :

On distingue les logements occupés (résidences principales) et les logements inoccupés (logements secondaires, vacants, vétustes, en voie d'achèvement)

Les renseignements recueillis sur le logement sont :

- Localisation géographique du logement.
- Type de logement : maison traditionnelle, villa, appartement, gourbi,...
- Matériaux de construction des murs et des toits.
- Année de construction du logement.
- Raccordement du logement à un réseau : d'électricité, d'eau potable et d'assainissement.
- Nombre de pièces d'habitation.
- Catégorie de logement : occupé, secondaire, vacant, en voie d'achèvement...
- Nombre de ménages en cohabitation.

II-7-2 : LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES :

Le ménage ordinaire est constitué d'une ou de plusieurs personnes qui vivent sous le même toit et prennent généralement leur repas en commun.

1- Equipements :

- Mode d'alimentation en eau potable et mode d'éclairage.
- Existence d'une cuisine, d'un cabinet d'aisance, d'une salle de bain ou d'une salle d'eau.
- Source d'énergie utilisée pour :
 - La préparation des repas
 - Chauffage de l'eau
 - Chauffage
- Nombre de pièces.
- Statut d'occupation de logement : propriétaire, locataire,...

2- Eléments de confort du ménage :

- Bicyclette, vélomoteur, voiture.
- Téléphone, Radio K7, TV, Vidéo, Parabole.
- Ordinateur, Bibliothèque.
- Réfrigérateur, congélateur, cuisinière, Machine à laver, Climatiseur.

3- Eloignement du logement :

- Ecole primaire
- Lycée secondaire
- Point de santé

II-7-3 : STATISTIQUES PRODUITES PAR LE MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT :

A partir des données administratives en sa possession, le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat élabore des statistiques relatives aux permis de construire et aux lotissements. D'autres part, afin de rationaliser la planification urbaine, le Ministère a mis en place l'Observatoire, se basera entre-autre sur des données recueillies à partir d'études et d'enquêtes propres au secteur de l'Équipement. Il permettra d'élaborer des indicateurs relatifs notamment à la situation immobilière, au coût du logement et aux conditions de vie et permettra en particulier d'alimenter la Base de Données du Secrétariat Général de l'Organisation des Villes Arabes relatives à quelques villes arabes, dont le Grand Tunis en vue de mettre en place l'Observatoire Urbain Arabe. Le Ministère alimente enfin, L'Observatoire Urbain International en données relatives notamment aux logements, au développement social et à la lutte contre la pauvreté, à la gestion de l'environnement, au développement économique etc.

II-7-4 : INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS :

- La mise en place réelle et effective de l'Observatoire témoin du Ministre de l'Équipement et l'élaboration des indicateurs demandés par les institutions internationales évoquées, nécessitent la disponibilité de l'information du côté des Départements concernés dont l'INS. Ce dernier est sollicité notamment pour fournir les données relatives à l'habitat à un niveau très fin (Municipalité, quartier,...), au mode d'acquisition du logement collectif (promoteur,), à la date et au prix d'acquisition, à la superficie couverte, au mode et date d'acquisition du terrain pour les logements individuels.
- Les statistiques administratives (autorisation de bâtir, recensement des logements par les communes,...) manquent de fiabilité. Il serait utile de les améliorer.
- La définition des logements «en voie d'achèvement» peut selon le cas être mal interprétée et induire en erreur l'agent enquêteur en prenant en considération ce logement comme une nouvelle unité ce qui est de nature à majorer un peu le nombre de logements.
- L'approche du logement à travers les statistiques est plutôt technique. Il n'y a pas d'approches qualitatives : qualité du logement, espace disponible et relation avec un minimum de confort, l'environnement immédiat (lieu de rencontre, qualité et espacement des escaliers...).
- Il y a manque d'information concernant les sources de financement de l'habitat, les syndicats des logements collectifs et les logements destinés à la location.
- Il serait utile de faire des enquêtes Habitat entre les recensements.

II-7-5 : CONCLUSION :

Le recensement général de la population et de l'Habitat constitue la principale source de données concernant le parc logements et ses caractéristiques et les conditions de vie des ménages.

Quant aux statistiques relatives aux lotissements et aux permis de construire, ils sont du ressort du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat.

Il est de plus grande importance d'améliorer la qualité et la fiabilité des statistiques concernant le recensement des logements et des autorisations à bâtir. De plus, l'INS prévoit de confectionner un répertoire des constructions sur la base du Recensement de 2004 ; la STEG compte recenser les zones non encore électrifiées

II-8 CULTURE ET COMMUNICATION :

II-8-1 : SITUATION ACTUELLE :

Un certain nombre de services, d'organismes et d'institutions du secteur de la culture et dépendant du Ministère de la Culture ou placés sous sa tutelle, produisent des informations dont certaines de caractère proprement statistique en tant qu'activité secondaire ou de sous-produit de leur activité principale et destinée souvent à un usage interne à l'administration. On peut citer, parmi les principaux services et organismes relevant du Ministère de la Culture qui produisent une information à caractère en partie statistique, c'est à dire chiffré les organismes suivants :

- La Direction de la lecture publique produit des statistiques annuelles sur l'activité des bibliothèques publiques (nombre, fonds disponible, capacité d'accueil, fréquentation, moyens humains et matériels).
- La Direction générale du Livre produit à l'usage interne des données chiffrées sur la production éditoriale et les soutiens publics à l'édition de façon non périodique et l'acquisition de livres à l'intention des bibliothèques publiques.
- La Bibliothèque Nationale publie annuellement un rapport statistique concernant la fréquentation, le nombre d'ouvrages communiqués par langue et par discipline et recense les supports écrits de la production intellectuelle en Tunisie et la bibliographie nationale qui comporte outre les notices bibliographiques des index sur le genre des publications (officielles, non officielles, pour enfants, scolaires...) et leur classement par discipline.
- L'Institut National du Patrimoine mène des travaux d'inventaires des sites et monuments et des objets archéologiques ainsi que la carte archéologique.
- L'Agence Nationale de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle collecte des données à usage interne et dans le cadre de son activité d'exploitation des données se rapportant au nombre d'entrées dans les musées, les sites archéologiques, les monuments historiques, aux recettes (et depuis 2000 à la nationalité des visiteurs).
- Le Comité Culturel National produit des rapports annuels sur les manifestations et festivals culturels organisés ou soutenus par le Ministère de la Culture au niveau national.
- Le Centre National de la Communication Culturelle a achevé la préparation du site web du Ministère de la Culture. Ce site est en cours d'hébergement.
- La Direction de l'Animation Culturelle collecte les données et statistiques culturelles nécessaires à l'élaboration des programmes d'activités culturelles et de veiller à leur exécution et suivi.
- Le Bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation gère et coordonne la préparation des rapports sectoriels nationaux pour les Plans de développements économique et social et les rapports de suivi annuels.

Bien que ces données soient loin d'être exhaustives, elles permettent toutefois de mettre en évidence les principales insuffisances de l'activité statistique dans le domaine culturel :

- 1) La finalité gestionnaire et la destination à usage interne de la production de données ;
- 2) La production de ces données par les services administratifs comme sous-produit de leur activité principale ;
- 3) Les lacunes dans la couverture du secteur ;
- 4) La modicité des moyens financiers, humains et matériels dont dispose la production, le traitement et la diffusion des données en particulier statistiques.

II-8-2 : LE PROGRAMME :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de la Statistique et de la mise à niveau des structures chargées de la statistique dans le secteur culturel et de leurs moyens, le Ministère a mis en place, depuis avril 2001, une Cellule de la Statistique relevant de la Direction Générale des Services Communs qui a pour missions :

- La collecte de toutes les données disponibles auprès des services, directions et institutions relevant du ministère et relatives à leur activité.
- Le traitement et la conservation de ces données.
- L'analyse préliminaire de ces données statistiques et leur mise à la disposition des structures du Ministère.

Sur le plan du contenu, le système d'information du secteur de la Culture, y compris sa partie statistique, devrait viser principalement à :

1- La communication, c'est-à-dire à l'information à destination des producteurs, des producteurs, des créateurs et des utilisateurs ou «consommateurs» de l'activité culturelle. Ce volet, à but principalement informatif et pratique comporterait :

- Des documents du type **guide** comportant des textes réglementaires et juridiques, des répertoires d'organismes opérateurs et intervenants publics et privés ;
- Des documents du type **agenda** destiné à l'information des différents publics sur l'actualité culturelle ;
- **Des guides** des lieux et espaces culturels

2- La mesure de l'activité culturelle et les actions et moyens dans le secteur à travers les paramètres qui concernent :

- La création dans les différents sous-secteurs (chiffres concernant la production dans l'édition, le théâtre, la musique, les arts plastiques, cinéma...)
- La fréquentation des manifestations culturelles, des bibliothèques, des sites, monuments et musées ;
- L'investissement et le financement public et privé de la production et des équipements.

II-8.3 : INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS :

Les insuffisances suivantes ont été constatées :

- Les données produites ne couvrent pas le secteur.
- Les moyens financiers, humains et matériels pour la production, le traitement et la diffusion des données sont modestes.
- Le rattachement de l'Unité Statistique à la DGSC, ne se justifie pas.
- Il semble que beaucoup de données produites par le passé, ne le sont plus.

Il est **recommandé** de :

- Appréhender la diffusion de la production tunisienne à l'étranger,
- Elaborer des indicateurs pour suivre le niveau culturel des tunisiens,
- Harmoniser les concepts,
- Rattacher la cellule statistique au BEPP,
- Procéder à la publication des principales données et ne pas attendre les demandes d'information,
- Construire le système statistique du Ministère autour d'indicateurs pertinents permettant de couvrir le secteur de la culture, de le suivre et d'en évaluer les réalisations et les progrès,
- Créer une cellule statistique au Ministère de la Culture. Son rôle principal sera de veiller à la qualité, à la fiabilité et la régularité de l'information produite à travers notamment la coordination de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données. Elle doit en particulier, veiller au respect des procédures de collecte de l'information, à mettre en place.

II-8-4 :CONCLUSION :

Il est important d'appréhender statistiquement les différentes activités culturelles. Mais force est de constater que l'activité statistique dans le domaine souffre du fait que la production des données reste une activité secondaire des services concernés.

C'est pour pallier cette lacune qu'une cellule de la statistique a été mise en œuvre depuis 2001, au sein du ministère de la Culture, pour collecter, traiter, conserver et analyser les données. Il est nécessaire de consolider cette cellule statistique, afin d'harmoniser les concepts, de construire un système statistique autour d'indicateurs pertinents permettant de couvrir le secteur de la culture et enfin de veiller à la qualité, à la fiabilité et à la régularité de l'information produite.

Enfin, au niveau des opérations nouvelles programmées, il est prévu de lancer à partir de 2003 une enquête bi-annuelle sur les festivals et de rénover le recensement des activités et des acteurs d'arts dans le domaine culturel en 2004.

II- 9 : STATISTIQUES JUDICIAIRES :

II.9.1 : LES STATISTIQUES JUDICIAIRES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR :

Les statistiques judiciaires constituent l'un des moyens pour cerner le phénomène criminel dans le pays et ce en étudiant les caractéristiques socio-démographiques des personnes impliquées et celles du crime lui-même.

Les modalités utilisées pour réaliser des statistiques dans ce domaine par la Direction de la Police Judiciaire ont radicalement changé en 1997. En effet, et avant cette date, la police judiciaire collectait les données statistiques à partir des unités régionales de la police et de la gendarmerie (une soixantaine) de manière manuelle traditionnelle classées dans des tableaux et les envoyaient à l'état brut à l'administration centrale.

Depuis 1997, l'informatisation a permis de collecter ces données de façon plus rapide et pouvant être rassemblée et utilisée facilement. Les données sont classées en dix catégories de crime :

- Agressions corporelles,
- Violence,
- Enfance et famille,
- Mœurs,
- Drogue,
- Affaires concernant la santé,
- Vols,
- Violation de la propriété,
- Affaires économiques et financiers,
- Violation de l'ordre public.

Ces dix catégories peuvent être détaillées en 112 types de crime qui sont ventilés selon le temps, sexe, nationalité catégorie sociale, profession la classe d'âge.

Toutes ces données permettent d'initier des études comparatives des différentes évolutions et de leurs causes afin de cerner les points noirs et de mener les actions nécessaires pour limiter le phénomène du crime.

Le service études et statistiques judiciaires élaborent différents états réguliers :

- un état quotidien des affaires enregistrées durant les dernières 24 heures.
- un état mensuel des statistiques enregistrées avec certaines analyses concernant l'état sécuritaire dans le pays.
- un rapport annuel comprenant un grand nombre de données et analyses retraçant l'état sécuritaire dans le pays et par gouvernorat
- des rapports ponctuels retraçant l'état du pays pendant certaines périodes comme les fêtes religieuses

II-9-2 : LES STATISTIQUES JUDICIAIRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le système statistique du Ministère de la Justice relève de l'Inspection Générale. Il est passé par trois grandes étapes. Au cours de la troisième et actuelle étape, démarrée en 1991-1992, le Service Statistique est devenu une Direction, et le système statistique a été modernisé et rationalisé. Ainsi, outre la poursuite de l'utilisation de documents numérotés pour les relevés statistiques hebdomadaires et mensuels entamés au cours de la deuxième étape,

- Le rapport mensuel et l'état des affaires pénales, ont été intégrés dans l'activité administrative,
- Des bureaux régionaux de statistiques installés aux sièges des cours d'appels ont été créés.

L'organisation du travail dans les tribunaux est basée sur des registres qui permettent de suivre les différentes procédures et facilitent l'élaboration de statistiques administratives et judiciaires. A titre d'exemple, pour les affaires civiles, on peut trouver le registre général des affaires civiles, on peut trouver le registre général des affaires civiles, le registre des audiences pour les affaires civiles, le registre des contrôles des audiences pour les affaires civiles, le registre des textes des jugements dans les affaires civiles.

Concernant la procédure de collecte, les secrétaires des tribunaux remplissent, à partir des registres, des tableaux préétablis contenant aussi bien des données individuelles qu'agrégées. Un premier contrôle est réalisé par le chef de du secrétariat du tribunal. Après validation par le président du tribunal, les tableaux sont transmis à la direction de la statistique via l'Inspection Générale. Après contrôle et traitement (au niveau du CNI), la Direction statistique assure les études demandées par le Ministère de la Justice ou l'Inspecteur Général et édite un rapport pour le Conseil supérieur de la magistrature.

Cependant, plusieurs tribunaux, pénaux et civils ont mis en place des systèmes informatiques permettant notamment de faciliter le renseignement dans les tribunaux et l'amélioration du service judiciaire.

Dans le même esprit, le Ministère procède a la sensibilisation des responsables des tribunaux, a leur formation et à la mise au point de concepts et nomenclatures.

Il est à noter que l'année judiciaire couvre la période d'octobre de l'année i à septembre de l'année i+1.

Pour la période 2002-2006, le Ministère de la Justice projette :

- De collecter des données individuelles de tous les services et institutions en relevant.
- De développer le travail statistique des 10 bureaux spécialisés.
- D'élaborer les nomenclatures et concepts nécessaires.
- De continuer à élaborer les statistiques actuelles et d'entamer de nouveaux travaux concernant notamment les sanctions alternatives, le juge d'application des peines, les entreprises en difficultés, les juges et le personnel de soutien, les prévenus, les achats, les dépenses, etc.

II.9.3 : RECOMMANDATIONS :

- Il est souhaitable que la Direction statistique du Ministère de la Justice, prenne en charge les statistiques relatives aux prisons, après rattachement de cette fonction au Ministère.
- Il est souhaitable qu'une structure centrale au niveau du Ministère de l'Intérieur, soit chargée de toutes les statistiques.
- Il est recommandé de renforcer la coordination entre les divers Ministères afin de rationaliser l'intervention des services publics (les statistiques relatives à la drogue, peuvent concerner, par exemple, le Ministère de la Santé).
- L'effort fourni par le Ministère de la Justice se trouve quelque peu entravé par le manque de moyens humains. Pour y remédier, les besoins du Ministère pour la quinquennie du 10^{ème} plan, ont été estimés à 79 agents (16 Ingénieurs en statistique, 63 techniciens et techniciens supérieurs), soit à peine un agent par tribunal.
- Il est souhaitable que la Direction statistique du Ministère de la Justice, prenne en charge les statistiques relatives aux prisons, après rattachement de cette fonction au Ministère.

II-9-4 :CONCLUSION :

Depuis 1997, l'informatisation a permis de collecter les données judiciaires de façon plus rapide et de répertorier ces informations en dix catégories, détaillées en 112 types de crimes et ventilées selon le temps, le sexe, la nationalité, la catégorie sociale, la profession et l'âge. Toutes ces données permettent d'initier des études comparatives des différentes évolutions et leurs causes afin de mieux cerner les points noirs et mener les actions nécessaires pour limiter le phénomène du crime dans notre pays.

Le Ministère de la Justice projette, au cours de la période 2002-2006, de développer l'activité statistique, d'élaborer les nomenclatures et concepts nécessaires, de continuer à élaborer les statistiques actuelles et d'entamer de nouveaux travaux concernant les sanctions alternatives, le juge d'application des peines, les entreprises en difficulté, les juges et le personnel de soutien, les prévenus, etc.

II-10 : L'INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH) :

II-10-1 : L'IDH :

En lançant le concept du développement Humain en 1990, le PNUD considère que trois critères peuvent être retenus :

- Vivre longtemps et en bonne santé
- Acquérir un savoir
- Avoir accès aux ressources nécessaires permettant de jouir d'un niveau de vie convenable.

Selon cette notion, le développement n'est plus considéré comme une question de croissance économique, mais qu'il doit être centré sur l'Homme.

Le Développement Humain s'appréhende, en première analyse par l'Indicateur du Développement Humain, mesure qui permet d'observer les rapports entre la croissance économique et le développement social dans un pays donné.

L'IDH est un indicateur composite comportant trois éléments :

- La longévité : mesurée par l'espérance de vie à la naissance (minimum 25 ans, maximum 85 ans)
- L'éducation : mesurée par une moyenne pondérée aux deux tiers du taux d'alphabétisation des adultes et à un tiers du taux de scolarisation à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur)
- Le niveau de vie : représenté par le PIB par habitant en terme de parité de pouvoir d'achat.

Si l'IDH a le mérite de constituer un indicateur synthétique du niveau de développement humain d'un pays, il présente cependant plusieurs insuffisances.

II-10-2 : INSUFFISANCES DE L'IDH :

Les méthodes analytiques et les données statistiques servant à l'élaboration de l'IDH suscitent un grand nombre de controverses et de critiques qui s'articulent autour des éléments suivants :

- Changements répétitifs dans la méthode de calcul.
- Choix des variables.
- Choix des dimensions.
- Qualité des données.

1- Pourquoi le PNUD a-t-il changé de méthode ?

En 1999 la situation des 20 premiers pays, selon l'ancienne formule, se trouve comme suit :

- L'indice de longévité est relativement dispersé, il est cependant supérieur à 0,85.
- L'indice d'éducation est supérieur à 0,95 pour 16 pays parmi les 20 premiers.
- L'indice du niveau de vie s'est situé, à 0,99 pour la quasi-totalité des 20 premiers pays.

2- Choix des variables :

- L'IDH présente une insuffisance importante : il mesure le niveau du DH du moment et ignore l'expérience cumulée de chaque pays.
- Le fait de considérer l'alphabétisation des adultes âgés de plus de 15 ans, y compris les personnes nées avant l'indépendance, réduit le niveau de l'IDH de certains pays.
- Il en est de même de l'espérance de vie à la naissance fortement influencée par la mortalité infantile qui a connu des réductions spectaculaires dans beaucoup de pays à DH moyen.
- Par ailleurs, l'IDH ne prend pas en considération toutes les dimensions sociales, économiques et humaines des pays, tels que : la criminalité, les suicides, la pollution, l'importance du tissu social, l'importance de la famille, la bonne gestion publique.

3- Choix des dimensions :

- Le classement des pays dans un intervalle encadré entre 0 et 1 masque le chemin que chaque pays gagnerait à parcourir.
- Avec un IDH de 0,703 la Tunisie occupe selon le PNUD la 101^{ème} place parmi 174 pays.
- L'objectif étant d'atteindre le seuil de 0,800 (ou la 46^{ème} place) à partir duquel un pays peut être considéré à DH élevé.
- La question qui demeure posée concerne le sens du classement adopté par le PNUD.

4- Qualité des données :

- A la lecture des différents rapports du PNUD, nous avons relevé plusieurs lacunes statistiques, surtout au niveau des estimations du revenu par habitant exprimé en PPA.

- Rappelons que les convertisseurs des monnaies locales en PPA sont établis annuellement par les soins des Nations Unies qui effectuent une enquête périodique sur un échantillon de pays dans le cadre du Projet de Comparaison International.

II-10-3 : AUTRES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN :

L'IDH n'est pas le seul indicateur de développement humain. D'autres indicateurs simples relatifs à l'éducation, à la santé, aux conditions de vie en général (nutrition, accès à l'eau potable et aux toilettes, logement, espace logement) ont été développés.

Le PNUD a introduit d'autres indicateurs composites spécifiques visant à compléter l'information reflétée par l'IDH sur le développement humain dans un pays donné. Il s'agit de l'ISDH (Indicateur sexo-spécifique de DH), de l'IPF (Indicateur de la participation de la femme) et de l'IPH (Indicateur de pauvreté humaine).

L'ISDH est un IDH pondéré ou corrigé à la baisse en fonction des inégalités entre les sexes.

L'IPH synthétise le dénuement sur le plan du développement humain. Il se réfère à trois formes de dénuement : décéder à un âge relativement précoce (avant 40 ans), être exclu du monde de la lecture et de la communication et ne pas avoir accès à des conditions de vie décentes (accès à l'eau potable, aux services de santé, nutrition).

II-10-4 : RECOMMANDATIONS :

- Afin de pouvoir anticiper, il est proposé de consolider l'Espérance de vie par des indicateurs sur la qualité de la vie.
- En ce qui concerne les statistiques de mortalité, il est proposé :
 - De sensibiliser les Omdas pour qu'ils assurent un meilleur suivi des déclarations
 - Augmenter le délais (actuellement de 3 jours) laissé aux familles pour déclarer leurs décès
 - Lors de l'enquête population emploi, prévoir deux passages pour mieux appréhender la mortalité.
- D'autre part, il est proposé d'affiner davantage les statistiques relatives à la mortalité infantile en milieu rural, aux personnes âgées à travers plutôt des enquêtes ciblées et non nécessairement nationales.
- Enfin, il est recommandé d'améliorer les statistiques relatives aux handicapés.

II-11 : AXE PRIORITAIRE : *Développer les statistiques sur l'Emploi et Les Revenus* :

Le Programme National de la Statistique 2002-2006 fixe comme priorité l'amélioration et le développement des statistiques dans le domaine de l'Emploi et des Revenus.

L'enquête sur l'emploi auprès des ménages constitue une composante essentielle du dispositif statistique de suivi de l'emploi et du chômage en Tunisie. Le système mis en œuvre actuellement par l'INS afin d'assurer la disponibilité de ces informations repose sur les recensements généraux de la population et de l'habitat, les enquêtes décennales sur la population et l'emploi et les enquêtes annuelles sur l'emploi auprès des ménages.

Depuis, l'enquête annuelle sur l'emploi de 2000 a fait l'objet de beaucoup de réflexion et d'investigation dont les résultats permettent de prévoir les améliorations suivantes :

- Entamer, au niveau de l'INS, des travaux de réflexion sur l'échantillonnage de l'enquête annuelle sur l'emploi afin d'améliorer la représentativité au niveau des régions et d'assurer la comparabilité des résultats d'une année à l'autre et ce, par l'introduction des échantillons renouvelables au tiers ou au quart.
- Améliorer la connaissance de l'emploi occasionnel et le chômage.
- Revoir et améliorer les statistiques administratives afin de disposer de données régionales et locales, étant donné que les enquêtes par sondage ne permettent pas, à l'heure actuelle, de fournir de telles données.
- Améliorer le contenu des questionnaires afin de se rapprocher au mieux des concepts utilisés au niveau international par le Bureau International de Travail tant au niveau de la définition de la population occupée qu'au niveau de la définition du chômeur qui stipule qu'il doit nécessairement entamer une action de recherche active d'un emploi au cours du mois qui précède l'interview, outre le fait qu'il n'a pas travaillé au cours de la semaine qui précède l'enquête et qu'il soit disponible pour le travail.

A côté des enquêtes sur l'emploi, la connaissance statistique de l'emploi suppose un suivi du fonctionnement du marché de l'emploi qui est du ressort de l'Agence Tunisienne de l'Emploi.

Le suivi efficace du fonctionnement du marché de l'emploi exige les actions suivantes :

- Améliorer la fiabilité des informations recueillies dans son système d'information dans le cadre de son projet « qualité » ;
- Développer son niveau de couverture géographique pour atteindre toutes les régions du pays ;
- Développer des moyens de suivi des indicateurs de l'évolution du marché de

- l'emploi ;
- Développer des échanges d'informations statistiques avec d'autres organismes ;
 - Alimenter en permanence l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications en statistiques sur le marché de l'emploi ;
 - Développer des relations en matière d'échange des statistiques avec les organisations internationales concernées ;
 - Diffuser des périodiques statistiques et d'analyse des données sur l'évolution du marché de l'emploi.

En plus des opérations régulières, le programme national de la statistique comporte, en matière d'emploi, les opérations nouvelles suivantes :

- Une enquête trimestrielle sur l'emploi auprès des ménages programmée par l'INS,
- Les statistiques des créations d'emplois par trimestre sur la base des fichiers tenus par les caisses de sécurité sociale et d'autres organismes, et
- Enfin, une enquête annuelle sur les besoins en qualifications, programmée en 2002.

En ce qui concerne les revenus, une première approche est faite sur la base des données relatives au niveau de la dépense par ménage tel que cerné par l'enquête quinquennale sur le budget et la consommation des ménages. Afin de mieux appréhender l'aspect des salaires et des revenus non salariaux, il est nécessaire de :

- Développer une enquête auprès des entreprises ou du moins d'intégrer un module salaire dans l'enquête auprès des entreprises qu'envisage de réaliser le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.
- Mobiliser d'avantage les données de la CNSS pour évaluer les salaires et leur évolution
- Etudier le fichier fiscalité pour essayer de compléter les sources en matière de revenus et salaires, notamment pour les non-salariés.
- Procéder à l'élaboration des statistiques sur le coût du travail selon la qualification et par grands secteurs d'activités.

Il faut rappeler que la Tunisie s'est engagée, dans le cadre de la NSDD, d'élaborer et de publier un nouvel indicateur du fonctionnement du marché du travail : le taux d'évolution trimestrielle des salaires.

CHAPITRE III

LES STATISTIQUES ECONOMIQUES GLOBALES

OBJECTIF GLOBAL

***ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE AU NIVEAU DE LA PRODUCTION DES
STATISTIQUES ECONOMIQUES GLOBALES***

AXE PRIORITAIRE

***DEVELOPPER LES STATISTIQUES RELATIVES A LA CONJONCTURE
ECONOMIQUE ET A LA COMPETITIVITE***

III- 1 LE REPERTOIRE ET LES STATISTIQUES D'ENTREPRISES :

III- 1 –1 LE REPERTOIRE NATIONAL D'ENTREPRISES :

A- Objectifs et Contenu :

Le répertoire national d'entreprises, crée par le décret n° 94-780, est un instrument statistique important. Il permet :

- l'identification et le suivi des entreprises (créations, cessations, fusions...)
- l'harmonisation des données de base sur les entreprises (identifiant, adresse, activité, forme juridique,...)
- l'utilisation du répertoire comme base de sondage pour les enquêtes par échantillonnage

Ainsi, le répertoire contient des informations permettant d'identifier les entreprises (identifiant, dénomination, adresse, codes géographiques,...) et de cerner leurs caractéristiques (activité principale exercée par l'entreprise, effectif des salariés, forme juridique...)

Le répertoire a été initié en 1996 avec la collaboration avec la DGCF et la CNSS. En effet les déclarations concernant la vie de l'entreprise (création, modification ou cessation...) se font auprès des bureaux de contrôle de la DGCF. Cette dernière communique ces informations à l'INS qui met ainsi à jour son répertoire. L'INS est chargé de codifier l'activité principale exercée par l'entreprise selon la nomenclature officielle des activités et de contrôler certaines informations (forme juridique, code géographique,...). L'intervention de la CNSS permet la mise à jour de l'effectif salarié qui se fait à partir du fichier des employeurs affiliés à la CNSS.

La coordination entre l'INS, la DGCF et la CNSS est primordiale car il est nécessaire d'apparier les fichiers de la DGCF et la CNSS, faute d'existence d'un identifiant unique entre les deux fichiers. Cet appariement est de nature à améliorer la qualité des données figurant dans les deux fichiers. C'est pour cela qu'un comité de suivi de l'appariement regroupe les représentants de l'INS, de la DGCF et de la CNSS. Il a pour objectif le suivi continu pour assurer, à terme, une exhaustivité totale de l'appariement (y compris les indépendants de la CNSS).

Il est à noter que la première formalité qui marque le début d'activité de l'entreprise est l'obtention d'un matricule fiscal et ce dans les 141 bureaux régionaux directement connectés au centre informatique du ministère des finances (CIMF). Quant à la deuxième formalité, elle concerne l'affiliation de l'entreprise à la CNSS dotée d'un système de gestion en ligne des déclarations des employeurs dans ses bureaux régionaux.

Pour assurer la mise à jour permanente du répertoire, toutes les informations doivent parvenir à l'INS d'une manière régulière. Pour cela un système de gestion du répertoire doit être mis en place impliquant nécessairement des relations de travail entre les organismes administratifs concernés par la vie des entreprises.

B- PERSPECTIVES ET PRINCIPALES ACTIONS A ENTREPRENDRE :

Le travail entrepris jusqu'ici par l'INS et ces partenaires a permis d'initialiser et d'actualiser le Répertoire National d'Entreprises de sorte qu'on dispose d'une situation au 31 décembre de chaque année.

L'absence d'un identifiant national d'entreprise ne permet pas de faciliter le transfert des données entre l'administration et l'entreprise d'une part et les administrations entre elles d'autre part.

L'identifiant national d'entreprises doit être délivré à l'entreprise lors de la déclaration d'ouverture auprès des bureaux de contrôle fiscal, de sorte qu'elle puisse immédiatement en faire état dans la suite de ses formalités et démarches auprès d'autres administrations et organismes. Cette création suppose le lancement d'une campagne d'information afin de montrer les avantages et proposer les modalités qui permettent de pallier les inconvénients réels ou supposés. Cette action exige la révision des formulaires de déclaration de la DGCF et de la CNSS. Elle permet la création d'une carte, appelé carte d'identité d'entreprise, dans laquelle est mentionnée l'identité de l'entreprise et son identifiant national.

Ainsi, et à moyen terme il est préconisé de :

- 1) Réviser des formulaires de déclaration et du système de gestion des fichiers de la DGCF et de la CNSS pour une gestion efficace du répertoire et nécessité d'adopter la liasse unique
- 2) Etablir les procédures d'attribution de l'identifiant national d'entreprise.
- 3) Publier de l'arrêté portant entrée en vigueur de l'identifiant national d'entreprise.
- 4) Réaliser les travaux d'amélioration de la qualité du répertoire.
- 5) Approfondir l'analyse des refus des entreprises de se déclarer et de fournir les données actualisées.
- 6) Passer d'un répertoire d'entreprises à un répertoire d'entreprises et d'établissements.
- 7) Diffuser le répertoire au grand public

III-1-2 LES STATISTIQUES D'ENTREPRISES :

Un système statistique d'entreprises est formé de quatre échelles qui sont :

- les instruments de base (définitions, nomenclatures, répertoires) qui servent à structurer l'information,
- les outils de collecte de l'information (enquêtes, formulaires administratifs),
- la fusion des fiches de données individuelles aboutit à la synthèse micro-économique de l'information,
- le regroupement des informations après l'opération de tabulation constitue la synthèse macro-économique.

Afin de confectionner ce système l'INS mène deux enquêtes :

- l'enquête nationale sur les activités économiques
- l'enquête sur les micro-entreprises.

Parallèlement, d'autres statistiques sont élaborées à partir de sources administratives telles que les déclarations fiscales, sociales... A titre indicatif, pas moins de 17 intervenants ont été identifiés lors d'un diagnostic mené en 1991 effectuant des tâches de suivi de l'évolution économique et sociale des entreprises de manière à répondre aux besoins spécifiques des départements.

A- L'enquête nationale sur les activités économiques :

a) Les objectifs

L'enquête nationale sur les activités économiques vise la collecte des données diversifiées sur l'activité économique des entreprises de l'ensemble des branches afin de constituer une sorte de fichier statistique de référence. Elle permet de :

- Refléter les mutations opérées au niveau des branches d'activités économiques durant les périodes de différents plans de développement économiques et sociaux.
- Mesurer avec plus de précision le poids des diverses branches dans l'activité économique globale et de mieux cerner les contributions respectives des secteurs modernes au sein de chaque branche.
- Aider les utilisateurs publics et privés en matière d'études et de projets.
- Répondre aux divers besoins de la comptabilité nationale.

b) Base et champ de l'enquête :

La base de sondage de l'enquête est le répertoire national des entreprises.

Le champ de l'enquête couvre les unités exerçant des activités non agricoles exercée sur le territoire national : Industrie, Mines, Energie, Bâtiment, Commerce, Transport, Hôtellerie, et services divers.

L'échantillon est choisi parmi les unités employant 6 salariés et plus et stratifié selon l'activité et la taille de l'entreprise.

Cette enquête est exhaustive pour les entreprises publiques quelle que soit la taille ainsi que pour les entreprises privées de 50 salariés ou plus. En dessous de ce seuil, les entreprises sont enquêtées selon un sondage stratifié selon l'activité et la taille. Le fichier de lancement de l'enquête se situe annuellement à près de 4500 unités, dont seulement 3000 présentent des réponses exploitables.

Le questionnaire comprend les thèmes suivants :

- **Les caractéristiques générales de l'entreprise**
- **Les effectifs employés** à titre permanent ou occasionnel
- **Les investissements** répartis en Terrains, Constructions, Matériels et outillages industriels, Matériels de transports, Matériels informatiques...
- **Les données comptables** : Bilan, état de résultat, flux de trésorerie, les soldes intermédiaires de gestion.
- **La répartition du chiffre d'affaires** : Chaque entreprise doit donner, la répartition de son chiffre d'affaires suivant les produits selon la nomenclature (CTP). Cette question est extrêmement importante puisqu'elle apporte des informations sur les produits par les différentes activités. Elle est également indispensable pour codifier l'activité principale de l'entreprise, telle qu'elle ressort de sa réponse à l'enquête, et qui est celle retenue pour l'exploitation des résultats.
- **La répartition des achats** : On demande également la répartition des dépenses en distinguant achats de matières premières, fournitures, matières consommables et emballages.

Actuellement les données recueillies trouvent leur application dans l'élaboration des comptes nationaux. Elles interviennent dans les travaux de synthèse aux niveaux :

- Des comptes de biens et services et comptes de production des secteurs d'activités et leur intégration dans le tableau des entrées-sorties (TES).
- Des comptes d'entreprises et leur intégration dans le tableau économique d'ensemble (TEE).

c) Les recommandations :

Les recommandations touchent aux aspects suivants :

- Constitution d'un fichier de base de lancement des enquêtes auprès des entreprises : A partir des informations du répertoire et de l'ENAE, l'idée consiste à mettre en place un fichier de lancement pour toutes les enquêtes des entreprises répondant à un système de tirage et de coordination d'échantillons.
- Améliorer les données comptables des entreprises : il faudrait établir une centrale de bilans des personnes morales à partir des données fiscales. Evidemment, ce projet nécessite la contribution de l'administration fiscale. Il portera sur les données de bilans, de l'état de résultats et des flux de trésorerie.
- Constitution d'une base de données individuelles des entreprises : elle s'élabore à partir des questionnaires de l'ENAE et des sources fiscales et portant sur un échantillon constant d'entreprises.
- Constitution d'une base de données sur les entreprises exportatrices constituée à partir des sources administratives : répertoire, douanes, API...

B- L'enquête sur l'activité des micro-entreprises (1997) :

a) Objectifs de l'enquête :

L'enquête sur les activités des micro-entreprises faisant partie du secteur informel est classée comme une source structurelle de statistiques d'entreprises à caractère ponctuel. Son objet est de mesurer :

- le poids des petites unités dans l'activité économique ainsi que l'impact social en matière d'emploi,
- la contribution de ces unités au Produit Intérieur Brut.

A ce titre, l'enquête auprès des micro-entreprises répond à des objectifs de la comptabilité nationale et à l'élaboration des statistiques d'entreprises d'une façon générale. Elle permet de :

- fournir aux comptables nationaux chargés de calculer le PIB les résultats comptables des micro-entreprises du secteur informel. De ce fait le questionnaire s'efforce de relever sous une forme simplifiée et adaptée les principaux éléments comptables nécessaires à cet exercice.
- Collecter une information détaillée sur la main d'œuvre, ses caractéristiques, son niveau de formation, ses conditions de travail et le niveau des revenus liés au travail, aussi bien pour les employés et travailleurs que pour les entrepreneurs eux-mêmes.

- Caractériser les micro-entreprises et les micro-entrepreneurs du secteur informel à partir d'un certain nombre de critères relevés dans l'enquête (comme l'âge, le sexe, le niveau de formation...) ou calculés à partir des réponses (comme la valeur ajoutée, le niveau d'investissement,...). Un tel objectif doit permettre de mieux comprendre les comportements des micro-entreprises et aider, dans un contexte d'ouverture, à la définition de politiques de promotion ou d'appui mieux adapté.

b) Champ de l'enquête, base de sondage et tirage de l'échantillon :

L'enquête porte sur l'ensemble des activités économiques à l'exception de l'agriculture, élevage, sylviculture et pêche, de l'administration et des organismes extra-territoriaux, de la production et distribution d'électricité et d'eau, ainsi que des organisations professionnelles et des activités de recherche-développement. Même si ces activités sont essentiellement urbaines, la couverture de l'enquête ne s'est pas limitée au milieu urbain et certaines des micro-entreprises enquêtées ont pu être localisées en milieu rural.

Dans ce champ, l'enquête a été limitée aux entreprises de moins de 6 salariés (5 salariés ou moins).

La base de sondage est le Répertoire National des Entreprises. C'est un ensemble de près de 362.701 unités qui a servi de base de sondage pour un tirage à taux différentiel des unités économiques en fonction de leur branche d'activité, de leur statut juridique, de leur taille et de leur localisation géographique, permettant ainsi d'assurer une bonne représentativité des principales branches, le cas échéant au niveau régional, pour les besoins de la comptabilité nationale, et d'appliquer les critères de la nouvelle définition internationale du secteur informel.

La taille maximale de l'échantillon a été fixée a priori à 10.000 entreprises, en fonction des ressources disponibles pour l'enquête. Compte tenu de la méthode de sondage, ce sont finalement 10.700 entreprises de moins de 6 salariés qui ont été tirées, soit un taux de sondage global de près de 3%.

c) L'enquête et la définition du secteur informel :

Peut-on assimiler l'enquête sur les micro-entreprises à une enquête sur le secteur informel. Pour répondre à cette question, il faut d'abord définir de façon précise le secteur informel. La XVème conférence internationale des statistiques du travail définit le secteur informel comme étant le secteur qui couvre les entreprises individuelles dont la production est destinée au marché parmi lesquelles on peut distinguer deux segments particuliers :

- D'une part les entreprises familiales qui n'emploient pas de salariés de manière continue (critère de la situation dans la profession : indépendants) . Selon les circonstances nationales, on retiendra toutes les unités de cette catégorie ou seulement celles qui ne sont pas enregistrées (critère de l'enregistrement) ;
- D'autre part les micro-entreprises qui emploient des salariés de manière continue (critère de la situation dans la profession : employeurs), mais satisfont un ou plusieurs des trois critères suivants :
- Se situer en-dessous d'un certain seuil de taille qui peut varier selon les pays et les branches d'activité, en fonction des seuils incorporés dans les législations et des seuils utilisés par les collectes statistiques ou administratives permanentes (critère de taille) ,
- Absence d'enregistrement des salariés,
- Absence d'enregistrement de l'unité économique.

Compte tenu de la base de sondage utilisée (le Répertoire National des Entreprises), il est clair que le ou les critères du non-enregistrement ne sont pas utilisables ni pertinents dans le cas de la Tunisie. Les critères de définition du secteur informel sont donc (sous les réserves présentées au chapitre méthodologique): le statut juridique et le type de comptabilité (exclusion des sociétés et quasi-sociétés) et surtout la taille. Le seuil de taille de 5 salariés qui a été retenu permet une certaine cohérence avec les premières enquêtes de 1981-82: celles-ci utilisaient le seuil de 10 emplois et avaient montré que ce seuil correspondait en moyenne au seuil de 5 salariés. Etant donné que le répertoire ne donne les tailles des entreprises qu'en terme de salariés, c'est ce seuil de 5 salariés qui a été adopté.

d) Le questionnaire

Les thèmes abordés dans le questionnaire sont orientés dans une grande partie vers une optique d'élaboration de comptes assurant le maximum de détails des recettes et des charges de l'entreprise. On y trouve notamment 7 modules ou sections :

- la section "*identification*" relève ,outre la dénomination et la localisation précises de l'entreprise, le statut juridique et le type de local dans lequel s'exerce l'activité.
- la section "*caractéristiques de l'entreprise*" précise l'activité principale et les activités secondaires, ainsi que le type de comptabilité.
- la section "*emplois et salaires*" relève, pour chaque personne travaillant dans l'entreprise (y compris l'entrepreneur), des caractéristiques démographiques (sexe et âge), d'éducation et de formation, de statut et de qualification dans l'emploi, et de rémunération en espèces et en nature (rémunérations nettes effectivement perçues; les charges sociales sont relevées globalement, ainsi que la durée de l'activité.

L'emploi occasionnel ou saisonnier ainsi que la sous-traitance et le travail à domicile sont saisis de manière à pouvoir être évalués globalement.

- la section "*production et achats*" distingue les activités industrielles et artisanales, les activités commerciales et les activités de services. La nature des produits fabriqués et des services ou produits vendus est relevée avec les quantités et les valeurs par période; il en est de même pour les produits achetés. Pour le commerce, le relevé des produits vendus se double d'un relevé des rotations ainsi que du taux de marge. Enfin un relevé qualitatif du rythme mensuel de l'activité permet de désaisonnaliser les résultats mensuels.
- la section "*charges*" quantifie les diverses charges fixes et variables, ainsi que les charges fiscales.
- la section sur les "*équipements et investissements*" quantifie les investissements des 12 derniers mois et leurs sources de financement.
- une dernière section *qualitative* pose des questions d'ordre conjoncturel, tout en cherchant à savoir si l'entreprise travaille pour l'exportation ou pour l'administration.

e) Perspectives :

Dans ses programmes futurs, l'INS s'est fixé comme objectif le renouvellement de l'enquête sur les micro-entreprises sur une base quinquennale. Ceci permettra de compléter la partie du répertoire relative aux unités employant au moins de 6 salariés, la partie supérieure étant couverte par enquête annuelle.

III-1-3 : CONCLUSION :

Le répertoire national des entreprises joue un rôle statistique important puisqu'il permet d'identifier les entreprises, de cerner leurs caractéristiques et constituer une base de sondage pour les enquêtes par échantillonnage. Il est le fruit de la collaboration entre l'INS, la CNSS et le Ministère des Finances (DGCF). Une étude de faisabilité sur la confection d'un identifiant national d'entreprises permettra de créer un véritable système statistique concernant les entreprises.

L'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE) a pour objectif la collecte des données sur l'activité économique des entreprises permettant de constituer un fichier statistique de référence utile notamment pour les besoins de la comptabilité nationale.

Par ailleurs, l'enquête sur les activités des micro-entreprises permet de mesurer le poids des petites unités, leur impact sur l'emploi, leur contribution au Produit Intérieur Brut et les caractéristiques des micro-entreprises relevant de ce qui est convenu d'appeler le secteur informel. Le renouvellement se fera, désormais sur une base

quinquennale ce qui permettra d'améliorer le suivi de l'activité des unités employant moins de six salariés.

Comme opérations nouvelles, le Programme National de la Statistique 2002-2006, prévoit de mettre sur pied un Fichier de lancement des enquêtes auprès des entreprises, une classification nouvelle des produits et une Base de Données des Sociétés totalement exportatrices. Le Programme prévoit, aussi, la constitution d'une Base de Données Individuelles des Entreprises.

III - 2 LA COMPTABILITE NATIONALE :

L'expérience tunisienne en matière de comptabilité nationale a évolué depuis l'indépendance en fonction des exigences en matière de planification et d'élaboration des budgets économiques. Le système de comptabilité tunisien (SCNT) de 1983 a été établi sur la base du SCN de 1968 des Nations-Unies. Dès la fin de 1995, l'INS entreprend un travail de basculement vers le nouveau système de comptabilité nationale selon le SCN 1993 des Nations-Unies. Cette évolution n'a été possible que grâce à la modernisation de l'appareil statistique.

III-2-1- LE SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE TUNISIEN DE DE 1983 (Le SCNT 83) ET LES INNOVATIONS DU SCN 93 :

Le cadre conceptuel du SCNT 83 a été établi par référence aux recommandations du SCN de 1968 des Nations-Unies et du système élargi de la comptabilité nationale française (base 1980) tout en assurant l'adaptation aux particularités de l'économie tunisienne et à la nature des statistiques disponibles en matière de regroupements d'activités, du système comptable des entreprises, des caractéristiques du commerce extérieur.

Le SCNT 83 repose sur un découpage des agents économiques mettant en relief cinq secteurs institutionnels (les sociétés non financières, les institutions financières, les administrations publiques, les ménages, l'extérieur.) et 3 opérations économiques (opération sur biens et services, opérations de réparations et opérations financières).

L'architecture du SCNT 83 gravite autour de trois axes offrant des descriptions:

- 1) du système productif entre offre et demande de biens et services avec une maîtrise de l'approche de la production, des statistiques douanières et de la balance des paiements. Une analyse est effectuée dans le cadre du tableau des entrées sortie,
- 2) du comportement des agents économiques à travers le tableau économique d'ensemble enregistrant les opérations non financières et financières et, enfin,
- 3) des flux et circuits financiers à travers le tableau des opérations financières.

A- Le compte des biens et services et le T.E.S:

Les opérations sur biens et services ont trait à la description des utilisations et des échanges des produits issues de la production des unités résidentes ainsi que ceux en provenance des opérations qu'elles effectuent avec l'extérieur. Le compte de biens et services résulte des équilibres ressources emplois des produits selon les différentes agrégations de la nomenclature d'activités et de produits. Ainsi pour l'année de base, en l'occurrence 1983, le TES décrit 400 équilibres de produits en lignes; la matrice centrale des utilisations intermédiaires est décrite en 400 produits x 115 secteurs d'activités.

En année courante la nomenclature est agrégée en 115 x 50. Le niveau le plus agrégé comporte des équilibres selon la NAP 20 x 20.

L'équation d'équilibre est la suivante:

Production + importations + droits et taxes sur imports + marges commerciales nettes de subventions = consommation intermédiaire + consommation finale + formation brute de capital fixe + variation des stocks + exportations.

Le compte des biens et services s'intègre avec les comptes de production et d'exploitation des secteurs d'activités dans le cadre du tableau des entrées sorties qui dégage:

* le produit intérieur brut :

PIB = Somme des valeurs ajoutées + droits et taxes sur imports

- l'équilibre du PIB selon :

-

PIB = CF + FBCF + Δ stocks + (Exportations - Importations)

B- Compte des secteurs institutionnels et TEE :

Les comptes des secteurs institutionnels enregistrent les flux liés aux opérations effectuées par les différents agents économiques. Ces flux sont décrits selon des séquences en six comptes successifs dégageant chacun un solde significatif qui lui est propre.

Les comptes des agents économiques auxquels s'ajoutent deux colonnes enregistrant les opérations spécifiques aux biens et services sont rassemblés dans le cadre du tableau économique d'ensemble (TEE) en emplois et en ressources. Ce dernier constitue l'une des principales innovations par rapport au système précédent en donnant un schéma complet de l'ensemble de l'économie nationale. Il reste évident que la richesse de ce cadre réside dans la présentation des équilibres des opérations en lignes avec notamment celles relatives à la répartition du revenu conformément à la nomenclature utilisée.

C- Le tableau des opérations financières : TOF

Le TOF synthétise les comptes financiers des secteurs institutionnels en liaison avec les opérations financières. Auparavant, il est conçu en terme de flux de telle façon que pour chaque opération, la variation des créances est égale à la variation des dettes. Un projet d'élaboration du TOF en encours, réalisé en parallèle avec celui en flux suit son cours. Il deviendra opérationnel avec l'adoption de la nouvelle base.

Sur le plan de la conception, le TOF s'établit en trois phases: la première consiste à confectionner les comptes financiers des institutions de crédits, des assurances, des administrations publiques et de l'extérieur. La synthèse des opérations financières aboutit, dans la seconde phase à une évaluation des flux relatifs aux sociétés non financières et des ménages, la troisième phase consiste en une confrontation des résultats entre comptes financiers et non financiers.

D- Les Innovations du SCN 1993 :

Les principales innovations méthodologiques touchent les points suivants :

1- Révision de la structure des comptes et nouveaux soldes :

La séquence complète comporte les comptes suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| • Production | Valeur ajoutée |
| • Exploitation | Excédent d'exploitation |
| • Affectation des revenus primaires | Revenu national |
| • Distribution secondaire de revenu | Revenu disponible |
| • Redistribution du revenu | Revenu disponible ajusté |
| • Utilisation de revenu | Epargne |
| • Capital | Capacité ou besoin de financement |
| • Financier | Capacité ou besoin de financement |

Pour ce qui concerne le revenu mixte, celui-ci correspond à l'ancien excédent d'exploitation des ménages, à l'exception de celui provenant de la production de service logement pour compte propre puisque aucune rémunération de travail n'y est associée.

2- Distinction entre la production marchande et les autres types de production non marchande :

La production pour usage final propre est considéré non marchande. Ainsi, toutes les activités peuvent donner lieu à production non marchande.

3- Introduction de variation de concepts de consommation :

Une nomenclature fonctionnelle doit permettre des évaluations de la production par les administrations publiques de produits individualisables : la consommation publique ne retrace que la consommation collective effective. La consommation individualisée produite par les administrations publiques est transférée aux ménages pour faire partie de la consommation individuelle effective.

4- Elargissement des concepts de formation brute de capital et de consommation de capital fixe :

- la formation brute de capital fixe intègre :
 - les dépenses militaires consacrées à des actifs fixes pouvant servir à des usages civils,
 - les dépenses afférentes aux œuvres récréatives, littéraires ou artistiques,
 - les dépenses en objets de valeur.
- Pour la variation de stocks, la nouveauté concerne surtout les services pour lesquels des stocks deviennent possibles. Aussi, les administrations publiques peuvent disposer de stocks de biens sur leurs achats.
- Enfin, l'extension de la consommation de capital fixe à certains actifs de l'administration publique tels les routes, barrages..., qui vient majorer la production.

5- Harmonisation des concepts de SCN 93 et ceux de la cinquième version du manuel de la balance des paiements:

- comptabilisation distincte des investissements directs étrangers et enregistrement des bénéfices réinvestis
- enregistrement des importations FOB.

6- Autres modifications:

Il y a lieu de citer :

- les marges de transports
- l'enregistrement des opérations sur la base du droit constaté (impôts, intérêts)
- les comptes de patrimoine
- subdivision du secteur des sociétés en 3 sous secteurs : sociétés publiques, sociétés sous contrôle étranger et sociétés privées.

I III-2-2 MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DES DONNÉES DES COMPTES NATIONAUX :

A- Comptes des biens et services :

Le compte des biens et services est conçu selon une optique basée sur une bonne appréciation des ressources qui, en année courante, permet de réaliser l'équilibre de 400 produits selon l'équation:

Production + Importations + marges commerciales nettes de subvention + Droits et taxes sur imports = Consommation intermédiaire + Consommation finale + formation brute de capital fixe + Variation de stocks + Exportations.

Les agrégations de ces équations à des niveaux de nomenclatures en 50 et 20 positions sont insérées dans le tableau des entrées sorties.

A1- La production :

La production est déterminée à partir d'une combinaison de plusieurs fichiers classés selon leur origine. On trouve :

- Le fichier de l'enquête annuelle d'entreprises regroupe les unités employant 10 employés et plus. Un noyau de 2000 entreprises répond annuellement par moyen d'un questionnaire dont l'un des thèmes importants est celui de la production ventilée par produit. Une extrapolation est réalisée sur la base des réponses pour couvrir le champ de l'enquête (7500 entreprises en 1983).

- Les unités off-shore : Un traitement spécifique est établi pour estimer l'activité des entreprises orientées vers l'exportation. Les niveaux sont arrêtés sur la base des déclarations douanières (imports-exports) moyennant une structure de comptes des réponses à l'enquête.

- Le secteur non structuré : Le fichier de l'enquête annuelle est complété par une actualisation du secteur non structuré pour les entreprises de moins de 10 emplois.

- Le fichier "hors enquête": Il renferme toutes les estimations exogènes à l'enquête de l'INS basées essentiellement sur des évaluations du type (volume x prix). On trouve :
 - L'agriculture.
 - Le bâtiment et travaux publics.
 - Les services: santé, enseignement, transports, cafés restauration, services
 - divers.

Ce fichier retrace également l'activité des institutions financières (banques et assurances), de l'administration et des ménages.

La synthèse de la production est issue d'un arbitrage du compte des biens et services (ventilation par produit x secteurs d'activités) et de celui des secteurs institutionnels.

A2- Les importations, les exportations et les droits sur imports :

La base de traitement des importations, des exportations et des taxes sur imports s'appuie sur les statistiques douanières pour les biens et la balance des paiements pour les services.

Les opérations concernées sont ventilées par produits. Elles figurent globalement dans le tableau économique d'ensemble et dans le compte de l'extérieur. Les droits et taxes sur les importations sont retracés dans le compte des administrations publiques.

Le traitement des informations s'effectue par moyen d'une table de passage faisant correspondre les postes de la nomenclature du système harmonisé (NSH) à ceux de la nomenclature d'activités et de produits (NAP) utilisée par la Comptabilité Nationale.

A 3- Les marges commerciales :

La production des entreprises commerciales est décrite à travers les marges qu'elles réalisent. Une première estimation est donc issue du compte des entreprises.

La synthèse des marges commerciales consiste à un arbitrage qui concilie les deux approches : celle établie par produit résultant des équilibres ressources-emplois par l'application d'un vecteur taux de marge par produit et type d'utilisation et celle en provenance du compte d'entreprises du secteur du commerce.

A 4- La consommation intermédiaire :

Elle représente la valeur des biens et services marchands consommés dans le processus de production en provenance des achats ou des matières auto-produites autres que les biens de capital fixe.

Une double approche est préconisée également pour arrêter le niveau de la consommation intermédiaire: Un niveau global par secteur d'activités est déterminé à partir des résultats des enquêtes annuelles et une ventilation par produits en provenance des équilibrages permettent une analyse de l'appareil productif.

A 5- La consommation finale :

La consommation finale est décrite à travers:

- Une composante de consommation de l'administration ou consommation publique résultant de la production de l'administration en services non marchands nets des paiements partiels effectués par les ménages.
- L'autre composante est relative à la consommation des ménages qu'elle soit en biens et services marchands (y compris les paiements partiels fournis à l'administration) ou en services domestiques (non marchands).

La consommation des ménages subit une correction globale dans une perspective territoriale correspondant à la consommation des touristes.

La base de l'estimation de la consommation des ménages repose sur la projection de l'enquête "budget-consommation" réalisée par l'INS. Une première initialisation peut être suivie d'une correction du niveau en liaison avec les disponibilités des ressources et la destination des produits.

Le niveau final est arrêté en cohérence avec la demande intérieure issue de l'équilibre global du P.I.B.

A6- La formation brute de capital fixe :

La FBCF comprend les constructions de bâtiment et génie civil, les équipements en biens durables, les grosses réparations et certains services rendus aux entreprises.

La structure des équilibres par produit permet d'arrêter un premier niveau. La confrontation avec la FBCF de l'ensemble des agents économiques aboutit à un arbitrage entre le compte de biens et services et celui des entreprises.

A 7- La variation des stocks :

La comptabilité nationale reprend la variation des stocks quelle que soit son origine.

Cette variation peut être détenue par:

- les producteurs sur les produits fabriqués par l'entreprise;
- les commerçants sur les marchandises destinées à la revente;
- les utilisateurs sur les achats de matières premières.

Une attention particulière est prêtée aux principaux produits comme les céréales, les engrais, les produits énergétiques, l'huile...Un traitement spécifique des constructions permet aussi de dégager des stocks immobiliers chez les promoteurs.

A 8- Le système de prix :

Le SCNT adopte un système de valorisation :

- toutes taxes comprises pour les ressources: La production est évaluée aux prix départ-usine (y compris taxes sur ventes nettes de subventions) et les importations CAF (y compris frais et assurance) sont complétées par les droits sur imports;
- les emplois sont enregistrés aux prix d'acquisition (y compris taxes nettes de subvention et les marges commerciales).

A 9- Le tableau des entrées sorties (TES) :

Le TES constitue le cadre global du système des opérations sur biens et services. Il permet une double présentation : la première, en lignes, retrace les équilibres ressources emplois des produits et la deuxième, en colonnes, décrit les comptes de production et d'exploitation des secteurs d'activités.

Parallèlement à la valorisation aux prix courants, les comptes des biens et services sont évalués aux prix constants de l'année 1990 pour apprécier l'évolution des agrégats en volume. Le partage volume-prix est effectué sur chaque produit par type de variables. Il fait appel aux quantités courantes, lorsqu'elles existent, associées aux indicateurs de prix (prix de vente des produits industriels, prix à la consommation familiale, prix du commerce extérieur...).

B- Comptes des secteurs institutionnels et le TEE :

B 1- Comptes des entreprises non financières :

Les entreprises non financières (ENF) ne constituent pas un secteur institutionnel au sens défini par la comptabilité nationale. Elles comprennent le secteur institutionnel des sociétés non financières (SNF) et les entreprises individuelles (EI) qui sont intégrées dans le secteur institutionnel des ménages.

Le champ des sociétés non financières est déterminé, en dehors du caractère marchand et non financier, par le critère de la forme juridique et la taille.

En effet, l'agent SNF regroupe les personnes morales ayant un effectif d'employés supérieur à 10 pour l'industrie et les services et à 5 pour le commerce.

Le champ des entreprises individuelles est constitué donc par les personnes physiques et certaines personnes morales de taille inférieure à 10 employés (5 pour le commerce).

Les comptes des entreprises non financières (SNF et EI) qui sont établis au niveau 50 activités de la nomenclature (NAP) sont regroupés par la suite à un niveau de 20 activités. En plus les sociétés non financières (SNF) sont décomposées en deux sous-secteurs institutionnels: les entreprises publiques (EP) et les sociétés privées (SP).

Le traitement des entreprises individuelles se fait parallèlement à celui des sociétés non financières (même si elles ne constituent pas un secteur institutionnel).

La source statistique principale pour l'élaboration des comptes des entreprises non financières est constituée par l'enquête annuelle sur les activités économiques (ENAE). Cette enquête qui est réalisée auprès des entreprises, comporte une partie comptable servant de base d'élaboration des comptes des entreprises. Les documents comptables de l'entreprise (bilan, comptes de production, d'exploitation et d'affectation), ainsi que de questions complémentaires (hors comptabilité) servent à assurer, le passage conceptuel à la comptabilité nationale.

D'autres informations sont introduites (secteur non structuré et hors enquête) pour compléter le cadre minimal d'informations nécessaires pour le passage aux comptes nationaux des entreprises.

B 2- Les Institutions financières :

a) Le champ des institutions de crédit recouvre la banque centrale de Tunisie, les banques de dépôts (publiques et privées), les banques de développement et les organismes de leasing.

Plusieurs sources concordantes servent dans l'établissement des comptes de base. Il s'agit :

- du rapport annuel de la BCT;
- du rapport de l'association professionnelle des banques de Tunisie (APBT);
- des rapports d'activité des banques;
- des statistiques financières élaborées par la BCT.

b) Le secteur des assurances regroupe :

- les sociétés d'assurances résidentes en Tunisie qui perçoivent des primes et reversent des indemnités aux assurés victimes de sinistre en constituant des provisions techniques;
- les mutuelles à caractère non obligatoire qui reçoivent des cotisations sociales et versent des prestations.
- A l'instar du secteur des institutions de crédit, le compte des assurances s'établit sur la base:
- des rapports et questionnaires annuels des entreprises d'assurance;
- du rapport annuel de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'assurances (FTUSA).

B 3- Les administrations publiques :

Les sources utilisées pour l'élaboration des comptes des APU sont diverses. Elles émanent pour l'essentiel de la documentation administrative des différents services du Ministère des Finances:

1) La Direction Générale du Trésor pour le budget de l'Etat (titre I et titre II), la situation des paiements directs sur crédits extérieurs, la situation des recettes et des dépenses des fonds du Trésor, et enfin la situation de la dette publique intérieure et extérieure.

2) La Direction Générale de la Comptabilité Publique pour le Compte Général de l'Administration des Finances.

3) La Trésorerie Générale de Tunisie pour le relevé des recettes du Budget de l'Etat qui comprend mensuellement une décomposition fine des recettes fiscales et non fiscales du Budget Général de l'Etat (titre I, titre II et Fonds du trésor).

4) Le centre Informatique du Ministère du Plan et des Finances pour la gestion des :

- dépenses du titre I
- des dépenses budgétaires du titre I
- des dépenses des Fonds spéciaux du Trésor
- des dépenses de Fonds de concours

5) Le Commissariat général du développement régional pour les situations des programmes de développement (PRD, PDRI...).

6) Les établissements publics à caractère industriel et commercial (à activités non marchandes) sont touchés en même titre que les entreprises dans le cadre de l'ENAE. Ils fournissent leurs bilans et comptes annexes et remplissent un questionnaire pour donner des détails et des informations supplémentaires nécessaires pour la confection des comptes nationaux.

7) Les Caisses de sécurité sociale dont les documents comptables sont fournis et utilisés pour l'élaboration des comptes.

III-2-3- CALENDRIER D'ÉLABORATION DES COMPTES NATIONAUX :

A- En matière de comptes annuels, les travaux engagés actuellement visent à assurer, d'une part, la continuité de la série existante selon l'ancienne base et de préparer, d'autre part, la nouvelle version par l'adoption des concepts du système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 93).

B- Ce dernier objectif répond au souci de modernisation des comptes nationaux perçu à travers :

- l'introduction de nouveaux concepts tels que l'extension du champ de la production, de la formation brute de capital fixe sous l'effet du partage CI / FBCF, le passage aux droits constatés (impôts, intérêt,...), le mode de valorisation des biens et services, le partage du service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM ex PISB)...,
- l'application de nouveaux soldes comptables et par suite de nouveaux agrégats tels la ventilation fonctionnelle de la consommation effective,
- l'adoption de la nomenclature d'activités tunisienne et de la classification tunisienne des produits,

- l'utilisation de la norme comptable des entreprises,
- le renouvellement de la base des comptes grâce à l'apport statistique : enquête annuelle, enquête sur le secteur informel, enquête consommation, emploi...

C- Les travaux relatifs à la nouvelle base de la comptabilité nationale doivent aboutir à l'échéance 2002 de façon à pouvoir publier les comptes nationaux selon le nouveau cadre et préparer, en même temps, les budgets économiques annuels et suivre la réalisation du Xème Plan de développement selon ce nouveau schéma.

D- Le changement de l'année de base des prix des comptes nationaux se réfère à l'année 2000 comme année de base des prix pour le calcul des prix constants.

E- Dans cette hypothèse, et comme le propose le calendrier, les tâches à réaliser sont les suivantes :

- les comptes établis sous l'ancien système continuent à être élaborés aux prix constants de l'année 1990,
- une conversion de ces comptes aux prix constants de l'année 2000 sera établie au cours du 2ème trimestre 2002 après avoir élaboré les comptes de l'année 2000,
- les comptes selon le nouveau système seront élaborés aux prix de l'année n-1. Un enchaînement permettra ensuite le raccordement aux prix constants de l'année 2000. l'opération se réalisera également au cours du 2ème trimestre 2002.

III-2-3 : CONCLUSION :

En matière de comptes économiques annuels, les travaux engagés actuellement visent à assurer, d'une part, la continuité de la série existante selon l'ancienne base « 1983 » et de préparer, d'autre part, la nouvelle version par l'adoption des concepts du système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 93). Ce dernier objectif répond au souci de modernisation et d'harmonisation internationale des comptes nationaux à travers :

1. L'introduction de nouveaux concepts tels que l'extension du champ de la production, de la formation brute de capital fixe, le passage aux droits constatés (impôts, intérêt,...), le mode de valorisation des biens et services, le partage du service d'intermédiation financière indirectement mesuré ;
2. L'application de nouveaux soldes comptables et par suite de nouveaux agrégats tels la ventilation fonctionnelle de la consommation effective ;
3. L'adoption de la nomenclature d'activités tunisiennes et de la classification tunisienne des produits ;

4. L'utilisation de la nouvelle norme comptable des entreprises ;
5. Le renouvellement de la base des comptes grâce à l'apport statistique : enquête annuelle, enquête sur le secteur informel, enquête consommation, emploi...

C'est l'année 2000 qui a été choisie comme année de base des prix pour le calcul des agrégats aux prix constants, la nouvelle série doit être disponible vers la fin de l'année 2002.

De plus, l'INS a programmé comme opérations nouvelles la révision des comptes trimestriels -base 1997- en 2003 et l'élaboration des comptes du patrimoine non financier à partir de 2004.

III-3 LES STATISTIQUES MONETAIRES ET FINANCIERES :

III-3-1 : LE SYSTÈME STATISTIQUE DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE :

Le système de compilation et de publication élaboré par la BCT, ne cesse de connaître au fil des années une amélioration et ce, tant quantitativement que qualitativement.

Son évolution a accompagné celle de l'état de développement du pays et des besoins y afférents en matière d'analyse, de suivi et de décision. Son adaptation aux exigences de la nouvelle réalité économique du pays, notamment, en matière de libéralisation financière interne et externe a été favorisée par le relèvement soutenu du niveau de qualification professionnelle des ressources humaines concernées, par le développement de l'outil informatique et la généralisation de son utilisation.

A- Statistiques relatives à la monnaie, aux banques et crédit :

A1- Statistiques relatives aux situations monétaire et financière :

A partir des situations mensuelles comptables communiquées à la Banque Centrale par chaque institution financière, conformément à la circulation 93-08 du 30 juillet 1993, les services de la Banque Centrale procèdent mensuellement à l'établissement statistique des situations consolidées concernant les banques de dépôts, des banques de développement, des organismes de leasing et, enfin, les banques non-résidentes.

Ces mêmes éléments d'information permettent de dégager les ressources et leurs contreparties au niveau, d'une part, du système monétaire, d'autre part, du système financier résident et, enfin, du système financier global.

A2- Statistiques relatives aux instruments de la politique monétaire : Taux d'intérêt, opérations du marché monétaire, réserves obligatoires

Les statistiques élaborées permettent de saisir :

- La circulation fiduciaire,
- La monnaie centrale,
- La liquidité bancaire,
- Les réserves internationales,
- La position extérieure nette,
- Le financement du déficit budgétaire par le système financier,
- Les multiplicateurs monétaire et de crédit,

- Le taux de liquidité de l'économie.

A3- Statistiques relatives à l'activité du système financier :

- La composition du réseau bancaire,
- Les opérations de compensation,
- L'état consolidé des ressources et emplois des institutions financières par catégorie d'établissement,
- L'encours des crédits ventilés par terme et par branche d'activité bénéficiaire (centrale des risques),
- Les indicateurs de performance du secteur bancaire, les résultats financiers (éléments du bilan et du compte d'exploitation, fonds propres nets, produit net bancaire,...)
- L'endettement intérieur total

Certaines de ces données sont utilisées par la BCT dans le cadre de son contrôle a posteriori de l'activité d'intermédiation financière, servant de base, en particulier, pour vérifier le respect des normes prudentielles (calcul de certains ratios).

B- Statistiques relatives aux finances extérieures :

Les données concernent trois volets essentiels :

B1- Flux d'échanges et de paiements extérieurs :

Il s'agit des statistiques relatives aux diverses rubriques de la balance des paiements (recettes, dépenses et soldes) :

B2- Position extérieure globale :

Elle retrace l'état consolidé des avoirs et engagements de la Tunisie tels qu'ils ressortent, en termes de stock :

- Dette extérieure (base nationale),
- Investissements étrangers,
- Avoirs de réserve.

B3- Taux de change :

Les données disponibles, à ce sujet, ont trait aux principales monnaies de règlement cotées dans le cadre du marché des changes interbancaire créé en mars 1994 ainsi qu'au DTS dont le cours officiel varie le 30 avril de chaque année.

C- Procédures de compilation des statistiques monétaires et financières :

Un cadre structuré à caractère institutionnel et réglementaire est érigé à la Banque Centrale de Tunisie, permettant d'obtenir, méthodiquement, les données requises à partir d'éléments d'information fragmentaires provenant, par divers moyens, de différentes sources.

C1- Sources d'information :

L'essentiel des données collectées provient du système financier. Celui-ci, est certes, concerné en exclusivité non seulement par toutes les opérations financières réalisées dans le pays mais aussi par l'ensemble des règlements effectués entre résidents et non-résidents.

Les autres sources d'information relevant à la fois du secteur public (ministères, offices, instituts,...) et au secteur privé contribuent également à la mise à jour du fonds de données, à son enrichissement et au contrôle de sa fiabilité.

C2- Procédés de collecte de l'information :

Les mécanismes utilisés par les sources concernées pour la communication des données demandées par la BCT prennent, selon les cas, une des principales formes suivantes :

- Transmission en temps réel au moyen d'un réseau informatique à caractère national,
- Envoi des données sur support magnétique (disquette),
- Envoi des données sur papier.

La procédure de l'enquête, utilisée essentiellement au niveau des paiements extérieurs, a tendance à gagner de l'importance avec l'assouplissement de la réglementation des changes, le développement du contrôle a posteriori et la nécessité d'affiner l'analyse financière.

S'agissant de la périodicité de transmission des données, elle n'est pas uniforme pour toutes les sources.

Le traitement des données collectées notamment pour la balance des paiements et de la dette extérieure est réalisé moyennant la création de fichiers informatiques et de programme de contrôle destinés à s'assurer de la fiabilité des opérations transmises sur le plan codification et exhaustivité de l'information.

C3- Règles de compilation :

a) Règles à caractère universel :

Il s'agit, essentiellement, de normes de compilation établies par les institutions spécialisées sous forme de recueils et de guides pratiques.

- Les documents de base utilisés dans ce cadre sont :
- Système de comptabilité nationale (SCN), (ONU, 1993).
- Manuel des statistiques monétaires et financières (FMI, 1996).
- Manuel de la balance des paiements, 5ème édition (FMI, 1993).

b) Règles à caractère national :

La référence la plus usuelle est le plan comptable général dont la dernière version est parue en 1998.

c) Instructions de la BCT :

Dans le cadre de ses relations avec les intermédiaires agréés financiers, l'Institut d'émission fixe des normes de présentation pour les données demandées. Les circulaires et autres notes qui leurs sont adressées à cet effet, tout en reprenant, dans beaucoup de cas, des normes utilisées ailleurs, introduisent, souvent, des règles spécifiques financier.

III-3-2 : LES OPERATIONS FINANCIERES EN COMPTABILITE NATIONALE (L'INS) :

Dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux Tunisiens, l'INS élabore les comptes nationaux des institutions financières ainsi que la synthèse des opérations financières dans le cadre du tableau des opérations financières.

Les principaux changements de concepts ont porté sur les règles d'enregistrement des flux monétaires. Le principe général est de passer d'un enregistrement en terme d'encaissement-décaissement à une comptabilisation du fait générateur (l'événement qui donne naissance au flux monétaire en question). Ainsi toutes les opérations devront être enregistrées selon le principe des droits et obligations et non plus sur la base des règlements effectifs.

Parmi les autres modifications, qui sont recommandées par le SCN 93 et qui sont spécifiques à la sphère financière, on peut citer :

- La nouvelle conception du service d'intermédiation financière indirectement mesuré «SIFIM» et sa possible ventilation, entre les différents secteurs utilisateurs, à travers les comptes de patrimoine financiers et le compte d'intérêt. Jusqu'à présent le SIFIM (ex PISB : Production imputée de services bancaires) est traité conventionnellement comme consommation intermédiaire d'une branche d'activité fictive. Dans la nouvelle base, il conviendra de traiter ce service, selon l'utilisateur effectif, en consommation intermédiaire, consommation finale, ou en exportation.
- Le nouveau calcul de la production du service d'assurance qui inclut les revenus de placement des réserves.
- L'enregistrement des importations en FOB et non plus en CAF et les corrections à apportées aux équilibres Ressources-Emplois et TES (ERE-TES).
- La classification des auxiliaires financiers, de la caisse d'épargne (CENT) et de la CCP avec les sociétés financières.

La nouvelle base prévoit aussi une meilleure intégration des comptes de patrimoine. Dans le nouveau système des comptes nationaux SCN 93, la séquence complète des comptes des secteurs institutionnels sont subdivisée en trois catégories principales :

- Comptes des opérations courantes : compte de production et comptes de distribution et d'utilisation du revenu.
- Comptes d'accumulation : compte de capital, compte financier et compte des autres changements de volume.
- Comptes de patrimoine : compte de patrimoine d'ouverture, compte des variations du patrimoine et compte de patrimoine de clôture.

La valeur du stock des actifs dans le compte de patrimoine de clôture est égale à la valeur du stock des actifs concernés dans le compte de patrimoine d'ouverture plus la valeur totale des acquisitions moins la valeur totale des actifs cédés au cours de la période comptable, en plus de la valeur des gains et pertes de détentions enregistrées au cours de la même période. La différence entre le compte des variations du patrimoine et les deux comptes : financier et de réévaluation donne lieu au compte des autres changements de volume.

La mise en place d'une nouvelle base de comptes nationaux nous offre l'occasion d'améliorer la qualité du cadre global des comptes, de passer en revue les concepts et les méthodologies, de réviser les nomenclatures, d'améliorer les méthodes de travail en vue de plus d'efficacité et de fiabilité, de s'aligner sur les normes mondiales et de mieux répondre aux besoins des différents utilisateurs.

Par ailleurs, il conviendrait d'arrêter une position préalable à la mise en place de cette nouvelle base. Elle devrait porter, dans l'état actuel des réflexions, sur les nomenclatures de production, les principes de valorisation et tous les aspects relatifs aux modifications proposées par rapport à l'ancienne base.

Concernant l'aspect méthodologique et statistique, la nouvelle base doit tirer profit des réformes et travaux effectués au cours de ces dernières années. On peut évoquer notamment, l'entrée en vigueur de la circulaire bancaire qui fournit une ventilation plus fine des opérations financières, ainsi que la norme comptable du secteur d'assurance et de réassurance qui définit les règles et les états financiers spécifiques aux entreprises d'assurance et de réassurance, en plus des travaux qui sont déjà réalisés tel que la position extérieure globale de la Tunisie élaborée par la Banque Centrale selon la cinquième édition du manuel de la balance des paiements du FMI.

III-3-3 : RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES :

A) Pour la Banque Centrale les progrès escomptés intéresseront, en particulier, les volets suivants :

- Affiner les données existantes pour une analyse plus fine d'aspects déterminants de l'économie tunisienne ayant trait, en particulier, à la création monétaire, à la supervision bancaire, à l'endettement des agents économiques non financiers et aux engagements extérieurs du pays, notamment à court terme.
- Procéder à l'instauration de nouvelles bases de données telles que la centrale d'information suscité par le programme de restructuration et de modernisation du secteur bancaire.
- Si la centrale des risques et celle des chèques impayés sont toutes deux opérationnelles depuis longtemps, la centrale des crédits aux particuliers est, en revanche, en période de test. Les quatre autres centrales à savoir la centrale des renseignements, des bilans, des actifs classés et celle des crédits éligibles au refinancement sont encore en phase de conception.
- Développer l'aspect prévisionnel de la statistique financière en vue d'affiner la gestion monétaire et de préserver la position extérieure du pays.
- Mettre en place les circuits appropriés pour la transmission instantanée d'une plus grande partie des données requises. A cet égard on cite le projet global banking, mode de transmission de données par réseau entre le système bancaire et la BCT. L'objectif de ce système est d'uniformiser l'information, d'éviter sa redondance, de permettre sa transmission instantanée et d'alléger les formalités de transmission.
- Développer la procédure des enquêtes, en accroître la fréquence et l'étendre à la collecte de renseignements à caractère qualitatif.
- Consolider la portée de la consultation en temps réel.
- Veiller à la transparence du fonds de données non seulement en Tunisie, mais, également, à l'étranger. Il est à remarquer, à cet égard, que la Tunisie a été parmi les premiers pays à adhérer aux Normes Standard de Diffusion des Données (NSDD) instituées par le FMI et que la Banque Centrale est chargée d'en assurer le respect pour l'ensemble des renseignements concernant notre pays.

B) Pour l'INS, les services chargés d'établir les statistiques monétaires et financières sont appelés à répondre aux objectifs suivants :

- Se conformer aux concepts et définitions ainsi qu'aux classifications du nouveau manuel de statistiques monétaires et financières, de façon à rendre systématique la comparaison de ces statistiques sur la plan national et international.
- Décrire les statistiques monétaires et financières dans un cadre plus général du système actuel, de manière à faciliter les travaux d'élaboration des comptes nationaux, qui couvre tous les secteurs financiers y compris les intermédiaires non monétaires et les auxiliaires financiers, et les travaux d'analyse économique et politique.
- Servir de complément aux systèmes de comptabilité nationale et au manuel de la Balance des paiements en faveur d'une harmonisation des statistiques monétaires et financières avec les versions nouvellement révisées SCN 93 des Nations Unies et la cinquième édition de la Balance des paiements du FMI.
- Harmoniser les concepts de calcul, d'évaluation et de comptabilisation des opérations financières, ainsi que la classification des instruments financiers en utilisant des nomenclatures d'unités ou de secteurs unifiés.
- Fournir un cadre statistique dans lequel s'inscrivent aussi bien les statistiques monétaires traditionnelles que les innovations intervenues au cours des années récentes qui se poursuivent à un rythme rapide.

III-3-4 : CONCLUSION :

Le système de compilation et de publication mis au point par la BCT et l'élaboration par l'INS des comptes nationaux des institutions financières ainsi que le TOF, ne cessent de connaître au fil des années une amélioration et ce, tant quantitativement que qualitativement.

Cette évolution a accompagné celle de l'état de développement du pays et des besoins y afférents en matière d'analyse, de suivi et de décision favorisant leur adaptation aux exigences de la nouvelle réalité économique du pays, notamment, en matière de libéralisation financière interne et externe.

Les progrès escomptés dans le cadre du PNS 2002-2006 intéresseront, en particulier, les volets suivants :

- **Pour la Banque Centrale**, il s'agira d'affiner les données existantes, d'instaurer de nouvelles bases de données telles que la centrale d'information, les centrales des crédits, des bilans, des actifs classés et celle des crédits éligibles au refinancement, de développer l'aspect

prévisionnel de la statistique financière en vue d'affiner la gestion monétaire et de préserver la position extérieure du pays, de mettre en place les circuits appropriés pour la transmission instantanée d'une plus grande partie des données par réseau entre le système bancaire et la BCT, et enfin de veiller à la transparence des données non seulement en Tunisie, mais, également, à l'étranger. Il est à remarquer, à cet égard, que la Tunisie a été parmi les premiers pays à adhérer à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) instituée par le FMI et que la Banque Centrale est chargée d'en assurer le respect pour l'ensemble des renseignements concernant notre pays.

- **Pour l'INS**, les objectifs consistent à se conformer aux concepts et définitions ainsi qu'aux classifications du nouveau manuel de statistiques monétaires et financières, de décrire les statistiques monétaires et financières dans un cadre plus général, de manière à faciliter les travaux d'élaboration des comptes nationaux, qui couvre tous les secteurs financiers y compris les intermédiaires non monétaires et les auxiliaires financiers, et enfin d'harmoniser les concepts de calcul, d'évaluation et de comptabilisation des opérations financières, ainsi que la classification des instruments financiers en utilisant des nomenclatures d'unités ou de secteurs unifiés..

Quant aux opérations nouvelles programmées dans le cadre du PNS 2002-2006, la Banque Centrale a programmé de déterminer, semestriellement le taux d'intérêt effectif global par catégorie de crédit, alors que l'INS prévoit de confectionner les comptes du patrimoine financier.

III-4 : LE COMMERCE EXTERIEUR ET LA BALANCE COMMERCIALE :

Les statistiques des échanges commerciaux de la Tunisie sont établies à l'Institut National de la Statistique (I.N.S.) sur la base des données fournies par la Direction Générale des Douanes. Les instruments techniques tels que les nomenclatures, les tables de régimes douaniers et régimes statistiques, les codes monnaies, les codes géographiques etc., sont préparés et définis dans le cadre de l'harmonisation internationale.

Les statistiques du commerce extérieur sont établies mensuellement à partir de l'exploitation d'un enregistrement produit par le système **SINDA** " système informatique de dédouanement automatisé», contenant des informations sur les opérations d'importations, d'exportations de marchandises et mouvements d'entrepôts effectués durant le mois écoulé.

A- Nomenclature :

Il existe plusieurs classifications de marchandises utilisées pour définir les produits échangés. Ce sont des classifications systématiques des produits suivant un ordre bien déterminé appelées "nomenclatures des produits à l'usage des statistiques du commerce extérieur". Les deux principales classifications utilisées dans le monde sont :

- **La C.T.C.I** : classification type pour le commerce international.
- **La N.S.H** : nomenclature du système harmonisé adoptée dans le commerce extérieur Tunisien par L'INS depuis 1990 et jusqu'à Janvier 1999 (environ 10.000 positions élémentaires). Par ailleurs, la douane a confectionné une nouvelle version plus détaillée, harmonisée avec la nomenclature combinée européenne NC8. Elle est utilisée depuis février 1999 (18000 positions environ) dans l'élaboration des statistiques du commerce extérieur Tunisien

B- Evaluation de la marchandise :

La valeur déclarée en douane correspond :

- Pour les **importations**, à la valeur C.A.F qui comprend le coût de la marchandise au départ, augmenté du montant du frêt et de l'assurance jusqu'au point d'entrée dans le territoire national.
- Pour les **exportations**, à la valeur F.O.B (franco à bord) qui comprend la valeur de la marchandise jusqu'au point de sortie du territoire douanier. Cette valeur comprend aussi les droits de sortie éventuellement exigibles sur certaines marchandises.

A l'importation comme à l'exportation la valeur douane est exprimée en dinars courants même si le paiement a été effectué en devises étrangères.

C- Procédure de transfert, contrôle et corrections des données douanières :

La Direction Générale de la Douane transmet mensuellement une copie des déclarations enregistrées par le système SINDA le mois écoulé. Ce fichier contient en moyenne 130000 enregistrements dont le tiers environ correspond à des exportations.

L'INS effectue un contrôle systématique des déclarations douanières reçues mensuellement afin de détecter et de corriger éventuellement les erreurs décelées. La correction des erreurs se fait en collaboration avec les services de la Douane. D'une façon générale le système de contrôle comprend les étapes suivantes :

- **Un contrôle de fond** : Concordance entre les informations (pays, produits, régime,) contenues dans les différentes cases des déclarations et les données des tables préalablement établies.
- **Des contrôles de vraisemblance** : comparaison des prix moyens des produits dont la valeur d'échange est importante par rapport au prix moyen de l'année précédente.

D- Elaboration de la balance commerciale et sa diffusion :

L'INS élabore mensuellement les statistiques de la balance commerciale. Les premiers résultats sont diffusés vers le 10 de chaque mois et font l'objet de plusieurs types de publications:

- Premiers tableaux : par types d'utilisation, par secteurs d'activité et par régime et par groupe de produits sont envoyés aux départements et ministères concernés.
- Tableaux pour la page nationale dans le cadre des accords avec le FMI pour la norme spéciale de diffusion des données (NSDD).
- Tableaux de la page Internet du site INS.
- Le communiqué de presse.
- Tableaux par Branche d'activité, par pays
- Les principaux produits importés et exportés
- Bulletin mensuel BMS.
- Annuaire statistique
- Economie de la Tunisie en chiffre
- Les indicateurs statistiques de la Tunisie (Dépliant).
- Publication annuelle "statistiques du commerce extérieur"

E- Indices du commerce extérieur :

L'indice de prix ou des valeurs unitaires du commerce extérieur élaboré actuellement est base 100 (1990). Il est calculé trimestriellement selon la formule de Paasche sur un échantillon de 500 produits environ à l'exportation et 3500 produits à l'importation. Ces échantillons représentent une couverture respective de 80% et 85% de la valeur totale des exportations et des importations. Ces indices sont calculés pour toute position de la nomenclature NSH et par Zone (U.E, Autres pays) puis agrégés à tous les niveaux de la NAP (nomenclature des activités et des produits).

F- PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET RECOMMANDATIONS :

Les statistiques des échanges commerciaux figurent parmi les principales productions statistiques élaborées depuis longue date par L'INS, toutefois et afin de continuer à l'avenir de suivre les améliorations méthodologiques et les nouvelles recommandations internationales un souci particulier sera réservé aux volets suivants:

- La gestion des tables et nomenclatures.
- Le contrôle et la correction des données en collaboration avec les douanes.
- Les traitements des corrections des variations saisonnières et des jours ouvrables pour les séries statistiques du commerce extérieur.

D'autre part, vu la place de plus en plus importante qu'occupe le commerce extérieur dans l'économie d'un pays comme la Tunisie qui intègre progressivement une zone de libre échange (l'union européenne) et qui est signataire des accords du GATT. Il est impératif de fournir des indications sur l'évolution du commerce extérieur en valeur courante et à prix constant d'où la nécessité de réviser la méthode de calcul des indices du commerce extérieur (base 1990) à l'exportation comme à l'importation.

En vue d'améliorer le système statistique actuel en matière de commerce extérieur et afin d'affiner la coopération entre toutes les structures statistiques concernées, il est recommandé, durant la période couverte par le Xème plan de développement économique et sociale, de :

- Prévoir un système de correction de l'évaluation des volumes et valeurs.
- Réviser les critères de l'identification douanière
- Simplifier et regrouper les régimes douaniers
- Adopter le système statistique mondialement en vigueur.
- Raffermer les liens de collaboration avec l'INS
- Permettre l'accès à la banque des données à tous les intervenants
- Etudier la possibilité de séparer les échanges traditionnels et le commerce électronique et prévoir des statistiques individualisées.

III-5 : LES INDICES DE LA PRODUCTION ET DES COUTS :

A - Situation actuelle des statistiques de production et des coûts :

A1 - L'Enquête Mensuelle sur la Production Industrielle :

Dans le cadre de ses activités courantes, l'Institut National de la Statistique mène, depuis 1968, une enquête mensuelle sur la production auprès d'un échantillon d'entreprises des secteurs de l'industrie et des transports. Cette enquête a essentiellement pour but de constituer des séries mensuelles de production servant notamment au calcul de l'indice de la production industrielle (IPI) et de répondre aux besoins des différents utilisateurs de statistiques infra-annuelles tels que les comptables nationaux, les institutions financières, les organismes internationaux, les universitaires... tout en apportant au secteur privé une information précieuse sur la production. Les principes généraux servant de base à l'enquête sont :

1) Le champ de l'enquête est défini par référence à la Nomenclature des Activités et des Produits de la Comptabilité Nationale (NAP) et concerne les branches 10 à 68 et 76 correspondant aux industries manufacturières, aux mines, à l'énergie et aux transports.

Au préalable, un inventaire de toutes les sources d'informations mensuelles fiables a été établi afin d'écarter les branches dont on peut disposer de la production en exploitant les statistiques mensuelles détenues par d'autres départements ou organismes tels que le Ministère de l'industrie (Direction Générale de Mines), l'Office des Céréales... et d'alléger ainsi l'enquête dont l'efficacité repose sur la rapidité de collecte de l'information. Par ailleurs, les productions des produits relevant des activités à caractère saisonnier (huiles, converses, vin...) sont recueillies directement auprès des organismes étatiques ou professionnels qui en détiennent les statistiques (ONH, GICA, ONV ...)

2) La base de l'enquête est constituée par le fichier des entreprises industrielles et de transport de 10 employés et plus. Les critères de choix pour la constitution de l'échantillon sont le chiffre d'affaires, l'emploi ou la production. Les entreprises sont choisies compte-tenu de leurs importances et de la régularité de leurs réponses. Le nombre d'entreprises enquêtées en 2001 est de 425 dont 35 relevant du secteur des transports.

3) Cette enquête mensuelle se fait au moyen d'un questionnaire qui se présente sous la forme d'une feuille simple imprimée en recto et comportant des questions sur la production par produits en quantité, les ventes en quantité et en valeur, les stocks de produits finis et le chiffre d'affaires ventilé en activité industrielle et activité commerciale. Pour le secteur des transports qui fait l'objet d'un questionnaire spécifique, l'activité est suivie à partir du nombre des voyageurs et du tonnage transportés, du kilométrage parcouru et des recettes

4) Jusqu'en 1990, l'enquête mensuelle se faisait par voie postale en utilisant des

enveloppes réponses affranchies. Le suivi de l'enquête s'effectuait au moyen de lettres de rappel qui étaient adressées aux entreprises récalcitrantes. Depuis 1991, l'exécution de l'enquête est confiée aux Directions Régionales de l'INS qui mobilisent à cet effet les moyens humains et matériels nécessaires.

A2- L'Indice de la production Industrielle :

L'INS entreprend depuis 1968, date de lancement de l'enquête mensuelle de conjoncture, le calcul d'un indice de la production industrielle. L'indice de la production industrielle (IPI) est une grandeur physique qui mesure l'évolution de la production du secteur de l'industrie, hors bâtiment et travaux publics. En tant qu'élément de synthèse, il permet aussi bien le suivi de la production des différentes branches industrielles que celle de l'ensemble de l'industrie.

Compte tenu des changements de structure de l'industrie, de la création de nouvelles unités et de l'apparition de nouveaux produits, l'indice de la production industrielle est soumis périodiquement à une actualisation. C'est ainsi, qu'après le premier indice base 100 en 1966, les indices successifs sur la base des années 1970, 1977, 1983 et 1990 ont été élaborés.

Pour la constitution des séries de production entrant dans le calcul de l'indice de la production industrielle, base 1990, trois sources d'informations sont utilisées :

- 1)** L'enquête directe auprès d'un échantillon de 250 entreprises, soit 48% du champ de l'IPI en terme de valeurs ajoutées.
- 2)** Les documents administratifs (37% du champ de l'IPI).
- 3)** Les statistiques du commerce extérieur. Elles interviennent pour 15 % dans le champ de l'IPI et concernent les exportations des entreprises off-shore et les importations de matières premières.

L'indice de la production industrielle compte 296 séries-témoins représentant 450 produits de la nomenclature au niveau le plus fin (NAP 1000). En outre, le calcul de l'IPI passe aussi par le traitement de 1500 positions NSH du commerce extérieur pour la mesure de l'évolution de la production des entreprises exerçant en off-shore et celle des entreprises dont l'activité est appréhendée à partir de leurs consommations en matières premières importées.

A l'échelle des branches des niveaux 20 et 50, l'établissement des pondérations repose sur la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) déduite des Comptes Nationaux de l'année 1990 ; au niveau des produits, les pondérations sont établies en répartissant la valeur ajoutée de la branche au prorata de la valeur de la production.

La formule utilisée pour le calcul de l'indice de la production industrielle est celle de Laspeyres de quantités.

A3- L'indice des prix de vente industriels (IPVI) :

L'indice des prix de vente industriels calculé par l'INS est un indicateur économique qui permet de suivre l'évolution des prix au stade de la production (départ usine). Cet indice est basé sur un échantillon de produits de près de 370 produits vendus sur le marché local et qui sont choisis selon leur importance dans la production industrielle.

La confection de cet indice (base 1990) est effectuée selon une méthodologie, tenant compte des objectifs assignés à ce dernier.

Les séries des prix à la production constituées à partir de l'enquête mensuelle et de l'exploitation des documents administratifs et qui concernent les secteurs de l'industrie, des mines, de l'énergie et des transports, sont publiées régulièrement dans :

- Le Bulletin Mensuel de Statistique :
- Le Dépliant sur les indicateurs statistiques de la Tunisie,
- La Tunisie en chiffres,
- L'Annuaire Statistique de la Tunisie.

Par ailleurs, l'indice de la production industrielle (IPI) ainsi que l'indice des prix de vente industriels (IPVI) qui sont diffusés dans les publications de l'INS déjà évoquée, figurent sur le Site Internet de l'INS et dans la page nationale dans le cadre de la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD).

B- Recommandations et Perspectives :

Les statistiques infra annuelles de production figurent parmi les indicateurs les plus importants dans le suivi conjoncturel de la situation économique surtout dans une économie ouverte. Le programme statistique pour la prochaine quinquennie (2002 – 2006) dans ce domaine doit viser le développement des indicateurs de suivi de la production industrielle, des transports et de leurs coûts et ce par l'actualisation des indicateurs existants et la confection de nouveaux indices :

- Passage à l'année 2000 comme nouvelle base de l'indice de la production industrielle (IPI) dans le cadre de l'harmonisation des années de base des différents indicateurs élaborés par l'INS.
- Amélioration du taux de couverture de l'IPI.
- Adoption de la nouvelle Nomenclature d'Activités Tunisienne (NAT)
- Correction de l'IPI des variations saisonnières et du nombre des jours ouvrables.
- Passage à l'année 2000 comme nouvelle base de l'indice des prix de vente industriels (IPVI) dans le cadre de l'harmonisation des années de base des différents indicateurs élaborés par l'INS.
- Mesure de l'évolution des prix des produits agricoles à la production (IPPAP).
- Confection d'un indice du coût de la construction.

III - 6 : L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION :

Les statistiques des prix figurent parmi les statistiques les plus anciennes en Tunisie. Les premiers indices des prix ont été calculés sur la base de l'année 1938.

Depuis l'indépendance l'Institut National de la Statistique a procédé régulièrement à la révision de cet indice tous les 6 ou 7 ans parallèlement à l'exécution des enquêtes sur la consommation des ménages. C'est ainsi que cinq séries d'indices des prix à la consommation ont été élaborées jusqu'à maintenant. Ces indices se réfèrent aux années de base suivantes : 1962 – 1970 – 1977 – 1983 et 1990.

A- Situation actuelle des statistiques des prix à la consommation et leur publication :

L'Institut National de la Statistique est l'organisme principal en matière de production de statistiques des prix à la consommation et ce grâce à l'enquête des prix qu'il mène d'une façon permanente sur l'ensemble du territoire. Cette enquête servant principalement au calcul de l'indice des prix à la consommation familiale couvre la majorité des communes, chefs lieux des gouvernorats (d'une façon générale les communes de plus de 50.000 habitants). L'échantillon des points de vente qui sont au nombre de 2300 couvre toutes les formes de commerce (Epiceries, marchés, supermarché, magasins spécialisés, prestataires de services) et il est réparti dans différents quartiers des villes.

Des opérations d'extension des enquêtes des prix aux gouvernorats de siliana – Sidi Bouzid – Zaghouan – Tozeur et Kebili ont été lancées depuis 1997 parallèlement aux travaux des révisions des points de vente tenant compte de l'apparition de nouveaux centres commerciaux et de la libéralisation des prix de la majorité des prix de consommation.

En outre et afin de suivre l'évolution des prix des services du loyer des logements, une enquête semestrielle est effectuée auprès d'un échantillon de près de 2000 logements repartis selon les différents types d'habitation (villa, appartement, maison arabe,)

L'indice des prix à la consommation, calculé actuellement par l'INS est base 100 en 1990 est un indice de type Laspeyres dont le panier comprend 820 variétés de biens et services. Il est calculé mensuellement et fait l'objet de plusieurs sortes de publications. Les publications rapides (6 – 8 du mois) concernent les .
premiers tableaux envoyés aux départements concernés

- tableaux pour la page nationale dans le cadre de la norme spéciale de diffusion des données du F.M.I (N S D D)
- tableaux page Internet du site I N S
- communiqués de presse dans les journaux quotidiens.

Quant aux publications régulières de l'INS, on peut citer :

- Le Bulletin Mensuel de statistique BMS
- L'Annuaire Statistique
- L'Economie de la Tunisie en chiffre
- Les Indicateurs Statistiques sur la Tunisie (Dépliant)

En outre l'indice des prix à la consommation est estimé le 20 de chaque mois à partir des observations des prix effectuées durant les vingt premiers jours. L'INS procède depuis 1994 au calcul d'un indice spécifique au mois de Ramadan limité aux produits alimentaires de grande consommation. Cet indicateur est calculé deux fois par semaine durant le moins du jeune.

B- Perspectives d'évolution des statistiques des prix à la consommation :

B1- Les perspectives d'évolution des statistiques des prix à la consommation durant les cinq prochaines années (2002 – 2006) seront axées à l'INS sur les enquêtes des prix et leur extension à d'autres agglomérations mais aussi sur l'élaboration de l'indice des prix à la consommation (base 2000) et son harmonisation avec les autres indicateurs des prix calculé dans l'Union Européenne (IPCH).

C'est ainsi que l'INS compte confectionner, dès les premiers mois de l'année 2002, un indice des prix à la consommation (base 2000) en remplacement de l'indice actuel (base 1990). Ce nouvel indice se réfère essentiellement sur les résultats de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages effectuée en 2000 qui constituent les données de base pour la révision de l'indice des prix à la consommation. Cette révision s'intègre dans le cadre de l'amélioration des outils statistiques afin de mieux les adapter à l'évolution qu'a connue l'économie tunisienne au cours des dernières années et l'évolution du niveau de vie de la population.

B2- Par ailleurs, il est à noter que le choix de l'année 2000 comme base du nouvel indice s'intègre dans un souci d'harmonisation des années de base des différents indicateurs élaborés à l'INS avec les séries statistiques à prix constant aux quelles se réfèrent les travaux de préparation du plan de développement économique et social, de la comptabilité nationale, du budget économique et la cinquième décennie d'une façon générale.

B3- Le taux d'inflation constitue un indicateur important pour l'évaluation de la position concurrentielle d'un pays et pour sa politique monétaire. La Tunisie ayant signé un accord de partenariat avec l'Union Européenne doit disposer d'un instrument de mesure de l'évolution des prix établi selon des méthodologies et des procédés communs.

La différence fondamentale entre l'IPC (base 2000) et l'IPCH de l'Union Européenne réside au niveau de la couverture géographique (population de référence) et démographique (types de ménages). L'IPCH couvre l'ensemble du territoire géographique (zone urbaine et rurale) et l'ensemble des ménages.

L'extension de l'enquête des prix à d'autres agglomérations de taille plus petites et des zones rurales constitue déjà un premier pas vers l'harmonisation de l'IPC. Cependant cette dernière nécessite d'autres changements méthodologiques et techniques conformément aux réglemets de l'office Européen de statistique (EUROSTAT).

III - 7 : LE SUIVI DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE :

La conjoncture économique est actuellement cernée par différents types d'instruments :

- Les indices de la production et des prix à la production,
- Les indices des prix à la consommation,
- Les enquêtes sur l'investissement
- Les enquêtes d'opinion auprès des chefs d'entreprises industrielles.

III-7-1 : SITUATION ACTUELLE DES ENQUÊTES DE SUIVI DE LA CONJONCTURE EFFECTUEES PAR L'INS :

A - Les enquêtes sur l'investissement :

Conscient de l'importance du volet investissement et de la place qui lui revient au niveau de la croissance économique, les pouvoirs publics n'ont cessé de lui accorder l'attention qu'il mérite. De ce fait, l'INS a mis en place à partir de 1999 un système d'enquête sur l'investissement.

La demande d'information sur l'investissement possède généralement deux caractéristiques. La première se traduit par un besoin en informations de type structurel et annuel, la seconde touche au domaine de la conjoncture et concerne la disponibilité de l'informations rapides et infra-annuelle sur l'investissement et son rythme d'évolution pour servir dans l'analyse conjoncturelle de l'activité économique.

A cet effet l'INS à lancé deux types d'enquête dans ce domaine :

- Une enquête annuelle sur l'investissement touchant l'ensemble des secteurs (sauf l'agriculture).
- Une enquête semestrielle relative au secteur industriel.

A1- L'enquête annuelle sur l'investissement (EAI) s'adresse aux entreprises employant six salariés et plus et couvre tous les secteurs d'activité économique à l'exception des secteurs de l'agriculture et de la pêche, des organismes financiers, des activités non marchandes, et des logements des ménages. Le champ couvert correspond au champ des sociétés non financières (hors entreprises individuelles) et non agricoles de la comptabilité nationale.

La base de sondage est constituée par le Répertoire National des Entreprises. La stratification de l'échantillon repose sur les critères relatifs à la taille et au secteur d'activité de l'entreprise. L'échantillon tiré porte sur près de 2600 entreprises faisant partie du champ de l'Enquête Nationale des activités économiques. Cet échantillon a fait l'objet d'un renouvellement partiel pour tenir compte des disparitions ou de nouvelles créations d'entreprises. L'échantillon comprend la liste exhaustive des entreprises

publiques(champ de la comptabilité nationale).

Le questionnaire comprend des informations concernant :

- Identification de l'entreprise;
- Caractéristiques de l'entreprise
- Montant global des investissements pour les années t-1 et t et prévision pour l'année t.
- Structure des investissements : Terrain, Bâtiment, Installation technique...
- Schéma de financement: Auto financement, crédits...
- Répartition régionale de l'Investissement;
- Répartition du niveau d'emploi par région.

L'enquête annuelle sur l'investissement a été réalisée durant les trois années 1999, 2000 et 2001 et a porté sur un échantillon de près de 2600 entreprises. Cette enquête est effectuée par les agents de l'INS au cours des mois de mars – avril de chaque année. Son exploitation permet une évaluation de l'investissement de l'année (t-1) et une estimation de l'année en cours et ce au niveau sectoriel et par ventilation entre investissement public et privé.

La dernière enquête effectuée aux mois de mars et avril 2001 a totalisé un nombre de réponses de près de 1600 entreprises dont 109 appartenant au secteur public ; le taux de couverture a atteint 53% dans les industries manufacturières et 63.9% dans les industries non manufacturières et 63.9% dans les services. Le taux de couverture calculé en rapportant les montants d'investissement de l'enquête annuelle aux données de la Comptabilité Nationale est en moyenne de 56% . L'utilisation des résultats de cette enquête se limite jusqu'à maintenant à la comptabilité nationale qui s'y réfère pour l'établissement des comptes provisoires et semi-définitifs. Ces résultats ne font pas encore l'objet de publication régulière de l'INS mais ils sont commentés sous forme de note interne.

A2- L'enquête de conjoncture sur l'investissement :

L'enquête de conjoncture sur l'investissement est semestrielle et son champ se limite à l'industrie où l'investissement est plus concentré et son observation plus aisée. Les principaux objectifs de cette enquête sont de :

- Fournir des estimations précoces de l'investissement de l'année écoulée et des prévisions de l'année en cours.
- Suivre l'évolution semestrielle de l'investissement
- Déterminer les destinations et les facteurs influençant les décisions d'investissement.

Au volet conjoncturel de l'EAI s'ajouterait l'enquête de conjoncture sur l'investissement (ECI). Celle-ci serait effectuée deux fois par an (juin et décembre). Aux questions relatives à l'investissement réalisé et prévu s'ajouteraient d'autres questions relatives à l'évolution semestrielle des investissements, à la destination de l'investissement et aux facteurs influençant la décision d'investissement. La première enquête (ECI) étant lancée au mois de décembre 2001, elle porte sur un échantillon de plus de 700 entreprises.

Par ailleurs et par souci d'alléger la charge d'enquête auprès des industriels nous avons jugé utile de joindre les deux enquêtes de conjoncture (production et investissement), c'est une première expérience en la matière et nous espérons des résultats positifs sur le plan d'exécution des enquêtes.

B- L'enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprises industrielles :

B1- Dans le cadre du renforcement de l'activité statistique en vue d'une analyse plus poussée de la conjoncture économique, l'INS effectue tous les trimestres auprès des chefs d'entreprises, une enquête d'opinion sur la situation et les perspectives d'évolution des principales activités industrielles.

L'objectif principal de cette enquête est de servir comme outil pour l'établissement du diagnostic conjoncturel de l'activité du secteur industriel hors BTP et de disposer d'éléments d'appréciation sur la situation récente de l'activité économique (les trois derniers mois) et son évolution prévue à court terme (les trois mois à venir).

L'échantillon de cette enquête a été constitué au début (en 1990) de 389 entreprises industrielles, puis à partir du huitième passage, il a été étendu pour couvrir plus de 700 entreprises. Les entreprises sont tirées par sondage aléatoire stratifié selon la taille de l'entreprise d'une part et le groupe de branches d'activité industrielle d'autre part. La deuxième mise à jour de l'échantillon a été effectuée en 1999 lors de la constitution d'un échantillon commun des enquêtes de conjoncture. A partir de cette date, la mise à jour de l'échantillon est assurée régulièrement une fois par an, et cela a permis de stabiliser l'échantillon et d'atteindre ainsi une meilleure représentativité des résultats (de l'ordre de 60 %).

B2- L'enquête porte sur l'opinion des chefs d'entreprises. Les réponses individuelles sont quasiment qualitatives (hausse, stagnation, baisse), ou (bien garni, normal, peu garni) ou encore (bonne, moyenne, médiocre). Le traitement global de ces informations, au niveau d'une branche d'activité ou au niveau de l'ensemble du secteur industriel, doit au contraire être quantifiable. L'indicateur quantitatif dégagé usuellement à partir de ces informations qualitatives est le solde d'opinion. Ce solde est le pourcentage des entreprises qui estiment une tendance à la hausse auquel on retranche le pourcentage des entreprises qui estiment une tendance à la baisse (les entreprises qui estiment une situation stagnante sont supposées neutres). Ces pourcentages sont calculés en pondérant les entreprises par leurs chiffres d'affaire et les secteurs par leurs valeurs ajoutées.

Depuis son lancement en 1990, tous les passages trimestriels de l'enquête opinion ont été effectués (janvier – mars – juin – décembre). Les résultats des soldes d'opinion sont confectionnés sous formes de séries statistiques trimestrielles, comprenant les soldes d'opinion relatifs à l'évolution de la production et de la demande du secteur des industries manufacturières.

Par ailleurs, les séries des soldes d'opinions sont de deux types :

- Soldes de la situation récente relative au trimestre précédant la réalisation de l'enquête;
- Soldes de la situation prévue relative au trimestre succédant la réalisation de l'enquête ;

Séries trimestrielles des soldes d'opinion pour l'industrie Manufacturière :

- Evolution récente et prévue de la situation générale
- Tendance passée et prévue de la production
- Evolution récente et prévue de la demande globale
- Evolution récente et prévue de la demande étrangère
- Evolution récente et prévue des prix de vente
- Evolution récente et prévue des prix des matières premières
- Evolution récente et prévue de la main d'œuvre
- Evolution d'utilisation de la capacité de production

B3- Les variations Saisonnières parfois brutales sont de nature à perturber la stabilité d'une chronique. Elles rendent ainsi difficile l'appréciation de l'évolution réelle de la série. Ces variations peuvent masquer le comportement de fond des séries. Pour pouvoir apprécier correctement l'évolution des séries des soldes d'opinions il est donc nécessaire de procéder à leur correction des variations saisonnières.

C'est ainsi qu'à partir de 1999 que les séries des soldes d'opinions ont subi des traitements statistiques en vue d'éliminer l'effet saisonnier et d'aider à une meilleure interprétation des résultats (voir méthodologie en annexe)

III-7-2 : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES ENQUÊTES D'OPINION :

Les enquêtes de conjoncture auprès des chefs d'entreprise doivent à terme constituer un outil privilégié de la prévision et du diagnostic conjoncturel. Elles fournissent, régulièrement et rapidement, l'opinion de chefs d'entreprise sur leur activité récente et future, et permettent ainsi de tracer une première esquisse des évolutions que connaît à court terme la production. Leur utilisation ne doit pas se limiter à ce simple rôle de "baromètre". L'information qualitative qu'elles fournissent doit également servir de base à l'élaboration de premières prévisions chiffrées, avant que ne soient

disponibles les principaux indicateurs quantitatifs (Indice de la Production Industrielle, Indice des prix de vente industriels, Exportations en produits manufacturés, comptes trimestriels et autres agrégats à périodicité infra-annuelle,...).

Les perspectives de développement des outils de suivi et d'analyse de la conjoncture peuvent être axées sur l'extension des enquêtes de conjoncture à d'autres domaines non encore couverts notamment au niveau de la demande. L'effort devra porter tant sur les sources d'informations quantitatives par l'amélioration et l'extension des questionnaires et enquêtes de l'INS que sur celles qualitatives par le biais d'enquêtes de conjoncture (opinions et anticipations des ménages et des entreprises notamment).

III- 8 : LE SUIVI DE LA COMPÉTITIVITÉ :

Depuis l'avènement du processus de mondialisation qui a accentué la concurrence entre les entreprises et entre les nations sur tous les marchés, l'amélioration de la compétitivité se présente comme l'un des leviers de la croissance économique d'une nation. C'est dans ce cadre que les institutions tels que le *World Economic Forum* et l'*International Institute for Management Développement* continuent à multiplier des rencontres pour débattre des questions de la compétitivité et proposer périodiquement un classement mondial en la matière.

C'est dans cette perspective que la décision fut prise, de créer un **Observatoire National de la Compétitivité** au sein de l'Institut d'Economie Quantitative et d'en faire un instrument d'appréciation des performances de l'économie nationale, à travers l'élaboration de trois types de travaux :

- Un rapport tri-annuel traitant de la compétitivité dans sa dimension structurelle,
- Un rapport annuel ayant pour objectif d'établir le positionnement compétitif de la Tunisie par rapport à ses concurrents,
- Un aperçu sur la compétitivité destiné à meubler le rapport annuel du budget économique.

En matière de collecte d'informations statistiques et de données, composante importante de la mise en place de données de l'Observatoire, de nombreuses sources ont été identifiées et mobilisées pour constituer des bases de données fiables permettant une analyse fine à partir de nomenclatures suffisamment désagrégées.

Parmi ces sources, on citera :

- Au plan international : les bases de données CHELEM, EUROSTAT, WORLD DATA, SFI, WDI et celle de l'ONUDI,
- Au plan national : les statistiques utilisées sont celles de l'Institut National de la Statistique (données de la Comptabilité Nationale, de l'Enquête Annuelle des Entreprises...).

Afin de compléter les données quantitatives ainsi obtenues, il a été procédé à la réalisation d'une série d'entretiens et d'enquêtes pour mieux comprendre la perception du secteur privé et cerner davantage la dimension qualitative de la compétitivité.

A : LE RAPPORT SUR LA COMPÉTITIVITÉ STRUCTURELLE :

Le rapport sur la compétitivité structurelle s'articule autour de trois axes :

1) Le premier s'est intéressé à **la compétitivité globale** définie comme étant la capacité d'un pays d'améliorer, d'une manière soutenue, le bien être de sa population sans que ceci ne s'accompagne par des pressions au niveau de sa position extérieure

en la rendant à terme non viable. A ce titre, pour, apprécier les performances compétitives au pays, l'analyse s'est appuyée sur le PIB/tête en PPA et le solde commercial de biens en % du PIB. Cette approche a été complétée par l'analyse de la PGF et les deux leviers de la croissance à savoir la demande intérieure et les exportations.

2) Le deuxième axe s'est donnée pour objectif d'approfondir l'analyse de **la compétitivité externe** en s'interrogeant dans quelle mesure les parts de marché à l'exportation détenues par une économie dépendent des effets suivants à savoir :

a) *l'effet composition* par produit qui reflète l'effort des exportateurs pour se positionner sur des produits dont la demande mondiale est dynamique.

b) *l'effet géographique* qui traduit à son tour l'effort du pays à s'orienter sur des marchés présentant une forte dynamique de croissance. A ce propos, des matrices de positionnement compétitif par produit et marché ont été effectuées.

c) *l'effet compétitivité prix* censé refléter l'évolution des prix relatif à l'exportation d'un pays par rapport à ses concurrents, dépend dans une large mesure de certaines variables relevant du cadre macro-économique tels que l'inflation, le taux de change et le taux d'intérêt ainsi que d'autres liées à l'entreprise en l'occurrence les coûts salariaux unitaires, les coûts des consommateurs intermédiaires etc.

3) Enfin, le troisième axe met l'accent sur l'analyse du **dynamisme du marché interne** qui constitue un facteur clé du développement du potentiel compétitif d'une économie dans la mesure où il pourrait absorber les effets induits par les retournements de la conjoncture économique internationale. Cette analyse de la compétitivité interne a été appréhendée par l'évolution de la part de marché interne et ses caractéristiques.

B / LE RAPPORT ANNUEL SUR LA COMPÉTITIVITÉ :

Concernant le rapport annuel, son élaboration repose sur l'application de la méthode de scoring qui permet de retracer l'évolution de la trajectoire compétitive de la Tunisie par rapport à ses concurrents.

L'analyse, ainsi effectuée, s'appuie sur un ensemble d'indicateurs socio-économiques groupés en 7 facteurs à savoir :

- *La croissance et le dynamisme économique* : ce facteur renseigne sur la capacité d'un pays à créer de richesse additionnelle et le rythme avec lequel il y parvient, ainsi que sur la diversification de la base productive d'une économie et son aptitude à produire et exporter des biens manufacturés,
- *La stabilité macro-économique et la soutenabilité de la croissance* : ce facteur constitue une des conditions nécessaires que se doit un pays pour soutenir la compétitivité d'une économie. En effet, la préservation des

équilibres globaux tant internes qu'externes, la maîtrise de l'inflation et l'effort national de mobilisation des capitaux nécessaires pour financer les investissements, sont autant de facteurs qui conditionnent la compétitivité et les perspectives de croissance d'une économie,

- Le *système bancaire et boursier* : le dynamisme et le fonctionnement du système bancaire et boursier ainsi que la disponibilité et les conditions d'accès au crédit constituent des éléments susceptibles de conditionner la compétitivité d'une économie,
- Le *marché domestique* : le dynamisme du marché interne constitue un facteur clé du développement du potentiel compétitif d'une économie et peut parfois amortir, voire même absorber les effets induits par les retournements de la conjoncture économique internationale,
- Le *commerce extérieur* : il renseigne sur la capacité d'un pays à s'insérer dans l'économie mondiale et son aptitude à faire face aux nouvelles exigences de la mondialisation aussi bien en terme d'exacerbation de la concurrence qu'en terme d'adaptation aux nouvelles règles de fonctionnement de l'économie mondiale,
- *L'attractivité du territoire* : le renforcement de L'attractivité des nation pour les investissements directs étrangers est devenu, avec la mondialisation, un nouvel impératif des politiques industrielles en raison des différents avantages qu'offre ce type d'investissement notamment en terme d'internationalisation d'une économie, de transfert technologique, de positionnement sur les marchés et d'accélération de la mise à niveau aussi bien de l'entreprise que de son environnement notamment en matière d'infrastructure.
- Les *ressources humaines* : le capital humain constitue un facteur déterminant pour le développement d'une notion vu l'importance de sa contribution à la croissance économique, notamment dans un pays comme la Tunisie où les différentes activités économiques sont intensives en main d'œuvre plutôt qu'en capital.

Par ailleurs, il importe de noter qu'outre l'évaluation de la position compétitive de l'économie tunisienne sur la base des indicateurs quantitatifs, l'analyse a été enrichie en tenant compte de certains aspects qualitatifs liés à la maîtrise des circuits d'approvisionnement et de commercialisation, la réglementation en vigueur, l'innovation etc. De tels aspects difficiles à quantifier son apprécié à partir d'une enquête auprès des chefs d'entreprise opérants dans le secteur manufacturier privé, permettant d'identifier les principales contraintes inhérentes à l'activité des entreprises et leur environnement institutionnel et ce, en vue d'adopter des éléments d'éclairage susceptibles d'améliorer leur compétitivité.

C / LE BUDGET ÉCONOMIQUE ET LA COMPETITIVITE:

La troisième contribution, destinée à meubler le rapport du budget économique, consiste à développer un chapitre sur la compétitivité et ce, à travers l'indicateur de rattrapage et de degré d'intégration du pays dans l'économie mondiale. En outre, d'autres résultats relatifs au suivi de la compétitivité externe et interne et leurs principaux déterminants ainsi qu'au climat des affaires et d'attractivité territoriale pour les IDE font l'objet d'une analyse destinée à apprécier le potentiel compétitif du pays.

CHAPITRE IV

LES STATISTIQUES SECTORIELLES

OBJECTIF GLOBAL

***ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE
STATISTIQUE DE TOUS LES SECTEURS DE
L'ECONOMIE NATIONALE***

INTRODUCTION

Un système statistique performant exige une couverture plus fine de l'activité économique qui ne peut être obtenue qu'en développant les statistiques sectorielles. La politique de mise à niveau sectorielle nécessite une information statistique aussi fine que possible des différents indicateurs sectoriels. C'est pour cette raison que le Programme National de la Statistique 2002-2006 comporte des opérations nécessaires à cette mise à niveau avec pour objectif de disposer, à l'horizon 2006 d'un système d'information sectoriel performant.

Différents secteurs sont concernés par cette mise à niveau. Il est à remarquer que les tables rondes ont montré que l'état de la statistique dans les différents départements concernés est inégalement développée. Certains départements possèdent une véritable structure statistique alors que d'autres continuent à considérer que cette activité reste secondaire.

Ce chapitre présente l'état de la statistique dans les secteurs suivants :

- 1- Agriculture et Pêche
- 2- Energie et Mines
- 3- Industrie manufacturière
- 4- Commerce
- 5- Tourisme et Loisirs
- 6- Transport
- 7- Télécommunications
- 8- Bâtiment et Travaux Publics
- 9- Environnement et Aménagement du Territoire

IV- 1 : AGRICULTURE ET PÊCHE :

Le secteur de l'agriculture et pêche a une activité statistique importante. Le Ministère de l'Agriculture constitue la seule source d'information statistique sur le secteur. Il procède, faute d'un recensement général de l'agriculture à des enquêtes de différentes natures : structurelles, régulières, conjoncturelles et administratives.

IV-1-1 : NATURE ET SOURCES DES STATISTIQUES ET DES INFORMATIONS AGRICOLES PRODUITES :

A - Faute de recensement général de l'agriculture, et dans le cadre des préparatifs techniques des plans quinquennaux de développement du secteur de l'agriculture et de la pêche, les services statistiques du Ministère de l'Agriculture réalisent tous les dix ans **une enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles** ayant pour principaux éléments les données concernant les structures des exploitations, les caractéristiques socio-économiques des exploitants agricoles ainsi que leurs activités, les données relatives aux ressources humaines et au matériel agricole, et les volets relatifs à l'investissement et au crédit agricole.

Aussi, faut-il insister le rôle important que joue l'Enquête sur les Structures en vue de mieux connaître le contexte actuel du secteur agricole à travers ses différentes composantes dont particulièrement les exploitations agricoles en tant qu'unités économiques et les exploitants en tant qu'agents économiques, d'enrichir la réflexion sur les perspectives de son développement et d'identifier les mécanismes appropriés pour sa promotion.

B - Les services statistiques du Ministère de l'Agriculture et en collaboration avec les Commissariats Régionaux au Développement Agricole réalisent des **enquêtes statistiques par sondage** pour estimer :

- Les réalisations de l'occupation des sols des terres agricoles pour les différentes spéculations (céréales, fourrages, légumineuses, cultures maraîchères, fruits ...) selon les techniques agricoles utilisées (irrigué, sec, mixte) et selon les secteurs (public, privé) et selon les régions.
- Les productions des céréales, des dattes, de la pomme de terre, de la tomate, par la mesure objective étant donné l'importance de ces cultures et plantations sur l'économie nationale et les stratégies sectorielles à moyen et long terme auxquelles elles appartiennent.
- La main d'œuvre et l'emploi agricole et le reste des intrants (semences, engrais,...)
- Le cheptel de rente

Suite aux demandes pressantes des différents organismes du Ministère, les services centraux des statistiques agricoles du Ministère entreprennent d'une façon conjoncturelle ou saisonnière la réalisation d'enquêtes dont les principales sont :

- L'enquête sur les paramètres de production du cheptel
- L'enquête sur les itinéraires de la production des céréales
- L'enquête sur la femme rurale et le développement agricole
- L'enquête dans le cadre de la consultation nationale sur la consolidation de la productivité du secteur agricole.

C - Les services statistiques du Ministère de l'Agriculture et en collaboration avec les Commissariats Régionaux au Développement Agricole collectent les données relatives à la commercialisation agricole et de pêche à travers un questionnaire administratif et mensuel rempli par les services régionaux des productions animales et végétales pour les Informations suivantes :

- Les apports des fruits et légumes et des poissons commercialisés quotidiennement et mensuellement au niveau du MIN de Bir El Kasaa
- Les apports des fruits et légumes commercialisés mensuellement au niveau des différents marchés de gros des communes chefs-lieux des gouvernorats
- Les apports mensuels de viandes au niveau des abattoirs municipaux, et des poissons au niveau des marchés de gros
- Les prix de gros et de détail des viandes au niveau des abattoirs municipaux
- Les prix de gros des différents fruits et légumes au niveau des marchés de gros des communes chefs lieux des gouvernorats.

IV-1-2 : LES MÉTHODES DE COLLECTE DES STATISTIQUES ET DES INFORMATIONS AGRICOLES :

A- Faute de listes nominatives de toutes les exploitations agricoles, l'on procède à une enquête par échantillonnage à bases multiples (quatre univers) :

- Les grandes exploitations agricoles (recensement exhaustif en adoptant des listes d'exploitations)
- Les districts de recensement urbains (sondage aléatoire stratifié à partir des ménages agricoles recensés par le RGPH)
- Les agglomérations principales non communales (sondage aléatoire stratifié à partir des ménages agricoles recensés par le RGPH)
- Les segments ruraux (sondage aréolaire avec un taux de sondage des superficies d'environ 125)

B- Toutes les enquêtes statistiques agricoles régulières et ordinaires reposent sur un sondage aréolaire moyennant des cartes topographiques de l'OTC comme base de sondage. La méthode consiste à stratifier les sols d'un territoire donné (ex :gouvernorat) en différentes strates dominantes d'occupation du sol selon le réalité sur le terrain (strate : grandes cultures, strate :arboriculture fruitière, strate :périmètres irrigués,...)

Une fois les strates sont délimitées sur les cartes, elles seront découpées en petites portions de terrain appelées (segment). Le segment est comparable au district du recensement du RGPH.

Le segment constitue l'unité statistique utilisée dans pratiquement toutes les enquêtes par sondage ayant pour objectif l'estimation des superficies des cultures.

Le segment (grappe) est composé de lots agricoles (terres agricoles à l'intérieur du segment et sous le contrôle d'un seul exploitant agricole) qui constitue l'unité statistique utilisée dans les enquêtes par sondage ayant pour objectif l'estimation des variables liées à l'exploitation agricole (intrants, emploi, cheptel, crédit, commercialisation,...).

C- Toutes les enquêtes statistiques agricoles conjoncturelles et saisonnières réalisées par les services statistiques agricoles reposent sur un sondage aréolaire ou des quotas et de faute de recensement général de l'agriculture.

En plus des méthodologies adoptées par les services centraux et régionaux des statistiques agricoles, l'on complète le système des statistiques et de l'information agricoles conjoncturelles et saisonnières à travers les estimations produites par les différents techniciens et vulgarisateurs agricoles sous le contrôle des organismes et institutions sous tutelle du Ministère de l'Agriculture ainsi que les statistiques produites par l'INS et d'autres Ministères (Développement Economique, Commerce,...).

IV-1-3 : LA PÉRIODICITÉ DE RÉALISATION ET DE PUBLICATION DES STATISTIQUES DU SECTEUR :

- 1) Enquête sur les structures des exploitations agricoles est programmée tous les 10 ou 5 ans et publiée à la fin de l'année.
- 2) Enquête sur le suivi de la campagne agricole (premier passage) est réalisée annuellement en décembre février et publiée en avril
- 3) Enquête sur le suivi de la campagne agricole (deuxième passage) est réalisée annuellement en mars mi-mai et publiée en décembre
- 4) Enquête sur les périmètres irrigués est réalisée annuellement en août septembre et publiée en novembre
- 5) Enquête sur l'estimation de la production céréalière par la méthode de la mesure objective est réalisée annuellement en juin juillet et publiée en fin juillet

- 6) Enquête sur l'estimation de la production de la pomme de terre de saison par la méthode de la mesure objective est réalisée annuellement en juin mi-juillet et publiée en fin juillet
- 7) Enquête sur l'estimation de la production de la tomate de saison par la méthode de la mesure objective est réalisée annuellement en juillet août et publiée en septembre
- 8) Enquête oasis sur l'estimation de la production des dattes par la méthode de la mesure objective est réalisée annuellement en octobre novembre et publiée en décembre
- 9) Enquête sur l'estimation de la production des olives à huile par la méthode de la mesure objective est réalisée annuellement en novembre décembre et publiée en mars
- 10) Enquête sur la commercialisation des fruits et légumes et les abattages contrôlés est réalisée mensuellement et constitue une base de données sur intra-net
- 11) Enquête sur la commercialisation des fruits, légumes et poissons au MIN de Bir El Kasâa est réalisée quotidiennement et constitue une base de données sur intra-net.

IV-1-4 : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS :

- Réaliser un *recensement général de l'agriculture* afin de faire face aux besoins actuels et futurs des utilisateurs des statistiques et de l'information agricole.
- Réaliser les enquêtes suivantes pour faire face aux besoins futurs en données *statistiques régulières et ordinaires*
 - Enquête sur les coûts de production agricole et de pêche
 - Enquête sur les investissements agricoles
 - Enquête sur l'emploi agricole et de pêche
 - Enquête sur les prix agricoles et de pêche
- Réaliser les enquêtes suivantes pour faire face aux besoins futurs en données *statistiques conjoncturelles et saisonnières*
 - Enquête évaluation des dégâts conjoncturels sur les productions agricoles
 - Enquête sur les données environnementales
 - Enquêtes socio-économiques

IV-1-6 :CONCLUSION :

Le secteur de ***l'Agriculture et de la pêche*** a une activité statistique importante. Bien que le système actuel soit déjà assez développé, il n'en reste pas moins que les besoins futurs en données statistiques agricoles sont importants. En effet, et suite à une consultation élargie, il a été possible de dégager les besoins futurs des utilisateurs des statistiques et de l'information agricole et qui se résument en la réalisation d'un *recensement général de l'agriculture*.

En attendant, les besoins futurs en données statistiques régulières et ordinaires nécessitent des enquêtes sur les coûts de production agricole et de pêche, sur les investissements agricoles, sur l'emploi agricole et de la pêche et enfin, sur les prix agricoles et des produits de la pêche.

Quant aux besoins futurs en données statistiques conjoncturelles et saisonnières, ils consistent en la mise en œuvre d'enquêtes socio-économiques, environnementales et d'autres portant sur l'évaluation des dégâts conjoncturels sur les productions agricoles.

IV- 2 : ENERGIE & MINES :

Partant du fait que c'est une activité relevant principalement du secteur public, la production des données statistiques des secteurs de l'énergie et des mines est bien appréhendée à partir des statistiques sectorielle publiées régulièrement par l'ETAP, la STEG, l'ONE, CPG et GCT.

IV-2-1 : LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE :

Dans le secteur de l'énergie, les séries de production statistique touchent :

A- L'activité hydrocarbure : (pétrole et gaz naturel)

- L'activité exploration englobe les lignes sismiques, le nombre de forage off-shore et on-shore, les découvertes et l'investissement correspondant,
- L'activité développement concerne la production d'hydrocarbures par qualité et par gisement,
- L'activité raffinage, stockage et distribution : (la production et commercialisation des produits raffinés, la consommation des produits pétroliers par produit et par secteur, l'élaboration de la demande énergétique primaire et finale),
- Le bilan énergétique (ressources et emplois de l'énergie primaire par forme d'énergie, le solde énergétique),
- La balance commerciale énergétique : (les différents flux d'hydrocarbures en volume et en valeur exprimée en dollar et en dinar).

B- L'activité Electricité :

- Cette activité est actuellement gérée par la STEG qui monopolise le secteur d'électricité. L'activité est donc suffisamment couverte englobant les domaines suivants :
- L'activité production : (production d'énergie électrique par combustible et par équipement, la puissance installée, les échanges d'électricité et les achats directs),
- La demande : (consommation par tension « Haute moyenne et basse tension », les ventes de la HT et MT par secteurs d'activité, l'électrification rurale et urbaine et leurs taux par gouvernorats),
- L'activité gaz naturel : (disponibilités du gaz par source et sa distribution par destination : production d'électricité, secteur industriel, hôtellerie, domestique et autres) ,
- L'investissement par activité : (production, transport, distribution et gaz naturel),

- L'enquête sur l'utilisation de l'énergie dans le secteur résidentiel (domestique) élaborée tous les 5 ans par la STEG. Cette enquête concerne un échantillon de 3000 à 4000 clients résidentiels de la STEG.

IV-2-2 : LE SECTEUR MINIER :

Concernant ce secteur, les informations annuelles et infra-annuelles sont régulièrement publiées particulièrement par la CPG et GCT ou la DGM.

1- Au niveau du phosphate et dérivés : les séries de statistiques produites renferment les domaines suivants : (production du phosphate brut et sa commercialisation, le volume de stockage, la production des engrais phosphatés par produit, les ventes extérieures et leurs destinations, l'investissement par branche d'activité).

2- Au niveau des autres minerais : A l'instar du secteur du phosphate et dérivés, l'activité des minerais métalliques est bien couverte. Les informations de base sont identifiées par branche d'activité (Plomb, Zinc, Fer, Spath fluor, Fluorure d'Aluminium et sel marin).

Les statistiques produites par le Ministère de l'Industrie portent essentiellement sur la production et la commercialisation des différents produits miniers ainsi qu'un aperçu sur les investissements engagés.

IV-3 : L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE :

IV-3-1 : L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION :

Sur le plan de la production, l'activité industrielle fait l'objet d'un suivi régulier. Des séries statistiques sont établies conformément à la nomenclature d'activités et de produits à différents niveaux. Elles bénéficient d'une crédibilité satisfaisante mais qui reste relation avec la couverture et la taille des secteurs d'activité.

Les statistiques de base du secteur des industries manufacturières sont issues des informations recueillies soit :

- 1) A partir des enquêtes périodiques auprès des entreprises menées par l'INS et qui couvre l'ensemble des activités du secteur manufacturier. Ces investigations réalisées auprès d'un échantillon de plus de 2000 entreprises de taille supérieure ou égale à 10 emplois, permettent de compléter l'information sur l'appareil productif industriel surtout dans les secteurs où la petite entreprise (indépendante ou unité individuelle) est prépondérante.
- 2) A travers les données reçues directement de certaines entreprises industrielles opérant surtout dans le secteur public.

Les informations statistiques recueillies sont traitées en fonction des besoins. Elles conduisent à l'élaboration d'un tableau de bord traçant l'évolution des synthèses, appuyée par des graphiques dégagant les tendances sur trois ans.

L'indice à la production industrielle (IPI) donne une idée précise sur l'évolution des différentes activités industrielles. Cet indicateur a été, depuis des années soumis à des modifications successives pour l'adapter au nouveau contexte, aux changements de la structure du tissu industriel, de la création de nouvelles unités et l'apparition de nouveaux produits. (1970,1977, 1983 et 1990).

Toutefois, d'après l'évaluation de l'expérience vécue, des difficultés rencontrées au niveau de la collecte demeurent vivaces du fait de la lenteur et parfois même du refus de certains entreprises à communiquer l'information.

En raison de ces difficultés, l'IPI souffre de certains manques aussi bien en ce qui concerne le nombre des branches retenues que de la couverture au sein même de ces branches. Aussi, à l'heure actuelle, l'un des soucis majeurs de l'INS est-il la révision de l'indice actuel de la production industrielle avec une année de base plus récente en vue d'une amélioration de la couverture des secteurs retenus et de l'insertion des secteurs non couverts.

IV-3-2 : L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER :

Partant de l'importance capitale que revêt l'investissement dans l'accélération de la croissance économique et l'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale. Il a été décidé de charger l'INS du suivi de l'investissement dans le secteur manufacturier.

A ce titre, une commission, regroupant toutes les parties concernées, a été créée dont la mission principale est de déterminer les méthodes d'évaluation et de suivi conjoncturel de l'investissement en coordination avec les différents organismes concernés.

L'ensemble des réflexions menées autour du sujet a permis de faire émerger une approche à trois niveaux :

- La consolidation du système d'observation existant, notamment l'Enquête Nationale sur les Activités Economiques (périodicité : une fois par an),
- La mise en place d'une enquête conjoncturelle sur l'investissement,
- L'exploitation de sources complémentaires

Les **données de l'INS** se situent à trois niveaux :

- L'enquête annuelle sur les activités économiques (ENAE), de façon générale et sur l'investissement en particulier, basée sur des données comptables. Cette enquête constitue l'élément de référence pour l'enquête conjoncturelle.
- Les données relatives au commerce extérieur permettant de déceler l'importation des biens d'équipement destinés au secteur de l'industrie. Ces statistiques sont fournies mensuellement sur la base des déclarations douanières.
- Les tableaux de la FBCF puisés des comptes nationaux retraçant les réalisations de l'année précédente.

Les **statistiques de l'API** concernent :

- L'enquête API relative au suivi des réalisations des investissements déclarés faite après une année de la notification de la déclaration et suivant quatre passages annuels jusqu'à l'entrée en production du projet. Cette enquête, basée sur un échantillon représentatif, permet de déterminer les réalisations de l'investissement par secteur, par régime et par gouvernorat. La couverture totale se situe à environ 90% des projets agréés. Les résultats de ce suivi montre que le taux de réalisation se situe à environ 40% des investissements déclarés. Parallèlement et en vue de mieux informer, de sensibiliser et de promouvoir l'investissement manufacturier, l'API a mis en place un site web sur le secteur industriel national.
- Les statistiques mensuelles sur les investissements déclarés, élaborées par l'API.

Les statistiques du **Ministère de l'Industrie** se rapportant aux engagements des investissements manufacturiers agréés par le COPIL. Ces données sont ventilées par activité et par région et dont la publication est régulière. Ces statistiques portent essentiellement sur le nombre des dossiers approuvés, leurs montants d'investissement ainsi que les emplois créés par secteur et par gouvernorat sans oublier les primes accordés.

Par ailleurs des besoins certains se font sentir au niveau du suivi conjoncturel de l'investissement sur le plan sectoriel, régional ainsi que sur l'investissement direct étranger.

Afin de répondre à ces besoins, il a été préconisé de mener des actions visant à renforcer le système d'observation existant et notamment celui de l'INS par la mise sur pied d'un système d'enquête rapide sur l'investissement (de type conjoncturel à passages répétés sous forme d'enquête d'opinion).

IV-3-3 : RECOMMANDATIONS :

- Actualiser l'Indice de la Production Industrielle afin de mieux l'adapter aux exigences du marché (révision de ses constituantes et de son année de base)
- Suivre régulièrement l'investissement manufacturier (base annuelle et semestrielle) matérialisée par l'enquête annuelle et infra-annuelle conduite par l'INS et en se faisant assister par les centres techniques et les bureaux de l'API implantés dans la plus part des gouvernorats. A ce niveau des efforts de coordination et de complémentarité doivent encore être consentis pour atteindre le niveau d'exhaustivité et de qualité exigées.
- Développer la base de données industrielles logée à l'API
- Promouvoir les activités des centres techniques vers des centres de compétences et de veille technologiques et informationnelles,
- Mieux appréhender et analyser les déterminants de la productivité et de la compétitivité dans l'industrie,
- Suivre l'évolution du facteur emploi dans l'industrie manufacturière,
- Développer des sites web spécialisés et étendre l'utilisation de l'Internet,
- Améliorer la périodicité des enquêtes de consommation des ménages,
- Développer la formation du personnel en matière de technologie de l'information et de communication adapté aux besoins de chaque structure en vue de rentabiliser l'infrastructure informatique notamment le développement des pages web et la maîtrise des moteurs de recherche,
- Développer les outils de prévisions et les enquêtes de conjoncture,
- Assurer une diffusion plus étendue des conclusions des études prospectives,
- Renforcer les structures existantes en matériels,
- Encourager l'investissement dans le secteur informatique et des technologies de l'information en vue de l'émergence d'une industrie nationale.

IV-4 : LE SECTEUR DU COMMERCE :

L'activité statistique dans le secteur du commerce revêt une importance primordiale puisqu'elle fournit l'information indispensable non seulement pour le suivi de l'évolution du secteur mais aussi pour la projection, la planification et la programmation, ainsi qu'au niveau de l'aide à la prise de décision.

IV-4-1 : L'ACTIVITÉ STATISTIQUE DANS LE DOMAINE DU COMMERCE INTÉRIEUR :

Le Ministère du Commerce assure le traitement des données relatives au secteur qui lui sont communiquées soit par ses services centraux et régionaux soit par les entreprises placées sous sa tutelle.

Le bureau des études de la programmation et de la planification rattaché au cabinet du ministre de commerce est chargé de coordonner entre les différentes directions et entreprises relevant du ministère. Il est l'interlocuteur unique en matière statistique.

A- Structures statistiques du commerce intérieur :

Elles se subdivisent en deux catégories : structures centrales rattachées au ministère et des structures externes au sein des entreprises sous tutelle.

Les structures centrales sont au nombre de quatre dont deux sont rattachées à la direction générale de la concurrence et du commerce intérieur (Direction des enquêtes spéciales et du suivi et l'observatoire national de l'approvisionnement et des prix), la direction des petits métiers et autres services liés au commerce ainsi que de la direction de l'organisation et des systèmes de l'informatique liée à la direction générale des services communs.

A ces structures centrales, il faut ajouter la société du marché des gros.

A.1- Direction des enquêtes spéciales et du suivi :

Cette direction a pour mission de résumer l'ensemble de ses activités en données statistiques concernant principalement :

- **Les infractions économiques** : L'information est recueillie auprès des structures régionales du Ministère couvrant l'ensemble du territoire du pays. Elle est en suite répartie en fonction de la nature de l'infraction, de l'activité commerciale ainsi que sa catégorie et la région où elle a été commise.

- **Les conflits économiques** : L'élaboration de rapports d'analyse relatifs à cette rubrique se fait d'une manière traditionnelle en raison de l'absence d'un système statistique pré-établi.

- **Le commerce parallèle et l'importation sauvage** : Il s'agit de mettre en place un système de suivi de cette activité notamment par le contrôle préalable des importateurs qui approvisionnent les circuits parallèles et ce compte tenu de l'importance de cette activité et surtout de son impact dangereux sur le tissu économique.

A.2- L'observatoire national de l'approvisionnement et des prix :

Cet organisme a été institué par l'article 18 de la loi n°86 de 1994. Il a la charge d'assurer le suivi des données statistiques et les informations commerciales concernant la production, le stockage, la transformation, la distribution et la consommation des produits de base stratégiques et sensibles particulièrement les produits de l'agriculture et de la pêche.

Il a pour mission de clarifier le circuit de distribution de ces produits et réguler le marché en fonction de la conjoncture et de la zone géographique et consolider la transparence des transactions.

Les agents de l'observatoire sont chargés de recueillir les informations nécessaires pour la création d'une banque de données relative aux prix, aux circuits de distribution et d'approvisionnement à partir des centres d'information habilités qu'ils soient au sein du ministère ou ailleurs.

Les activités journalières consistent à publier des rapports concernant les prix des légumes, fruits et poissons à partir du marché de gros de Bir Kasaa et des directions régionales du ministère de commerce afin d'actualiser la banque de données.

Quant aux activités mensuelles, il s'agit d'assurer le suivi de l'évolution du niveau général des prix à travers le suivi du coût de 8 paniers de biens de grande consommation à savoir le petit déjeuner, les repas, les besoins domestiques, l'habitat, les matériaux de construction, les produits de nettoyage et de maintenance ainsi que d'autres services. L'observatoire a pour mission d'actualiser les prix des composantes de ces paniers à travers une enquête sur le terrain dont les conclusions servent à établir le rapport mensuel et ce pour le suivi de l'évolution des coûts des paniers.

- Suivi des prix des produits fabriqués
- Publication d'une revue spécialisée
- Publication d'un agenda mensuel concernant la conjoncture économique
- Les activités conjoncturelles

Par ailleurs, l'observatoire assure le suivi de l'évolution du marché particulièrement lors des saisons de fortes consommation à l'occasion du mois de Ramadan, Ail el Fitr et Aid el Idha.

Il réalise, aussi, périodiquement des études relatives à la marge bénéficiaire d'un certain nombre d'activités libéralisées à travers des enquêtes sur le terrain pour vérifier le caractère compétitif de certains produits et suivre l'évolution du secteur dans l'avenir. Ces études ont concerné les produits alimentaires, les fournitures scolaires, les vêtements et chaussures, les pièces de rechange ainsi que les articles informatiques.

- Enquêtes d'évaluation concernant le festival de Tunisie Shopping
- Coûts de la rentrée scolaire
- Comparaison des prix entre les grandes surfaces et les épiceries traditionnelles.

A.3- La Direction des petits métiers et des services rattachés au commerce :

L'activité de cette direction se limite à la fourniture des données statistiques des artisans titulaires de cartes professionnelles et des agents de publicité et des agents immobiliers notamment après l'introduction du système de cahier de charges au lieu de l'autorisation administrative.

A.4- La Direction de l'organisation des systèmes de l'informatique :

Elle a pour mission de fournir en temps réel et on line des informations sur les activités assujetties à une autorisation préalable que ce droit en matière de commerce intérieur ou extérieur. Elle assure également le suivi et l'analyse des informations qui lui sont communiquées par la direction générale des douanes par secteur et par pays et en informe le CEPEX, la B.C.T, les centres techniques du ministère de l'industrie et l'UTAP.

A.5- La société du marché de gros :

Cette société se charge de fournir les informations nécessaires relatives à l'état d'approvisionnement du marché en produits frais (légumes, fruits, poissons) ainsi que les niveaux de prix pratiqués et des quantités commercialisées. Elle publie quotidiennement des informations statistiques par région et par produit.

B- Insuffisances :

B.1- On peut noter qu'il n'est pas toujours aisé d'exploiter certaines données relatives au commerce extérieur, ce qui retarde parfois le traitement et l'analyse ainsi que la publication de certaines informations. Cet état de fait est dû essentiellement à :

- La complexité et la diversité des systèmes adoptés par les différents intervenants
- L'irrégularité en matière d'édition et de publication
- L'INS limite ses informations à la balance commerciale et à la répartition sectorielle
- La non conformité des statistiques relatives aux services rendus et à la nomenclature de l'OMC.

B.2- Concernant le commerce intérieur, il faut noter qu'il n'est pas toujours aisé de suivre les données relatives aux contentieux et particulièrement les PV d'infractions constatées par les inspecteurs du commerce.

Une coordination plus étroite entre les départements de la justice finances et du commerce permettrait une meilleure exploitation des données fournies par ces informations.

Au sujet du commerce parallèle les sources d'information sont nombreuses et parfois contradictoires. L'adoption d'un nouveau système de matricule douanière permettrait d'éviter les fausses déclarations ou les déclarations fictives.

Les informations fournies par la société du marché de gros ont un caractère estimatif et ne reflète que partiellement la réalité.

B.3- Le secteur des petits métiers est caractérisé par :

- l'absence de statistiques globales et actualisées pour l'ensemble du secteur
- la confusion au sujet des secteurs non rattachés au commerce
- la nécessité de l'adoption de nouveaux critères qui prennent en considération l'évolution du tissu économique pour les classifications des entreprises et de petits métiers notamment par la révision du volume d'investissement et du nombre de salariés.

C- Recommandations :

- Recenser les entreprises suivant la nature du commerce et la catégorie des marchandises pour disposer de statistiques fiables en matière d'évaluation et de projection.
- Définir la part des activités commerciales ou liées au commerce dans le financement opéré par le système bancaire et les structures des crédits en nombre, en volume et par région.
- Recenser les établissements commerciaux en activité effective ou programmé comme tels dans les plans d'aménagement du territoire.
- Recenser le nombre des commerçants ainsi que leurs employés, les types du commerce et la zone d'implantation.
- Adopter une définition plus claire des indicateurs pour éviter l'interprétation erronée de certains chiffres.

- Favoriser les statistiques par secteur et région
- Assurer un minimum de suivi de la compétitivité du produit local à travers sa disponibilité dans les grandes surfaces par rapport au produit importé.
- Consolider la représentativité des attachés commerciaux afin d'exploiter de nouveaux marchés et attirer les investisseurs étrangers et renforcer le partenariat au niveau des entreprises.
- Mettre en relief le rôle des observatoires en matière de statistique par le biais des recensements et des enquêtes sur le terrain afin d'actualiser l'indice des prix surtout au niveau des pondérations des différentes matières dans le panier représentatif de consommation.
- Etablir un fichier d'entreprise
- Achever la création de la banque de données relatives aux échanges commerciaux et les mettre à la disposition des utilisateurs parallèlement à la création d'un site WEB.

IV.4.2 : L'ACTIVITE STATISTIQUE DANS LE DOMAINE DU COMMERCE EXTERIEUR :

A - Le ministère du commerce comporte deux organismes qui s'occupent des statistiques du commerce extérieur : l'observatoire du commerce extérieur qui dépend de la direction générale du commerce extérieur et le CEPEX.

1- l'observatoire du commerce extérieur a pour missions de :

- Rassembler les informations nécessaires pour la création d'une banque de données relatives au commerce extérieur.
- Créer un système efficace et complet et l'analyse des échanges commerciaux.
- Etudier les questions relatives au commerce extérieur afin de prévenir les changements et les évolutions structurelles du secteur et aider à l'adoption des stratégies appropriées.

2- Le CEPEX a la charge de suivre les résultats du commerce extérieur à travers des périodiques mensuelles, trimestrielles et annuelles. Ces informations et analyses servent à l'établissement de certains indicateurs relatifs aux échanges commerciaux par secteur et par pays.

Il publie en outre une revue « l'export » bi-mensuellement. Il travaille en parfaite collaboration avec IINS et la direction de l'organisation, des systèmes et de l'informatique sur le plan national. Sur le plan international il œuvre en étroite collaboration avec le centre du commerce international et l'Eurostat.

B- Les informations actuellement disponibles au ministère du commerce se divisent en trois types :

1- Les données brutes :

La direction de l'organisation et des méthodes d'information reçoit mensuellement une bande magnétique sur laquelle la direction générale des douanes inscrit l'ensemble des opérateurs douaniers avec l'étranger quelle soit commerciale ou autres pour le mois écoulé.

Ces informations seront traitées et considérées comme données brutes relatives au commerce extérieur. Elles sont, par la suite, confrontées aux données fournies par l'INS.

2- Les données de base de commerce extérieur

La direction de l'organisation et des méthodes d'information traite les données de base suivant un ensemble de critères comportant le type de l'opération, le produit, le pays d'origine, la devise et les types d'activité. Elle met à la disposition des utilisateurs de la banque des données les informations actualisées vers le 15 de chaque mois et ce après leur confrontation avec les données de l'INS.

3- Indicateurs du commerce extérieur

La cellule d'analyse du commerce extérieur est chargée de publier des indicateurs relatifs à la balance commerciale, l'évolution des importations et des exportations, le niveau de change. Elle souligne les efforts entrepris en matière de libéralisation économique et le soutien à l'exportation.

De son côté l'observatoire du commerce extérieur est chargé de suivre l'évolution des échanges commerciaux et les classe par type de produit et par région.

Les informations relatives au commerce extérieur disponibles demeurent conditionnées par les données fournies par les douanes notamment au sujet des quantités, leur valeur et l'identité des intervenants. L'interprétation de ces données statistiques constitue l'une des grandes limites de système puisque les conclusions de la douane et celle de l'INS ne concordent pas toujours.

IV-5 : LE TOURISME ET LES LOISIRS :

La division statistique de l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT) a été créée depuis le milieu des années 70 avec pour mission le suivi des réalisations du secteur et son évolution afin de les publier aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Les statistiques du secteur du tourisme sont basées sur un recensement complet ce qui permet de collecter des données exhaustives sur le secteur hôtelier, quelles que soient les unités.

IV-5-1 : LES STATISTIQUES DE L'ONTT :

Les statistiques collectées par l'ONTT peuvent être classées en deux catégories :

A - Les mouvements des voyageurs à travers les frontières :

Ce sont les services du Ministère de l'Intérieur qui élaborent un livret mensuel comportant toutes les statistiques relatives aux entrées et sorties des voyageurs tunisiens ou étrangers et qui le transmettent à l'ONTT à la fin de la troisième semaine de chaque mois et ce afin d'exploiter les données et les publier dans des tableaux selon les marchés, le moyen de transport.

B - Le recensement des clients et des nuitées dans les hôtels :

Pour suivre les réalisations du secteur, l'ONTT élabore chaque semaine un tableau général comportant des données sur les nuitées dans chaque région et les comparer avec les mêmes données de la semaine correspondante de l'année écoulée. Toutes ces données sont recueillies par les délégations régionales, dans une première étape par téléphone puis confirmées par des bulletins remplis et envoyés par chaque hôtel. Ces données sont ensuite communiquées par téléphone aux services centraux de l'ONTT afin de les exploiter et les publier.

IV-5-2 : LES PUBLICATIONS DE L'ONTT :

L'ONTT élabore et publie trois documents :

- 1) Statistiques du Tourisme Tunisien**, bulletin mensuel comportant 35 tableaux regroupés en deux parties, une première pour les données globales concernant le trafic voyageur fourni par le ministère de l'intérieur et une deuxième pour les données régionales et locales concernant les nuitées. Ce document comporte aussi une analyse sommaire des réalisations du mois. Notons que la principale difficulté réside dans le retard que prennent les hôtels à communiquer leurs chiffres.
- 2) Conjoncture du Tourisme**, publication semestrielle comportant des analyses du Tourisme pendant la période.
- 3) Le Tourisme Tunisien en Chiffres**, publication annuelle, comporte une centaine de tableaux statistiques répartis en deux parties, la première comportant les données

fournies par les services du Tourisme Tunisien et la deuxième comportant les données fournies par d'autres départements :

- la Banque Centrale pour les recettes et dépenses du secteur
- le Ministère du développement économique pour les indicateurs économiques
- L'Institut National des Statistiques pour les données du Commerce Extérieur
- L'Office des ports et de l'Aviation Civile pour le trafic des aéroports
- L'Agence de sauvegarde du Patrimoine pour les données concernant les musées et les sites archéologiques
- Le Ministère de la Jeunesse, de l'enfance et des sports pour les données concernant les maisons de jeunes
- L'institut national de la météorologie pour les conditions climatiques.

IV-5-3 : RECOMMANDATIONS :

- Promouvoir les analyses conjoncturelles concernant le secteur du fait que certaines représentations à l'étranger ne peuvent pas analyser le comportement de leur propre marché vis à vis du produit tunisien.
- Compléter les données portées sur les fiches remplies par les voyageurs à destination de la Tunisie.

IV-6 : LE SECTEUR DES TRANSPORTS :

En vue de soutenir l'effort national pour l'élaboration du programme national en matière de statistique relatif au X^{ème} plan et en synchronisation avec les objectifs tracés pour le secteur dont notamment l'amélioration de sa capacité concurrentielle et le renforcement de son rôle de soutien aux secteurs productifs et le développement des échanges, les orientations et les programmes futurs envisagés visent à promouvoir le système statistique du secteur pour améliorer la couverture, la comparabilité et la fiabilité des statistiques du transport et ce par la mise en place d'un cadre approprié et des moyens humains et matériels nécessaires.

Le programme de l'activité statistique du secteur envisagé au cours du X^{ème} plan s'inscrit dans le cadre de la fourniture d'une information actualisée et exhaustive qui répond principalement aux besoins de l'administration et aux intervenants publics et privés et qui peut être adoptée pour réaliser des analyses et des prévisions aidant à la prise de décisions et à l'élaboration et le suivi des plans de développement et leur évaluation. Le travail statistique envisagé doit comporter un ensemble d'actions et programmes qui concernent l'activité statistique du secteur sur le plan national et les programmes de coopération internationale dans le domaine de statistique et l'amélioration des ressources financières et humaines des organismes statistiques du Ministère du Transport et des entreprises publiques sous-tutelle.

A/ Activités statistiques du secteur des transports:

A.1 Au niveau du ministère du transport:

- Achèvement de l'étude de la réalisation d'une base de donnée qui pourrait servir à l'administration comme outil d'analyse et de suivi des différentes activités du transport.
- Alimentation de la banque de données qui va être réalisée au Ministère du Transport, par les données requises.
- Mise en place d'un observatoire du secteur de transport maritime et portuaire.
- Chercher à cerner les informations se rapportant au secteur du transport privé et ce, notamment par la mise en place d'un observatoire de transport de marchandises permettant à l'administration de suivre le marché après sa libéralisation.

- ❖ Effectuer des enquêtes sur les activités du secteur privé.
 - Essayer de fournir des indicateurs de référence fixés selon les caractéristiques des différents modes de transport.
 - Publication d'une revue statistique sur le secteur de transport.
 - Connexion progressive du Ministère du Transport aux principaux sociétés publiques du secteur et ce pour faciliter la collecte et l'échange des données.
 - Création d'un site Web du Ministère du Transport.
 - Chercher à effectuer des études statistiques approfondies concernant les activités du secteur qui seront réalisées avec la collaboration des différents organismes statistiques concernés.
 - Elaboration d'un Plan Directeur National du Transport qui permettra de disposer de données statistiques sur le secteur.

A.2 Au niveau des entreprises sous-tutelle:

- ❖ Création de bases de données structurées à l'OMMP et l'OACA permettant de fournir l'information dans les plus brefs délais et de faciliter son échange avec les organisations étrangères dans le cadre des conventions internationales et les programmes de coopération en matière de statistique.
 - Connexion par le biais d'un réseau informatique de l'ensemble des aéroports et des ports maritimes avec les directions générales de l'OACA et l'OMMP.
 - Hébergement des statistiques de la SNCFT et la SMLT dans des systèmes informatiques intégrés afin d'améliorer l'exactitude des informations et de les fournir de façon
 - Actualisation du fichier national des véhicules automatique et ce pour enrichir les statistiques en terme de qualité et d'efficacité.
 - Amélioration du système informatique actuel de l'ATTT et ce par la mise en place d'un nouveau système informatique dans les différentes directions.
 - Réalisation d'enquêtes par quelques sociétés pour le suivi de la qualité des services.
 - Mise en place d'un système efficient de l'information statistique à la SNT basé sur la clarté et la rapidité escomptée pour avoir l'information.
 - Création d'une base de données à la CTN capable de fournir l'information statistique de façon immédiate dans le cadre de son plan directeur informatique.
 - Amélioration des systèmes statistiques des Sociétés Régionales de Transport de Voyageurs et ce par la création de bases de données structurées s'inscrivant dans le cadre du Plan Directeur Informatique Commun.

B- Programme de coopération internationale en matière de statistique:

Le Ministère du Transport va oeuvrer avec la collaboration **des entreprises publiques concernées** à renforcer la coopération existante avec les établissements et organisations internationaux et régionaux dans le domaine de la fourniture et de l'échange de l'information dans le cadre des conventions internationales et de programmes de coopération en matière de statistique.

En outre, le Ministère du Transport envisage de valoriser les résultats issus des programmes et projets euro-méditerranéens dans le domaine de statistique dont l'exécution est supervisée par l'EU ROSTAT et le centre d'études des transports dans la méditerranée occidentale (CEIMO) et d'en tirer profit afin d'améliorer le système statistique nationale du secteur de transport et de renforcer sa capacité à répondre d'une part aux besoins de la coopération euro-méditerranéenne en général et d'autre part aux besoins de notre pays dans ce domaine. Ci-après, un aperçu des activités envisagées dans le cadre de la coopération internationale en matière de statistique:

- Poursuite de l'alimentation de la base Méditerranéenne des statistiques relatives à l'infrastructure, l'équipement et le trafic des passagers et des marchandises pour les différents modes de transport.
- Harmonisation progressive des concepts et du vocabulaire utilisé dans les statistiques du transport et en particulier le transport maritime avec ceux adoptés au niveau Européen et international.
- Améliorer la couverture, la fiabilité et la comparabilité des statistiques du transport et réduire les délais de leurs transmission.
- Poursuite de l'enrichissement de la base de données du centre d'études des transports dans la méditerranée occidentale avec ces différentes parties couvrant les différents mode de transport.
- Répondre aux besoins des utilisateurs internationaux par le biais du développement du système statistique du secteur afin de le rendre en mesure de fournir de nouveaux indicateurs.
- Exploitation des données de la base Méditerranéenne MEDIRANS et la base de données du centre d'études des transports dans la méditerranée occidentale (CETMO).

C- Renforcement du système statistique du secteur en moyens humains et matériels:

La concrétisation des orientations et des objectifs fixés et la réalisation des résultats escomptés à travers les programmes et les activités statistiques envisagés au cours du prochain quinquennat est fortement tributaire de la mise en place des conditions favorables et des moyens matériels et humains nécessaires. Compte tenu de ce qui précède, l'effort sera concentré sur:

- l'acquisition des équipements informatiques et de logiciels spécifiques pour le traitement de l'information statistique,
- l'amélioration du taux d'encadrement par le recrutement de spécialistes en matière de statistique et de l'informatique,
- le renforcement de la formation et du recyclage en matière de statistique et de l'informatique et la maîtrise des nouvelles technologies de communications.

D / Recommandations:

- Cerner l'activité du secteur, tous modes confondus, à travers la fourniture d'un ensemble d'indicateurs référentiels utiles pour l'élaboration de tableaux de bord, permettant le suivi du secteur et apportant une aide à la prise de décision.
- Améliorer des opérations de collecte, de stockage et de traitement des données.
- Elargir la base d'information du secteur et ce par la maîtrise données relatives au secteur privé du transport.
- Améliorer du taux d'encadrement au niveau de l'administration et des sociétés sous tutelle, en plus de la formation et du recyclage des cadres et agents chargés de l'activité statistique.
- Répondre aux besoins des utilisateurs nationaux et internationaux en matière d'information se rapportant aux opérateurs publics et privés ayant une relation directe ou indirecte avec l'activité du transport.
- Développer le système statistique du transport en vue de l'harmoniser avec les systèmes européens et internationaux et ce afin de le rendre en mesure de répondre aux besoins de la coopération euro- méditerranéenne.
- Profiter de l'expérience des pays de l'Union Européenne en matière des problématiques fondamentales relatives aux statistiques transport.
- Utiliser les nouveaux moyens de communication (Internet-Intranet) pour l'échange des données avec les établissements et les organisations nationaux et internationaux.
- Exploiter les données disponibles à la base de données méditerranéenne et la base de données du centre d'études des transports dans la méditerranée occidentale pour le lancement des études statistiques pouvant aider à l'identification des orientations futures et à la définition des politiques au niveau national et régional en matière de transport en harmonie avec l'environnement politique et économique de notre pays.

IV-7 : LES TELECOMMUNICATIONS :

C'est le Direction Générale des Entreprises Publiques, de la Statistique et du Développement qui, au sein du Ministère des Télécommunications s'occupe de la promotion de l'activité statistique du secteur. Sa mission reste le collecte des données concernant :

- les indicateurs du secteur à l'échelle nationale et internationale
- l'élaboration d'un rapport d'analyse de l'évolution des principaux indicateurs du secteur
- les données statistiques relatives aux entreprises privées du secteur.

Le Ministère compte promouvoir la diffusion des documents suivants :

- l'évolution des principaux indicateurs du secteur des technologies de communication chaque mois
- l'annuaire statistique du secteur des technologies de communication chaque année
- le bulletin trimestriel des principaux indicateurs du secteur chaque trimestre.

Quant à l'**office national des télécommunications**, il s'est fixé pour les prochaines années, en matière de statistiques et de suivi des indicateurs de gestion, deux objectifs : fournir les informations pertinentes, intelligibles, et en temps opportun et mesurer les performances.

La réalisation de ces deux objectifs passe inévitablement par la mise en place de certains préalables, dont essentiellement

- Un système d'information fiable couvrant l'ensemble de l'activité de l'entreprise
- Des moyens matériels adéquats et des ressources humaines qualifiées permettant de gérer et de retraiter les restitutions du système, afin de présenter l'information sous la forme la plus appropriée à chaque décideur, à tous les niveaux hiérarchiques.

En ce qui concerne le système d'information de Tunisie Télécom, le dixième Plan connaîtra le démarrage d'une profonde réforme. Elle coïncide, en effet, avec le lancement de grands projets d'informatisation, couvrant les domaines administratif, financier et technique. Elle connaîtra également le développement du réseau intranet permettant une circulation fluide des données entre les différentes structures, et la mise en place d'un système d'intégration des applications informatiques de l'entreprise. Ce dernier, permettrait, une fois achevé, d'optimiser la synchronisation entre les différents systèmes d'information et de faire communiquer les applications entre-elles.

Pour cela, il faut renforcer les équipements informatiques et bureautiques. Des acquisitions importantes de renouvellement et de renforcement du parc informatique sont prévues. Les ressources humaines seront également renforcées par le recrutement, de cadres.

Un plan d'action doit être mis en place. Ce plan comprend essentiellement la production et la diffusion d'une série de tableaux de bord couvrant tous les aspects importants de l'activité de l'entreprise. La date et la périodicité de la production et de la diffusion de ces tableaux de bord ont été fixées de manière à permettre aux décideurs de disposer de l'information dans les meilleurs délais permettant de l'exploiter dans le processus de prise de décision.

Ainsi, il est programmé de produire

1/ Mensuellement et avant le 10 du mois M+1 :

- le tableau de bord de gestion
- le tableau de bord de production
- le tableau de bord des liquidités et équivalents de liquidités.

2/ Trimestriellement et avant la fin du mois qui suit le trimestre :

- le tableau de bord du chiffre d'affaires
- le tableau de bord des consommations intermédiaires
- le tableau de bord des emprunts
- le tableau de bord des impayés
- Le tableau de bord des ressources humaines et de la masse salariale.
- le tableau de bord des investissements.

3/ Annuellement et avant la fin du premier trimestre de l'année N+1 :

- Des états annuels récapitulatifs de tous les tableaux de bord mensuels, trimestriels et annuels
- Des états d'analyse des écarts et de mesure des performances des différentes structures et branches d'activités de l'entreprise
- Un rapport de synthèse sur l'activité de l'année écoulée.

4/ A la demande :

- Des états statistiques destinés à la direction générale
- Des états statistiques destinés aux organismes nationaux et internationaux.

IV-8 : LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS :

Les principales caractéristiques du programme du Ministère du Bâtiment et des Travaux publics dans le domaine statistique peuvent être résumés en trois points :

- Réorganiser et coordonner les activités statistiques du Ministère et des organismes sous tutelle en créant une structure unique chargé de collecter les informations statistiques de les publier et d'être l'interlocuteur unique des autres structures statistiques et du CNS.
- Assurer une meilleure couverture statistique dans les domaines et des branches relevant du secteur.
- Augmenter les moyens humains et matériels afin de développer les statistiques dans le domaine.

Le programme du Ministère durant la prochaine quinquennie est de développer les statistiques dans deux domaines :

1- les statistiques dans le domaine des travaux publics et des routes :

- recensement général de la circulation et des routes
- état des longueurs des routes
- statistiques des entreprises agréées, des contrôleurs techniques et des bureaux d'études

2- les statistiques dans le domaine de l'Habitat et de l'urbanisme :

- statistiques des autorisations à bâtir
- recensement des lotissements

Il faut noter que cette activité statistique peut être développé dans le sens d'une plus grande connaissance du secteur surtout en matière de construction. Des enquêtes sur le coût de la construction ou sur les logements vacants sont de la plus grande importance pour mieux connaître le secteur.

IV-9 : L'ENVIRONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

A / LES MISSIONS DE L'OTED :

La gestion de l'information au Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire est effectué au sein de ***l'Observatoire Tunisien de l'Environnement pour le Développement Durable (OTED)*** dont les missions sont de :

- Développer et mettre en place des systèmes d'informations relatives à l'environnement ;
- Produire des statistiques et des indicateurs sur l'environnement et le développement, notamment les indicateurs de développement durable ;
- Développer et mettre en place, avec les acteurs concernés, des réseaux de surveillance et de mesure de l'état de l'environnement ;
- Développer une comptabilité nationale de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Participer à l'élaboration d'études spécifiques aux différentes problématiques environnementales ;
- Contribuer par l'information à l'intégration du concept de développement durable dans les processus de prise de décision ;
- Participer à l'élaboration d'une politique générale du gouvernement en matière de développement durable et à sa mise en œuvre notamment à travers la réalisation des études prospectives sur l'environnement et le développement ;
- Publier régulièrement des rapports et des documents sur l'état de l'environnement.

Pour mener à bien ces différentes missions l'OTED est chargé de :

- Identifier et analyser les principales problématiques de l'environnement et du développement durable à travers les différentes formes d'interactions entre les ressources naturelles et les activités humaines,
- Identifier et caractériser les données nécessaires à l'illustration des problématiques ci-dessus mentionnées,
- Collecter les données identifiées déjà produites,
- Participer à la production de données jugées nécessaires et qui ne sont pas aujourd'hui produites,
- Structurer et stocker les données,

- Traiter les données :
 - Traitement statistique à partir des bases de données,
 - Calcul et suivi des différents indicateurs de l'environnement durable,
 - Traitement géographique.
- Etudier et analyser les données traitées,
- Produire des documents,
- Diffuser les différents produits

L'OTED élabore différents rapports et études dont on peut citer :

- Le rapport national sur l'état de l'environnement,
- L'annuaire national des statistiques et des indicateurs de l'environnement et du développement durable,
- Les études sectorielles, régionales et locales,
- Les études prospectives,
- Les cartes thématiques.

B / RECOMMANDATIONS :

➤ Assurer un meilleur suivi de l'état de l'environnement en Tunisie par :

- La production du rapport national sur l'état de l'environnement 2001,
- L'élaboration de fiches pour les indicateurs du développement durable les plus pertinents,
- L'élaboration d'une liste prioritaire d'indicateurs du développement durable,
- L'élaboration d'indicateur synthétique de l'environnement et du développement durable,
- Le Calcul, le suivi et l'analyse des indicateurs de développement durable,
- Le renforcement et le développement des bases de données de l'OTED.

➤ Assurer une meilleure coordination et animation des travaux du Comité Technique de la CNDD et le secrétariat de la CNDD par :

- La réalisation des rapports thématiques sur la durabilité dans les domaines suivants :
 - Tourisme durable
 - Agriculture durable

- Villes durables
- Industrie durable
- Pêche durable
- Gestion durable des forêts.

Ces rapports seront réalisés sur la base d'expertises examinées et finalisées au sein de groupes de réflexion et approuvées par le comité technique de la CNDD. Les produits de ces rapports constitueront les premiers éléments du projet d'actualisation de l'Agenda 21 National :

- L'intégration de la composantes économique dans les analyses environnementales
- La lutte contre la désertification
- La préservation de la diversité biologique
- La promotion de l'emploi dans le domaine de l'environnement
- Les changements climatiques
- Le commerce et la durabilité

CHAPITRE V

LES PROGRAMMES STATISTIQUES A CARACTERE HORIZONTAL

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- ***ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE REGIONALE***
- ***CONSOLIDER LA DIMENSION INTERNATIONALE***
- ***DEVELOPPER LES STATISTIQUES PAR GENRE***
- ***DEVELOPPER LES ETUDES, LA RECHERCHE ET L'ANALYSE***
- ***PROMOUVOIR UNE MEILLEURE POLITIQUE DE DIFFUSION STATISTIQUE NOTAMMENT PAR L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION***
- ***ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES DIFFERENTES STRUCTURES STATISTIQUES***
- ***METTRE A NIVEAU LES STRUCTURES STATISTIQUES PUBLIQUES PAR L'AMELIORATION DU NIVEAU DES RESSOURCES HUMAINES ET L'ENCOURAGEMENT DE LA FORMATION***

V- 1 : ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE REGIONALE :

Le développement des statistiques régionales est primordial pour le développement économique et social. L'étude de la situation actuelle de ces statistiques permet de formuler des recommandations concernant la mise en place de structures décentralisées pour la production de statistiques régionales et pour la coordination avec les organismes concernés à l'échelle nationale.

A- SITUATION ACTUELLE

La situation actuelle des statistiques régionales peut être appréhendée à partir des observations suivantes :

- Malgré quelques initiatives de développement de statistiques régionales prises au niveau de quelques offices régionaux de développement, il n'existe pas de programme concerté pour la généralisation de statistiques économiques et sociales à l'échelle régionale.
- Les progrès sensibles, en matière de mise en place de moyens techniques et organisationnels, accomplis à l'échelle nationale, tant au niveau de l'INS qu'au niveau des structures spécialisées de production de données statistiques relevant des ministères et organismes publics n'ont pas eu de prolongements au niveau régional.
- Les antennes régionales des départements ministériels et des organismes publics disposent le plus souvent d'une matière abondante en informations statistiques qui demeurent, toutefois, à l'état brut quant aux données de base auxquels elles se rapportent, aux procédures de leur exploitation et aux perspectives de leur diffusion.
- L'insuffisance de moyens matériels, humains et financiers disponibles au niveau des unités ou individus chargés de leur collecte, ainsi que l'absence de structures spécialisées et d'un cadre de développement de statistiques régionales expliquent l'état embryonnaire dans lequel elles se trouvent.
- Le niveau d'éclatement des statistiques régionales, en matière de délimitation territoriale (gouvernorat, délégation, omda, etc.) n'a pas fait l'objet de définitions claires pouvant guider les responsables régionaux chargés de la collecte et du traitement des données statistiques.
- Il n'existe pas de correspondances systématiques entre les délimitations territoriales des municipalités et celles des unités administratives relevant des gouvernorats, quand il s'agit des espaces géographiques servant de base à la collecte des données statistiques locales.

- En ce qui concerne les exportations des produits agricoles non transformés, les statistiques ne font pas ressortir les gouvernorats de production, seuls les gouvernorats des postes frontières d'exportation sont identifiés.
- Contrairement aux statistiques de la comptabilité nationale, il n'existe pas de comptabilité régionale des agrégats économiques, ni de comptabilisation des échanges économiques inter-gouvernorats.
- Des expériences intéressantes de collecte de données statistiques sur la production agricole dans certains secteurs (céréales, olives, pommes de terre, dattes, lait, etc.) ont été entreprises par le Ministère de l'Agriculture, au cours des dernières années, pour l'estimation par sondage de la production agricole annuelle par secteur et par région. Ces données ont été toutefois strictement réservées à l'usage interne (diffusion limitée) et ne semblent pas avoir fait l'objet de validation quant aux méthodes statistiques utilisées pour leur collecte et leur extrapolation (mesure de la qualité et de la fiabilité).
- En général, la culture statistique est insuffisamment développée au niveau des opérateurs économiques du secteur privé implantés à l'intérieur du pays. Ces derniers sont peu informés et peu motivés pour contribuer à l'amélioration de la transmission et de l'utilisation des données statistiques. L'existence d'un secteur informel, souvent important à l'échelle régionale, complique davantage la situation à cet égard.
- Quand elles sont disponibles, les statistiques régionales ne permettent pas le plus souvent, une fois additionnées, de retrouver les statistiques nationales correspondantes, et ce en raison de la disparité dans les méthodes de leur collecte et de leur traitement.
- Les quelques initiatives isolées de mise en place de statistiques régionales, malgré leur mérite certain d'exister, nécessitent un grand effort d'abord de rationalisation, d'introduction de normes de qualité, de crédibilité et de standardisation pour leur collecte, leur traitement et leur diffusion, ensuite de coordination entre les différentes structures de production à l'échelle nationale et régionale, et enfin une orientation plus grande vers les besoins de tous les utilisateurs (publics et privés) qui demeurent jusqu'à présent totalement absents des préoccupations des producteurs de ces statistiques.

B- Caractéristiques des initiatives prises pour la mise en place de statistiques régionales :

Les initiatives pour la mise en place de statistiques régionales, prises par les offices de développement permettent de dégager les principales caractéristiques suivantes :

- Elles concernent des statistiques économiques et sociales regroupées en cinq parties se rapportant, respectivement, à des données générales, aux spécificités démographiques, aux infrastructures et équipements collectifs,

- aux secteurs de production et enfin aux indicateurs de développement.
- Elles sont regroupées sous forme de tableaux statistiques annuels se rapportant à chaque gouvernorat de chacun des deux offices, et sont donc éditées dans des recueils annuels distincts par gouvernorat.
 - Ces statistiques portent sur des séries se rapportant aux cinq ou six dernières années.
 - L'initiative de leur mise en place est le fruit de la nécessité ressentie par les dirigeants de ces deux offices pour disposer de données statistiques fiables en vue de l'élaboration d'objectifs économiques quantitatifs régionaux utilisés dans le cadre des deux derniers plans quinquennaux de développement, ainsi que pour la présentation des potentialités et des données générales de chaque gouvernorat pouvant inciter les promoteurs et investisseurs privés pour la localisation de leurs unités de production.
 - Plusieurs organismes publics disposant d'antennes régionales, tels que l'API et divers ministères, ont été mis à contribution pour apporter leur soutien à l'initiative des deux offices.
 - Pour certains gouvernorats, un appui a été trouvé dans le cadre de la coopération internationale, cas de l'Italie qui a contribué à l'élaboration du recueil statistique du Gouvernorat de Siliana.
 - Les supports et le champ de diffusion de ces statistiques régionales sont demeurés limités. En effet, quelques centaines seulement d'exemplaires de ces recueils imprimés ont été distribués au niveau de certains ministères et organismes publics. Le nombre insuffisant d'exemplaires adressés à chaque destinataire, eu égard à la nécessité de disposer de la série complète des recueils pour les gouvernorats et les années, et la multiplicité des centres d'information et de décision au sein de chaque organisme public concerné, et l'absence de diffusion au niveau des organisations privées, et de façon générale, l'information limitée du public quant à la disponibilité de ces statistiques régionales ont certainement privé de nombreux utilisateurs des fruits de cette louable initiative.

C- Conclusions et recommandations :

- Les statistiques régionales ne devraient plus constituer le maillon faible du système statistique tunisien qui a pourtant enregistré des progrès certains au cours des deux dernières décennies suite à l'intégration progressive de l'économie tunisienne dans des espaces régionaux plus larges et à la nécessité d'adopter les normes statistiques internationales d'élaboration et de diffusion des données.
- La mise à niveau des statistiques régionales passe par la mise en place d'un programme complet et cohérent de développement de ces statistiques comportant les quatre volets suivants : cadre global, structures appropriées, critères de qualité et orientation utilisateurs définissant la chaîne de collecte,

d'exploitation et de diffusion, et enfin la liaison et la coordination entre les organismes centraux et les antennes régionales de production.

- En premier lieu, il convient de définir un cadre global de conception de statistiques régionales dans les différents domaines économiques et sociaux où seront clairement précisées les tâches de tous les intervenants ainsi que les objectifs recherchés par les producteurs et les utilisateurs de telles données.
- Ensuite, des structures régionales appropriées devraient être mises en place précisant leur niveau d'implantation (gouvernorat) et les dotant des moyens matériels, humains et financiers nécessaires pour assurer les tâches qui leur seront confiées.
- En troisième lieu, les critères les plus rigoureux de qualité et d'orientation utilisateur devraient définir les méthodes de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques régionales tout en s'inspirant des expériences pertinentes entreprises dans certains pays avancés, y compris la généralisation des sites web à l'ensemble des producteurs pour assurer la diffusion via Internet de leurs données.
- Enfin, des liaisons étroites et une coordination structurelle et opérationnelle devraient être établies entre les organismes centraux concernés et les structures régionales à mettre en place.
- Dans la conception de l'architecture du cadre global de développement des statistiques régionales et dans la mise en place du programme de mise à niveau du système à concevoir, un rôle de concepteur et de courroie d'entraînement serait confié à l'INS, en coordination avec les structures concernées du Ministère de Développement Economique, de l'Office Topographique et d'autres organismes à identifier, particulièrement ceux dont les initiatives dans ce domaine ont déjà établi de louables précédents.

V-2 : CONSOLIDER LA DIMENSION INTERNATIONALE :

La prise en compte de la dimension internationale dans les statistiques n'est plus à démontrer surtout pour une économie ouverte sur l'extérieur comme celle de la Tunisie. Cette dimension peut être appréhendée à un triple niveau :

- 1) Les données se rapportant à l'économie tunisienne destinées à des utilisateurs extérieurs
- 2) Les données relatives au monde extérieur susceptibles d'intéresser les utilisateurs tunisiens
- 3) La coordination entre les producteurs et utilisateurs concernés par les deux catégories de données internationales.

A - Les données relatives à l'économie tunisienne destinées à des utilisateurs extérieurs :

Ces données économiques et financières sont produites par différents organismes publics, et en particulier l'INS, la BCT et le Ministère des Finances. La Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) établie par le FMI en Mars 1996, en vue de guider les pays membres souhaitant faire appel aux marchés des capitaux étrangers, et adoptée par la Tunisie en Septembre 1997, définit la nature et la forme des données statistiques internationales de cette première catégorie.

A titre de rappel, les quatre paramètres sur lesquels repose la NSDD sont les suivants :

- a)** le champ d'application (les données fondamentales se rapportent aux quatre secteurs de l'économie : réel, budgétaire, financier et extérieur), la périodicité avec laquelle les données sont établies, et les délais de diffusion (à savoir le laps de temps entre une date de référence et la date de diffusion des données au public),
- b)** l'accessibilité des données (la diffusion des statistiques officielles est considérée comme un élément essentiel qui fait des statistiques un bien public, et l'accès y est assuré par l'annonce préalable d'un calendrier de diffusion et par la communication simultanée des données à toutes les parties),
- c)** l'intégrité des données diffusées (telle que attestée par la description des modalités et procédures d'élaboration des statistiques officielles produites),
- d)** la qualité des données diffusées (documentation diffusée sur la méthodologie des différentes catégories et sur le détail des composantes des agrégats).

Cette norme a subi depuis son institution plusieurs améliorations que les pays membres l'ayant adoptée sont tenus de mettre en application. En ce qui concerne la Tunisie et parmi ces développements, figure l'obligation d'affichage sur Internet d'une

Page nationale résumée des données (PNRD) rattachée à un tableau d'affichage (**Tableau d'affichage des normes de diffusion TAND**) par un lien hypertexte.

La page nationale, **Tunisie:Données économiques et financières**, actualisée au 30/11/01 inclut les catégories de données suivantes :

Secteur Réel

- Comptes nationaux
- Indice de production
- Marché du travail
- Salaires et gains
- Indices des prix

Secteur des Finances Publiques

- Opérations du Secteur Public
- Opérations de l'Administration Centrale
- Encours Dette Publique : Administration Centrale

Secteur Financier

- Comptes analytiques du secteur bancaire
- Comptes analytiques de la Banque Centrale
- Taux d'intérêt (quotidien)
- Indices boursiers (quotidiens)

Secteur Extérieur

- Balance des paiements
- Réserves internationales et liquidités en devises étrangères
- Commerce extérieur
- Position extérieure globale
- Taux de change

Il est à noter que le groupe de travail présidé par la BCT et constitué par les départements ministériels et autres institutions concernés vient d'achever la mise en place des ajustements nécessaires à l'application de la NSDD par la Tunisie, à l'exception de la périodicité des données statistiques relatives à l'emploi et au chômage dont le passage d'une diffusion annuelle à une diffusion trimestrielle doit être étudié et programmé.

Par ailleurs, d'autres données, non spécifiquement rattachées au champ d'application de la NSDD et se rapportant à divers domaines socio-économiques, sont régulièrement sollicitées par des organismes internationaux spécialisés qui adressent des questionnaires à certains départements ministériels ou institutions concernées en vue de les leur fournir.

B- Les données relatives au monde extérieur intéressant les utilisateurs tunisiens :

Cette deuxième rubrique couvre les données statistiques produites et diffusées par les organismes nationaux des différents pays étrangers et par les organisations internationales spécialisées.

Les principales observations formulées par les participants à la table ronde se rapportent aux points suivants :

- Est-il opportun de procéder à un inventaire exhaustif de telles données ainsi que des sources et des sites Internet de leur diffusion afin d'en faciliter l'accès aux utilisateurs tunisiens ?
- Au cas où de telles tâches ne seraient pas confiées à un seul organisme central, en l'occurrence l'INS, quels autres organismes tunisiens seraient les mieux indiqués pour assurer une telle mission ?
- Comment réduire le coût de l'accès à ces données par les utilisateurs tunisiens ou faciliter les modalités de règlement aux fournisseurs internationaux de données statistiques ?
- Comment identifier et évaluer les besoins des utilisateurs tunisiens pour les données internationales ? En d'autres termes, comment gérer la collecte et la rediffusion de ces données aux utilisateurs en Tunisie ?
- La comparaison des données statistiques entre différents pays serait-elle plus pertinente si un cadre approprié est défini pour assurer une comparabilité plus significative de certaines données ?

C- La coordination entre les producteurs et utilisateurs de données internationales :

Qu'il s'agisse des données économiques et sociales relatives à la Tunisie et destinées au monde extérieur ou des données sur les autres pays et intéressant les utilisateurs tunisiens, le problème de la coordination au niveau de la production et de la diffusion des données internationales revêt une importance particulière, eu égard aux considérations suivantes :

- La collecte des données statistiques sollicitées par des organismes internationaux spécialisés nécessite une coordination entre les départements ministériels et institutions spécialisées chargés de les fournir, et ce afin d'assurer une plus grande homogénéité des données fournies sur la Tunisie quelle qu'en soit la source.

- Le niveau de détail caractérisant les données élaborées par les différents producteurs de statistiques en Tunisie pourrait s'inspirer des expériences de certains pays selon lesquelles les producteurs publics se limitent à la diffusion de données sectorielles globales laissant le soin à des bureaux spécialisés privés de statistiques et d'analyse de données économiques d'élaborer des adaptations selon les besoins de catégories ciblées d'utilisateurs disposés à assumer le coût de telles prestations.
- Les organismes tunisiens de production ou de diffusion des données internationales destinées à des utilisateurs nationaux ou internationaux devraient renforcer leurs actions d'information et de vulgarisation auprès des utilisateurs actuels ou potentiels de statistiques en Tunisie par des séminaires, mailings ou autres formes de publicité informative consolidant ainsi la culture statistique et l'ouverture de la Tunisie sur le monde extérieur.

V-3 : DEVELOPPER LES STATISTIQUES PAR GENRE :

Les statistiques par genre ont été introduites dans le but de cerner avec précision les positions, les rôles et les niveaux des femmes et des hommes dans tous les domaines économiques, sociaux ainsi que les échanges entre eux ; ce qui permet non seulement la comparaison entre leurs activités mais aussi une véritable évaluation de leurs participations dans les différents volets de la vie. Ces statistiques permettent ainsi d'évaluer les politiques et de mesurer le niveau de développement durable de la société.

La production et la diffusion de statistiques qui reflètent le vécu des femmes et des hommes nécessitent une collaboration étroite entre producteurs et utilisateurs pour définir les problèmes posés et les indicateurs y afférent d'autant plus que, la déclinaison d'un indicateurs par sexe, ne permet pas, le plus souvent à lui seul d'apprécier ou d'expliquer les phénomènes en l'absence d'informations supplémentaires (origine sociale, effet âge, ...)

Selon la déclaration de Beijing, les problèmes du genre et les écarts entre femmes et hommes se répartissent sur 12 domaines :

- 1- la lutte contre le poids permanent et de plus en plus grand de la pauvreté supportée par la femme,
- 2- l'éducation et la formation de femme,
- 3- la femme et la santé,
- 4- la violence contre la femme,
- 5- la femme et le conflit armé,
- 6- la femme et l'économie,
- 7- la femme dans les sphères du pouvoir et de décision,
- 8- les mécanismes institutionnels de promotion de la femme,
- 9- les droits de l'homme pour la femme,
- 10- la femme et les moyens de communication,
- 11- la femme et l'environnement,
- 12- la fille.

Selon l'étude sur les statistiques par genre réalisée en 1998, trois grandes catégories de domaines statistiques ont été identifiées :

- 1- Domaines importants très riches en statistiques par genre ne souffrant que très peu de lacunes. Il s'agit des statistiques relatives à la population, à la démographie et à l'éducation.
- 2- Domaines importants où il n'y a qu'une partie de données par genre. Il s'agit des domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage, des salaires, de la santé, de la famille, de l'habitat et des conditions de vie.

3- Domaines importants où il n'y a que très peu de statistiques par genre.

A- Le rôle de principaux intervenants :

A-1 Le rôle central du **Ministère des Affaires de la femme et de la famille** consiste à coordonner le travail des différentes institutions gouvernementales pour promotion de la femme et de la famille. A cet effet, il collecte des données et indicateurs relatifs au domaine pour enrichir ou mettre à jour une base de données permettant d'analyser et d'évaluer le vécu de la femme et de la famille et de concevoir les plans et programmes nécessaires à combler les lacunes constatées.

Cette base de données créée depuis 1996, est articulée autour des domaines suivants : démographie, santé, éducation, emploi, vie générale, relations intra familiales, économie familiale, etc.

En outre, le ministère a créé un réseau comprenant les représentants de quelques secteurs utilisateurs et producteurs de statistiques par genre en vue de préparer et exécuter la stratégie nationale de développement de ces statistiques.

Pour pallier l'absence de statistiques et indicateurs relatifs au genre, le Ministère produit périodiquement des études portant sur :

- Evaluation de l'impact des divers programmes de développement sur la situation de la femme et de la famille (projets de développement ruraux, urbains, programme d'initiation à la vie professionnelle, 26-26).
- Etude sur la socialisation à l'intérieur de la famille.
- Etude sur la femme dans l'Islam.
- Etude sur l'impact du divorce sur la femme, l'homme et les enfants.
- Etude sur la compétence de la famille dans la prise en charge de la santé de ses membres.
- Etude sur la violence dans la famille et dans la société.
- Etude prospective sur la femme et les nouveaux métiers.
- Etude sur la famille.
- Etude sur les statistiques par genre.

Le ministère a, en 1999/2000, publié un rapport national sur les statistiques par genre intitulé homme et femme en Tunisie : Image statistique.

A-2 Le **CREDIF**, créé en 1990, est une structure d'observation et d'évaluation permanente de la condition des femmes tunisiennes et de l'évolution des rapports sociaux de sexe. Il est à l'origine de plusieurs travaux de recherches, actions et activités sur les différentes catégories féminines et des thématiques spécifiques. Il dispose de travaux et activités ayant trait à l'utilisation, la production et la présentation des données statistiques discriminées selon le sexe.

A-3 Les activités de l'**Observatoire de la Condition de la Femme** sont organisées autour des quatre principaux axes suivants :

- **Une Banque de Données Statistiques (BDS)** existantes, discriminées essentiellement selon le sexe, produites par les différents organismes. Elles sont définies en fonction des indicateurs retenus pour le suivi de la condition de la femme tout en la comparant à celle de l'homme.
- **Une Banque de Données d'Enquêtes (BDE)** ayant pour objectif de stocker les données d'enquêtes, menées par le CREDIF ou d'autres organismes, en vue d'exploitations spécifiques ultérieures par les différents opérateurs dans le domaine de la recherche et de l'action, relatives en particulier au genre.
- **Un Système d'enquêtes spécifiques** permettant de produire une information originale et spécifique. Un tel travail nécessite la mise en place de nouveaux instruments d'observation et d'évaluation, susceptibles d'affiner les méthodes d'intervention des planificateurs et d'améliorer la qualité de leur diagnostic.
- **Un Système d'Information Documentaire (SID)** dont les objectifs principaux sont la collecte des documents statistiques, leur organisation et leur traitement en vue d'alimenter la base de données statistiques et le développement d'un réseau de partenariat aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Tunisie.

L'OCF réalise les activités suivantes :

- a- L'élaboration de *rapports annuels* sur la condition de la femme portant aussi bien sur des populations féminines spécifiques que sur des thématiques particulières :
- b- La réalisation de *recherches et d'études spécifiques* ayant pour objectif de fournir des informations sur certains aspects de la condition des femmes et des hommes, jusque là sous-analysés. :
- c- La publication d'un périodique, intitulé les *Cahiers de l'Observatoire*, qui a pour fonction de rendre compte des activités de ce mécanisme et de faciliter le dialogue entre les institutions utilisant la méthodologie des observatoires, d'une part, et les chercheurs travaillant sur le développement d'indicateurs plus pertinents relatifs à l'analyse des rapports sociaux de sexe, d'autre part ;
- d- La publication de *dépliants, affiches et bulletins*, présentant diverses données statistiques ventilées par sexe, permettant le suivi des évolutions des écarts entre femmes et hommes en Tunisie dans différents domaines ;
- e- L'organisation de *séminaires nationaux et régionaux* qui servent à tester la pertinence des indicateurs retenus et des méthodologies adoptées ainsi que *des ateliers et des sessions de formation* au profit des producteurs et des utilisateurs des données statistiques discriminées selon le sexe.

De son côté, l'Observatoire de la condition de la femme, mis en place par le CREDIF en 1993, collecte et analyse les statistiques par genre en Tunisie, élabore les indicateurs nécessaires au suivi de l'évolution de la situation de l'homme et de la femme, réalise des études et des recherches pour mieux comprendre la structure sociale des relations entre les deux sexes, etc.

Pour sa part, l'INS précise que les statistiques de base sont déclinées par genre d'une manière directe ou indirecte. En effet, pour toutes les enquêtes ou recensements, le sexe est précisé dès le départ pour toutes les variables relatives aux individus. C'est donc le cas des statistiques démographiques, économiques, sociales et d'éducation.

La seule difficulté concerne le taux de pauvreté qui est décliné par ménage et non par sexe. En effet, tant que l'unité d'observation est le ménage (ce qui est le cas pour le taux de pauvreté), il est difficile de produire directement l'indicateur par sexe ; dans ce cas, on procède par approximation (cf. rapport « genre et pauvreté » élaboré par le Ministère de la Femme et de la Famille, en collaboration avec l'INS)

Le Ministère des affaires de la femme et de la famille a élaboré une stratégie pour le développement des statistiques par genre (2000-2006) dont l'objectif est de renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales dans le domaine de la production, de l'exploitation et de la diffusion de telles statistiques afin d'influencer les politiques et programmes ayant pour but de réaliser l'équité et égalité entre les hommes et les femmes. Cette stratégie est basée sur l'identification des besoins essentiels devant combler les lacunes en matière de statistiques, des décideurs et des chercheurs sur l'importance de telles statistiques.

Dans le cadre de cette stratégie, les activités suivantes seront développées : organisation d'ateliers de travail de formation et de sensibilisation, élaboration de guides méthodologiques et publication de revues, réalisations d'enquêtes, d'études et de recherches.

B- Insuffisances et recommandations :

Les **insuffisances** suivantes peuvent être évoquées :

- Difficultés inhérentes à l'absence ou à l'irrégularité des publications statistiques par genre dans certains secteurs, à l'utilisation de concepts ne permettant pas de comprendre la structure culturelle des relations entre les deux sexes, à la non-cohérence entre des statistiques collectées de sources différentes, éparpillement de l'information pour un même domaine... A titre d'exemple, très peu d'information concernant les salaires dans le secteur privé sont disponibles, il n'y a pas d'information sur l'impact des aides familiales, il n'y a pas d'information concernant le nombre de femme ayant un permis de conduire...

- La base de données du Ministère n'est pas à jour par manque de moyens humains et matériels.
- Les moyens financiers, humains et matériels pour la production, le traitement et la diffusion des données sont modestes aussi bien au niveau du Ministère que de celui du CREDIF (Observatoire).

Quant aux **recommandations**, on peut les résumer dans les points suivants :

- Développer l'unité de recherches et études, dans l'Observatoire de la condition de la femme, compte tenu de la similitude des préoccupations.
- Inviter le CREDIF à permettre l'accès de ses bases de données aux utilisateurs concernés et chercheurs.
- Développer l'analyse et le traitement des données disponibles, y compris celles produites et non publiées (les indicateurs essentiels devant permettre le suivi et l'évaluation du développement humain durable étant supposés adoptés).
- Introduire la question du genre dans les programmes de formation pour certaines filières universitaires telles que statistiques, sciences économiques, gestion, sociologie, démographie, sciences de communication et de l'information, etc.
- Assurer une meilleure opérationnalité de l'OCF afin de parvenir à une amélioration de la production et de l'utilisation des données statistiques discriminées selon le sexe en Tunisie.
- Garantir une meilleure circulation de l'information chiffrée relative aux conditions des femmes et des hommes entre les différents opérateurs.
- Mettre à jour les produits basés en grande partie sur les données chiffrées et accompagner les principaux producteurs et utilisateurs des données statistiques pour une meilleure compréhension de la contribution des femmes et des hommes dans la société tunisienne contemporaine

C / CONCLUSION :

L'information différenciée selon le genre constitue un élément essentiel en matière d'égalité des chances pour apprécier les situations respectives des femmes et des hommes et en suivre l'évolution et pour améliorer la connaissance de la situation des femmes dans des domaines spécifiques afin d'élaborer des politiques tenant compte des aspects du développement relatifs aux spécificités de chaque sexe.

En Tunisie, la question des statistiques par genre a été prise en considération même si beaucoup reste à faire dans le sens d'une meilleure connaissance de la situation comparée des hommes et des femmes et d'en suivre leur évolution.

Le système statistique est appelé à faire en sorte que l'exploitation des données soit, dans tous les cas, désagrégée selon le genre de sorte à faire apparaître la situation respective des femmes et des hommes, de tenir compte de la variable genre dans l'élaboration des plans de sondage et des enquêtes, d'ouvrir les enquêtes et les questionnaires suffisamment à l'aspect genre, à des questions et des problématiques sur le genre, d'éviter l'hétérogénéité des données et enfin, d'encourager les études approfondies sur le rôle de la femme dans l'œuvre de développement.

V-4 : DEVELOPPER LES ETUDES, LA RECHERCHE ET L'ANALYSE :

Il est à noter que les études constituent un complément nécessaire pour leur contribution au développement de la production et de l'utilisation des données statistiques dans notre pays.

Quatre points distincts peuvent être analysés à savoir, la nature et l'analyse des données produites par les structures publiques, la définition des contours des domaines d'intervention des producteurs publics et privés de données et d'études, la diffusion des études par ces deux catégories de producteurs, et enfin l'estimation des coûts et de la facturation des données et des études.

A / LES ACTIVITÉS DE L'IEQ DANS LE DOMAINE DES ÉTUDES :

L'Institut d'Economie Quantitative réalise, pour le compte du Ministère du Développement Economique, des études économiques et sociales, assure le suivi et l'analyse de la compétitivité de l'économie tunisienne, et met en place des techniques, des indicateurs et des banques de données lui permettant d'entreprendre de telles études.

Dans le cadre de l'Observatoire National de la Compétitivité et de la Concurrence, l'IEQ élabore des rapports périodiques sur la base des résultats d'enquêtes auprès d'un échantillon de 200 entreprises manufacturières, de données et d'indicateurs sur la compétitivité de l'économie tunisienne, sur celles de certains pays concurrents et sur l'environnement international.

En marge de ces études et à titre d'illustration, le Rapport relatif à l'année 2001 a couvert des thèmes se rapportant à la croissance économique et à la dynamique de l'économie globale, au système bancaire et au marché financier, au marché national, au commerce extérieur et à l'attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE) en Tunisie.

Les études économiques réalisées en 2001 ont porté sur des sujets tels que la rentabilité du secteur bancaire, l'ouverture du secteur agricole, les circuits de distribution des fruits et légumes, la protection effective des activités et des secteurs économiques, le démantèlement douanier et les recettes de l'Etat, la libération du secteur des services, l'exonération de la TVA ou les taux de change.

Les études sociales ont, de leur côté, apporté une contribution aux travaux de préparation du Xème Plan à travers l'analyse de divers scénarios pour la réalisation des objectifs fixés pour la décennie 2002-2011, des mutations démographiques, des ressources humaines, des perspectives d'emploi et de l'incidence de la conjoncture internationale sur les grands équilibres économiques et sociaux au cours de l'année 2002.

Sur le plan de la coopération et des relations avec les institutions nationales et internationales, un échange fructueux a permis à l'IEQ de consolider les informations et études relatives aux comptes nationaux, au commerce extérieur, aux bases de données internationales, aux échanges sectoriels, aux statistiques monétaires et financières, ainsi qu'aux enquêtes sur l'emploi, aux conditions de vie, aux spécificités démographiques et aux budgets de consommation des ménages.

Enfin, le système d'information et les banques de données au sein de l'IEQ ont fait l'objet d'une évolution rapide, particulièrement en ce qui concerne le noyau central du système, le stockage des informations et les possibilités d'exploitation et d'application des données, de leur mise à la disposition des chargés d'études et des preneurs de décisions, et des échanges par les connexions électroniques et par l'internet.

B / LE POINT DE VUE DE L'UNIVERSITE

Les universitaires sont parmi les utilisateurs les plus assidus de l'information statistique. L'activité études et recherches de l'Université ne peut se développer que moyennant une information statistique fiable, pertinente et complète. Ceci est vrai pour les universitaires économistes. Ceci est aussi vrai pour les universitaires spécialisés dans les autres disciplines (Sociologie, Droit, Agronomie, Santé ...). Il s'ensuit qu'une collaboration étroite entre les producteurs et les universitaires est de plus haute importance. La principale doléance des universitaires est de pouvoir disposer de l'information statistique le plus rapidement possible. Il ne peuvent que donc applaudir à l'introduction de l'approche « Qualité » dans le système statistique tunisien. Cette approche permet de jauger la capacité des producteurs à satisfaire les besoins déclarés ou implicites des utilisateurs.

Il est vrai que, relativement à d'autres pays, le système statistique tunisien est jugé convenable surtout pour les données macro-économiques. Les universitaires soulignent que plusieurs études et recherches ont pu être réalisées grâce aux données actuellement disponibles. Mais force est de constater que le système actuel est à la source de plusieurs problèmes auxquels font face les universitaires et qui demandent à être pris en compte dans le Programme national de la statistique. Ces problèmes sont /

- 1- le premier problème concerne le degré d'analyse avec lequel les données statistiques doivent être présentées aux utilisateurs. Les structures statistiques doivent-elles se limiter à la présentation des données à l'état brut ou doivent-elles approfondir leur analyse préalablement à leur diffusion ? les universitaires pensent que le rôle du producteur est de produire et diffuser le maximum de statistique à l'état brut et laisser les utilisateurs de faire leur propre exploitation de ces données en fonction du problème qu'ils se posent.
- 2- Le deuxième problème a trait à la diffusion des données individuelles et infra-annuelles. Concernant les données infra-annuelles les utilisateurs soulignent les progrès déjà accomplis surtout depuis l'adoption par la

Tunisie de la Norme Spéciale de Diffusion des Données. Quant aux données individuelles, les utilisateurs sont conscient de la contradiction qui existe entre l'utilité de ce type de données et le principe de la confidentialité. C'est pour cette raison que les utilisateurs suggèrent, à l'instar de certains pays d'imaginer un système qui permet de diffuser les données individuelles sans reconnaissance.

- 3- Le troisième problème concerne la rapidité de diffusion des données. En effet, les utilisateurs soulignent l'opportunité de divulguer, dans des délais relativement rapides, les informations afin d'en faire bon usage et améliorer la qualité des décisions prises. Certaines informations pertinentes sont soit diffusées avec retard soit durablement inaccessibles. C'est pour ces raisons que les utilisateurs pensent qu'il est temps que l'accessibilité aux données statistiques soit améliorée surtout par l'intermédiaire de la création de sites WEB.

Enfin, les universitaires soulignent qu les besoins en Recherche Scientifique constitue un axe de coopération entre les producteurs (notamment l'INS) et les universitaires. Il est vrai que les producteurs n'ont ni le temps ni les moyens d'analyser toute l'information statistique existante. Cette coopération peut prendre plusieurs formes : le parrainage de thèses par les structures statistiques quand le sujet a pour objectif de résoudre un problème auquel fait face la structure concernée, une collaboration technique concernant les méthodologies utilisées pour l'élaboration de certaines données...

C / RECOMMANDATIONS :

- Réaliser des études devant accompagner des données statistiques telles que celles relatives à l'**emploi** (perspectives du marché d'emploi des compétences à l'échelle nationale ou internationale face à une économie de plus en plus globalisée) ou au **commerce extérieur** (la couverture du déficit chronique de la balance commerciale, ou le financement de la consommation nationale par des importations atteignant un volume dépassant les exportations). D'autres thèmes d'études ont été également recommandés pour l'IEQ en vue de leur réalisation en complément des études déjà engagées, et se rapportant à la **compétitivité** de l'économie tunisienne ou à la **commercialisation des produits agricoles frais et au rôle des mandataires dans les circuits de distribution**.
- Renforcer les relations de collaboration entre, d'un côté, les structures publiques aussi bien de production que d'utilisation des données, et de l'autre, les universitaires et les bureaux d'études privés. Les structures privées d'études connaissent mal ou trouvent des difficultés à accéder aux données statistiques et aux études disponibles auprès des organismes publics. Quand aux universitaires, ils proposent une collaboration plus étroite avec les structures statistiques en matière de recherche.

- Cerner de façon plus stricte les frontières ou les aires de jonction entre les domaines d'intervention des deux catégories d'organismes d'études afin de permettre aux structures privées d'études de développer leurs activités en prolongement des structures publiques et en servant les besoins des utilisateurs et opérateurs économiques. Ainsi les bureaux d'études privés pourraient prendre le relais des producteurs publics afin d'élaborer certaines données ou réaliser des études en ciblant les besoins de catégories d'utilisateurs disposés à financer leurs prestations.
- Encourager les producteurs publics de données dont la collecte généralisée est relativement espacée (cadence quinquennale ou décennale) à solliciter les bureaux d'études privés, et ce afin de procéder à des sondages ou enquêtes intermédiaires de mise à jour plus fréquente des données statistiques disponibles aux utilisateurs. Cette collaboration de sous-traitance semble convenir aux deux catégories d'opérateurs et contribuera au renforcement de la culture statistique dans notre pays.
- Divulguer, dans des délais relativement rapides, les informations élaborées dans le cadre des études entreprises par les utilisateurs publics ou privés afin d'améliorer la qualité des décisions prises à l'échelle macro ou micro-économique. En effet, certaines informations économiques pertinentes élaborées par l'IEQ ou d'autres structures publiques sont diffusées, avec retard, dans des publications périodiques ou ponctuelles, ou ne sont jamais rendues accessibles aux utilisateurs, alors qu'elles sont assimilables aux données statistiques que le législateur a déclaré être un droit d'information pour le citoyen.
- Envisager, même pour les études commandées par les opérateurs privés, et dans certaines conditions à définir, de les mettre à la disposition de certaines catégories d'utilisateurs avertis (chercheurs universitaires, enseignants ou autres), puisque avec le temps elles perdent nécessairement de leur valeur intrinsèque initiale.
- Déterminer le coût de production et de diffusion des données et des études ainsi que le coût d'accès à ces informations élaborées de façon à satisfaire aussi bien les producteurs que les utilisateurs. Les techniques et les modalités de leur fixation doivent être largement inspirées des principes d'échange des prestations dans toute économie de marché. Elles doivent également tenir compte de leur impact indirect et global sur le développement socio-économique à terme. Entre l'accès gratuit aux données brutes ou élaborées et la facturation des coûts totaux de leur production et de leur diffusion, il y a un juste milieu, certes fort difficile à établir, mais qui doit tenir compte de plusieurs facteurs dont les situations respectives des producteurs et des utilisateurs concernés et les objectifs qualitatifs retenus pour l'évolution de la société et de l'économie tunisiennes à moyen et long termes.

V-5 : PROMOUVOIR UNE MEILLEURE POLITIQUE DE DIFFUSION :

Si l'avènement de la société de l'information offre des opportunités importantes au niveau de la production, du stockage, du traitement et de diffusion de l'information statistique, il pose un double défi au système statistique : mettre au point de nouveaux concepts permettant d'appréhender de manière adéquate la société d'information d'un point de vue statistique et diffuser, en temps réel les statistiques, compte tenu du rythme effréné de la production de l'information.

Dans ces conditions, le système statistique est appelé à diffuser, rapidement et à moindre coût, des informations statistiques de grande qualité et à sensibiliser tous les agents à l'utilité directe et indirecte des informations statistiques.

L'examen de la situation actuelle dans le domaine de la diffusion montre que de nombreuses actions restent encore à entreprendre pour consolider davantage la diffusion statistique dans notre pays.

A / ETAT DES LIEUX DE LA DIFFUSION PAR LES PRODUCTEURS DE DONNÉES STATISTIQUES EN TUNISIE :

Les principales caractéristiques de la diffusion des données statistiques identifiées dans le cadre de l'enquête effectuée par le CNS en 2000 auprès des structures statistiques publiques sont les suivantes :

- 318 publications ou considérées comme telles, tous supports, périodicités et champs de diffusion confondus ont été recensées
- Environ 150 publications (47% du total) sont disponibles au public, dont 51 avec une périodicité annuelle, 21 mensuelle et 44 ponctuelle
- Le champ de diffusion de ces publications est pour 1/3 interne au producteur de données et s'étend pour un autre 1/3 aux autres utilisateurs nationaux ; la diffusion à la fois nationale et internationale concerne une cinquantaine de publications
- Le support papier est utilisé à lui seul par 247 publications (88%), une douzaine est disponible à la fois sur Internet et document papier et 5 uniquement sur Internet.

Ainsi, il apparaît que le support papier est quasi-exclusif pour la diffusion des données statistiques en Tunisie, que seulement à peine la moitié des publications (170) est disponible pour le public, que l'usage interne aux institutions de production demeure prédominant.

Une actualisation de ces données relatives à la diffusion, effectuée récemment à l'occasion de la préparation du Programme National de la Statistique a fait ressortir, au niveau des intentions exprimées par les producteurs, quelques modestes améliorations.

Ainsi, quelques publications nouvelles ou renouvelées sont annoncées par les producteurs actuels, et une évolution sera probablement enregistrée vers une périodicité à fréquence plus grande et un champ de diffusion plus élargi aux utilisateurs nationaux. Ces intentions relatives à la diffusion restent toutefois à confirmer par des recensements à effectuer au cours de la prochaine quinquennie.

B / LA DIFFUSION STATISTIQUE AU NIVEAU DE L'INS :

Les 13 publications diffusées par l'INS portent sur des données démographiques et sociales ou économiques et financières et peuvent se classer en quatre catégories :

- Publications générales (Annuaire Statistique, Bulletin Mensuel des Statistiques....)
- Publications spécifiques (commerce extérieur, Comptabilité Nationale...)
- Publications relatives aux résultats des recensements et des enquêtes (population, emploi, consommation....)
- Autres publications (nomenclatures, méthodes statistiques...)

En ce qui concerne la périodicité, sept publications sont annuelles, une mensuelle, deux quinquennales, une décennale et deux ponctuelles. Le support papier est utilisé exclusivement; seul le site web de l'INS, mis en place en Mai 1999, régulièrement actualisé et affichant un calendrier de diffusion des indicateurs prévus par la NSDD, permet une diffusion électronique.

Sur le plan des champs de diffusion, la majorité des utilisateurs sont nationaux. Des envois gratuits sont effectués par l'INS à 176 destinataires en Tunisie (essentiellement des organismes publics) et à 73 au niveau international (instituts d'études et de recherche ainsi que des organismes internationaux). Les abonnés au BMS restent encore en nombre limité (55 en Tunisie et 34 à l'étranger).

La diffusion par contact direct des informations statistiques produites par l'INS est assurée aux utilisateurs par le biais d'un centre de soutien aux exportateurs, un service d'accueil pour répondre aux demandes d'informations statistiques, un bureau de vente des publications de l'INS, une bibliothèque au service du lecteur, ainsi qu'une ligne téléphonique directe. Sur le plan régional, la diffusion est rendue possible par les directions régionales de l'INS.

Enfin, la diffusion électronique de l'information vers l'extérieur est assurée via la page nationale Tunisie affichant les données prévues par la NSDD, à savoir les sept indicateurs produits par l'INS, à côté des 4 tableaux élaborés par la BCT et des 3 autres fournis par le Ministère des Finances. De même, l'INS constitue un pivot des relations avec les organismes internationaux en matière d'échange d'informations statistiques, et répond ainsi à près d'une quarantaine de questionnaires à périodicité généralement annuelle émanant d'une dizaine d'organisations internationales et totalisant environ 2.300 pages.

C / CADRE LÉGISLATIF MIS EN PLACE POUR LA DIFFUSION STATISTIQUE EN TUNISIE :

Le cadre législatif mis en place en Tunisie pour réglementer les activités de production et de diffusion des données statistiques en Tunisie est constitué d'une loi et de trois décrets d'application, à savoir la Loi N° 99-32 du 13 Avril 1999 relative au système national de la statistique, le Décret N° 99-2797 du 13 Décembre 1999 instituant le Conseil National de la Statistique, le Décret N°99-2798 relatif à la contribution des utilisateurs de l'information statistique et le Décret N° 99-2799 concernant la réalisation des recensements et enquêtes statistiques.

Ces textes législatifs ont introduit un cadre organisationnel cohérent et moderne, inspiré des systèmes statistiques internationaux mis en place par les pays membres des espaces économiques dans lesquels la Tunisie est appelée à s'intégrer, et formulant des objectifs généraux ainsi que des principes fondamentaux pour le fonctionnement du système national de la statistique avec ses différentes composantes dont les missions sont clairement définies.

Les idées force caractérisant la diffusion des données statistiques, telle qu'elle apparaît à travers la nouvelle réglementation tunisienne, sont les suivantes :

- une identification claire des différentes catégories d'utilisateurs de données
- une énumération des critères pour une diffusion de qualité (célérité, périodicité et ponctualité)
- une énonciation du droit d'accès de tous les utilisateurs à l'information statistique
- une obligation implicite des producteurs publics de données d'être à l'écoute des besoins des utilisateurs.

D / RECOMMANDATIONS :

- Mettre en application intégrale les principes et les modalités prévus par la nouvelle réglementation, tant au niveau de la production qu'au niveau de la diffusion. Dans une certaine mesure, la diffusion des données statistiques reste en deçà des progrès réalisés au niveau de la production de ces mêmes données
- Inviter les producteurs d'étudier les besoins des différentes catégories d'utilisateurs identifiés par la loi pour assurer une plus grande prise en considération de ces besoins lors de la formulation des données et surtout lors de leur diffusion
- Mettre au point des plans de mise à niveau des structures du système national de la statistique pour définir les objectifs à atteindre par chaque structure ainsi que les moyens matériels, financiers et humains à mettre à sa disposition en vue d'une conformité totale avec le cadre organisationnel et législatif mis en place

- Faire accompagner chaque donnée par une fiche technique détaillée pour assurer une meilleure information de l'utilisateur concernant son contenu, son élaboration en conformité avec les critères de qualité retenus par la réglementation et enfin les possibilités de sa vérification
- Encourager les bureaux d'études ou de statistiques privés à élaborer, en aval, les statistiques produites par les structures du système national en vue de les adapter aux besoins de catégories ciblées d'utilisateurs disposés à les acquérir
- Mettre au point par les producteurs du système national de la statistique une tarification de vente de données en tenant compte des coûts partiels de production et de diffusion, des modes de diffusion, de la vocation d'organismes publics des producteurs, du droit d'accès à l'information statistique, ainsi que des besoins et des aptitudes à payer des différentes catégories d'utilisateurs.

V- 6 : ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES STRUCTURES STATISTIQUES :

V-6-1 : LES INSTRUMENTS DE LA COORDINATION STATISTIQUE :

Il est possible d'identifier trois axes principaux de coordination statistique :

- 1- La coordination institutionnelle** et fonctionnelle à travers le **Conseil National de la Statistique** et ses activités notamment au niveau de la préparation et du suivi du **Programme National de la Statistique** couvrant la période quinquennale du plan de développement et élaboré sous la supervision du CNS suite à des tables rondes associant les représentants des structures statistiques publiques, des utilisateurs et institutions publiques et privées concernées, ainsi que des universitaires.
- 2- La coordination technique** à travers **l'Institut National de la Statistique** et l'élaboration des instruments techniques de coordination statistique tels que l'harmonisation des concepts, des définitions et des domaines d'application, des nomenclatures et classifications (activités, produits ...) et des méthodes statistiques.

Plusieurs éléments peuvent être abordés tels que :

- L'harmonisation des concepts et des définitions dans les différents domaines statistiques : tourisme, transport, migration, emploi, éducation, santé...
- La Nomenclature d'Activités Tunisienne « NAT » portant sur la classification des activités de production de biens et de services et établie en concordance avec les nomenclatures de l'UE « NACE » et des Nations Unies « CITI Rev 3 »
- La Classification Tunisienne des Produits « CTP » incluant 2.400 postes de produits.
- La Nomenclature du Commerce Extérieur, l'INS ayant adopté en collaboration avec la Direction Générale des Douanes la nomenclature des produits combinée de l'UE dans ce domaine.
- La Nomenclature des produits de l'enquête consommation.
- Les Codes géographiques utilisés pour la codification des unités administratives du pays.
- Le Répertoire National d'Entreprises identifiant les entreprises tunisiennes et permettant le suivi de leur démographie, réalisé en collaboration avec le Ministère des Finances « DGCF » et la CNSS et recensant 380.000 entreprises à la date du 31 décembre 2000.

3- La coordination à travers l'action internationale dans le domaine statistique (NSDD, MEDSTAT, ONU) notamment à travers l'harmonisation et la coopération internationale dans le domaine statistique (Actions permettant l'harmonisation des concepts, des définitions et des nomenclatures utilisés au niveau international, et participation à des programmes spécialisés tels que MEDSTAT destiné à renforcer la coopération euro-méditerranéenne et l'intégration de la Tunisie dans la zone de libre échange avec l'Union Européenne. De même, des méthodologies statistiques ont été harmonisées avec celles des organismes de l'ONU, telles que la révision du système de comptabilité nationale de 1968 qui a abouti au nouveau « SCN 93 » devenu la référence nationale pour l'établissement des comptes nationaux.

V-6-2 : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS :

A- La coordination se place à trois niveaux :

- **Au niveau des hommes :** mise à la disposition des différentes structures statistiques publiques de compétences et d'ingénieurs formés à l'Ecole Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information « ESSAI » ou ailleurs, et appelés à devenir les vis-à-vis privilégiés du CNS et de l'INS, sensibilisation à des attitudes culturelles et professionnelles de cadres spécialisés, création et appartenance à un corps d'ingénieurs statisticiens travaillant étroitement avec les collègues d'autres spécialités.
- **Au niveau des méthodologies et des techniques :** outils et concepts développés dans le cadre de la coopération avec les organismes nationaux et internationaux, et
- **Au niveau des programmes statistiques annuels ou quinquennaux** des différentes structures concernées sous l'égide du CNS.

B- L'insuffisance de coordination est une caractéristique dominante du comportement culturel et professionnel en Tunisie qui se retrouve également dans le domaine statistique. L'insuffisance des compétences au sein des structures statistiques, le manque de recyclage et de formation continue des ingénieurs et techniciens en activité et enfin la fuite de compétences statistiques vers d'autres secteurs d'emploi ressortent comme les points majeurs d'un diagnostic à dresser sur ce plan.

Néanmoins, les nombreuses expériences de coordination témoignent des efforts entamés à cet égard mais qui restent encore inachevés et doivent être considérablement renforcés et généralisés à l'ensemble des structures de production de données statistiques, qu'elles soient publiques ou privées.

De même, la coordination ne doit pas être recherchée uniquement entre les seuls producteurs, mais elle doit aussi prendre en considération les besoins des utilisateurs des données, qu'il s'agisse de structures publiques ou privées.

Par ailleurs, la réglementation tunisienne récente relative à l'activité statistique a souligné l'importance de la coordination et distribué les tâches correspondantes entre le CNS et l'INS, le premier assurant la coordination institutionnelle des activités statistiques et le second étant chargé de la coordination technique des activités statistiques, notamment à travers l'élaboration des instruments techniques de coordination statistique et leur révision.

C- La coopération avec les organismes concernés des pays avancés et avec les institutions internationales spécialisées dans le domaine des données statistiques économiques et sociales a permis d'engager la mise à niveau du système statistique tunisien.

C'est ainsi que les méthodologies, les concepts, les terminologies et les normes de production et de diffusion en usage en Tunisie ont été adoptées ou améliorées. En ce qui concerne les données économiques, de grands progrès ont été déjà réalisés, particulièrement avec l'adoption de la NSDD qui couvre les secteurs réel, financier et monétaire, des administrations publiques et du commerce extérieur. Quant aux données à caractère social, l'INS applique les recommandations et les normes internationales. Il en est de même des départements élaborant leurs propres statistiques. C'est ainsi que dans le domaine de l'emploi, les concepts et les définitions utilisés sont conformes à ceux du BIT, dans le domaine de l'éducation, les statistiques sont établis en conformité avec les recommandations de l'UNESCO. Quant aux statistiques de la santé, les classifications utilisées sont basées sur celles de l'OMS. En effet, les statistiques tunisiennes doivent se conformer aux normes reconnues mondialement en vue de leur conférer la fiabilité, la qualité et la comparabilité avec celles des autres pays.

D- A partir de cette analyse, on peut retenir les **recommandations** suivantes :

- Renforcer le rôle de l'INS comme organe de validation, d'audit et de certification des travaux statistiques élaborés par les autres organismes de production publics ou privés.
- Inviter le CNS à entreprendre en 2002 une enquête complémentaire auprès des 47 structures statistiques publiques déjà recensées en 2000 afin d'identifier leurs besoins précis en matière de coordination statistique et de mieux définir les moyens humains, financiers, matériels et techniques à mettre en place pour renforcer la coordination au sein du système statistique tunisien.
- Adapter les normes et méthodes d'élaboration des données statistiques, qu'elles soient économiques ou sociales qui ne sont jamais figées et qui restent sujettes à des mutations constantes introduisant les nouvelles technologies de production et de diffusion et améliorant davantage les niveaux de qualité des données statistiques.
- Faire en sorte que les statistiques tunisiennes se conforment aux normes reconnues mondialement en vue de leur conférer la fiabilité, la qualité et la comparabilité avec celles des autres pays.

V-7 : METTRE A NIVEAU LES STRUCTURES STATISTIQUES PUBLIQUES :

Pour être performant, un système statistique doit avant tout disposer de ressources humaines suffisantes et compétentes. La qualité de l'information statistique produite dépend essentiellement de la qualité du personnel qui est engagé dans le système. En Tunisie, le manque de moyens humains et matériels pénalise un grand nombre de structures statistiques publiques et la mise à niveau de ces structures passe obligatoirement par *l'amélioration de leur taux d'encadrement*.

La formation, les ressources humaines et les moyens de les développer sont de la plus grande importance pour répondre aux besoins des structures statistiques sur les plans quantitatif et qualitatif au cours de la prochaine quinquennie.

A partir de données recueillies par le CNS auprès des 44 structures statistiques publiques sur leurs disponibilités en ressources humaines en 2000 et sur leurs prévisions en matière de recrutement au cours des prochaines années, les observations peuvent être formulées sur trois axes principaux : d'abord l'interprétation des intentions de recrutement annoncées, ensuite la capacité de formation initiale actuellement mise en place, et enfin le développement des moyens de formation continue pour les ressources humaines employées dans l'activité statistique.

V-7-1 : LES DONNÉES SUR LES EFFECTIFS EXISTANTS ET LES BESOINS EXPRIMÉS EN COMPÉTENCES STATISTIQUES :

Il faut noter que la part de l'INS, premier organisme statistique du pays, se démarque nettement à tous les niveaux : effectifs existants et recrutements annoncés en nombre, en niveaux de qualification et en spécialités d'application de l'activité statistique.

Il apparaît à partir des données recueillies qu'à peine 20 % des effectifs engagés dans l'activité statistique au sein des structures publiques, à tous les niveaux, ont réellement une formation d'Ingénieur statisticien ou de Technicien Supérieur en Statistiques. En ce qui concerne le recrutement des cadres spécialisés en statistiques, ils s'élèvent à près de 50 ingénieurs statisticiens par an et à près de 20 ingénieurs informaticiens. Quant aux Techniciens Supérieurs et aux Techniciens, les besoins en recrutement sont plus élevés.

Pendant les cinq prochaines années, une nette amélioration globale du taux d'encadrement des différentes structures statistiques publiques est prévue, avec un renforcement soutenu au niveau des techniciens supérieurs.

Cependant, certains besoins en encadrement au sein des organismes publics ou parapublics et ceux du secteur privé ne sont pas identifiés, en particulier au niveau des régions et des gouvernorats, ainsi que des organisations et associations professionnelles et également des principales entreprises du secteur privé.

V-7-2 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

A - Les données présentées apportent **un éclairage significatif** sur la situation concernant les effectifs existants et les prévisions de recrutement au sein des structures statistiques publiques. Cependant, un certain degré de précaution est recommandé lors de l'interprétation des chiffres disponibles.

En effet, outre les structures statistiques et les besoins non couverts par les données recueillies (et mentionnés ci-dessus), certaines insuffisances de précision marquent encore l'identification des compétences statistiques (ingénieurs statisticiens et ingénieurs informaticiens, techniciens supérieurs, employés et ouvriers chargés entièrement ou partiellement de l'activité statistique, spécialités dans les domaines d'application des données statistiques, telles que les sciences sociales, la santé, l'agriculture, l'économie, etc.)

De même, d'autres considérations telles que le développement limité de la culture statistique dans notre pays, les aptitudes des responsables au sein des administrations à effectuer des prévisions à moyen et long terme concernant les recrutements de personnel relevant généralement du court terme (Titre I ou Budget de Fonctionnement alors que les prévisions s'étalant sur de plus longues périodes concernent le Titre II ou Budget d'Équipement), ou encore la sensibilisation encore insuffisante des structures publiques pour le renforcement de l'activité statistique permettent de penser que les prévisions annoncées devraient être ajustées pour les sous estimations ou les surestimations qu'elles peuvent comporter.

A cet égard, les références aux normes internationales exprimant les besoins en statisticiens par rapport à la population d'un pays, ainsi que l'action de mise à niveau entreprise en collaboration avec la Banque Mondiale pour la détermination plus précise des besoins en cadres, y compris dans le domaine de la production et de la diffusion statistique, permettront d'apporter les corrections nécessaires à l'estimation des besoins au cours du prochain plan.

B- La formation initiale de compétences statistiques est assurée par quatre catégories de structures de formation de niveau supérieur : **l'École de la Statistique** relevant de l'INS (formant des techniciens en statistique), les **Instituts Supérieurs d'Études Technologiques** (assurant la formation de techniciens supérieurs), la nouvelle **École Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information** « ESSAI » (formant des ingénieurs statisticiens) et enfin certains **DESS** offrant une formation complémentaire en statistique pour consolider les compétences des diplômés dans les différentes spécialités.

C- La formation continue et le recyclage en statistique revêtent une importance non moins grande que la formation initiale. Pourtant, très peu a été accompli jusqu'à présent dans ce domaine.

Toutefois, la nouvelle direction générale créée récemment au sein du Premier Ministère pour la réhabilitation et le renforcement de la formation continue à travers la valorisation et l'actualisation de la formation initiale dans les différents domaines de compétence, y compris en matière de statistique, peut contribuer à la mise en place d'un cadre approprié à cet effet.

D- Plusieurs **recommandations** peuvent être formulées :

- Assurer une meilleure coordination entre les programmes des structures de formation existantes,
- Procéder à une restructuration des programmes ou une redéfinition de la vocation de l'une ou l'autre de ces structures (en particulier l'Ecole de la Statistique qui pourrait se spécialiser davantage dans les actions de formation continue des cadres moyens tout en continuant d'assurer la formation initiale de certaines catégories de techniciens statistiques engagés dans les travaux sur terrain tels que les enquêteurs ou les agents de relève),
- Re-examiner les capacités de formation annuelle de chacune pour assurer une meilleure adéquation du nombre de diplômés avec les besoins effectifs des structures d'embauche, tout en prenant en considération la flexibilité d'insertion de certains diplômés, tels que les techniciens supérieurs des ISET, dans différents départements au sein des organismes ou entreprises en raison du profil qu'ils acquièrent.
- Confier à une commission au sein du CNS les tâches de réflexion sur les programmes des quatre catégories d'institutions de formation initiale en statistique, les capacités de formation, l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences statistiques, le renforcement des liens pédagogiques et fonctionnels entre la statistique et les spécialités d'application ainsi que l'organisation des stages de formation.
- Renforcer les compétences statistiques de niveau *ingénieurs* au sein des structures publiques de production
- Recruter de diplômés dans les différentes spécialités de formation supérieure ayant une maîtrise simultanée des techniques statistiques quand le poste à pourvoir est concerné directement par l'activité statistique
- Mettre en place un statut garantissant l'évolution satisfaisante de carrière pour les diplômés en statistiques employés dans la fonction publique
- Renforcer l'activité statistique à l'échelle régionale en créant, au niveau de chaque gouvernorat, un noyau statistique de coordination (un ingénieur et/ou deux techniciens supérieurs) et en améliorant le taux d'encadrement statistique au sein des offices de développement régional et des antennes régionales de l'INS. Organiser des colloques annuels regroupant les structures régionales sous l'égide du CNS et de l'INS.

- Identifier les ingénieurs, techniciens et autres employés de l'activité statistique dont le recyclage s'impose. La programmation d'actions de formation continue par les structures de formation existantes, parmi lesquelles l'Ecole de la Statistique semble tout à fait désignée pour le recyclage des techniciens et cadres intermédiaires, revêt une importance certaine.

A cet égard et en conclusion, le CNS peut contribuer considérablement au développement de **la culture statistique** et à la valorisation des métiers statistiques par l'encouragement et le renforcement du recyclage, par l'incitation au développement de liens professionnels et sociaux entre les diplômés et les praticiens de cette branche, à travers la création d'associations ou de clubs, par l'organisation de séminaires nationaux et régionaux, et de façon générale, par une réflexion concertée et continue de responsables concernés à tous les niveaux, dans tous les secteurs d'activité et à l'échelle des structures publiques comme des structures privées.

Cette politique d'amélioration du niveau des ressources humaines doit s'intégrer dans une véritable **politique de mise à niveau des structures statistiques publiques** qui doit intégrer une triple dimension : la qualité des ressources humaines, l'introduction massive de l'outil informatique à tous les niveaux y compris les actions nécessaires au développement ou l'adaptation de nouvelles méthodologies, et enfin la nécessité de disposer de matériel performant et de locaux fonctionnels.

Ce n'est qu'à ce prix que la Tunisie pourra mettre son appareil statistique au diapason des progrès économiques et sociaux enregistrés depuis des décennies.

CHAPITRE VI

CONCLUSION GENERALE

L'objectif du Programme National de la Statistique est de permettre à la Tunisie de disposer d'une information statistique de qualité c'est à dire un système capables à satisfaire les besoins déclarés ou implicites des utilisateurs. Ceci n'est possible que moyennant une meilleure couverture de la production statistique à tous les niveaux et la mise à la disposition des utilisateurs de l'information le plus rapidement possible. La qualité suppose non seulement l'amélioration de **l'offre** mais aussi la prise en compte de l'aspect **demande**, l'objectif final étant de satisfaire les différentes catégories d'utilisateurs.

L'amélioration de l'aspect offre et la prise en compte de l'aspect demande exigent :

- 1- d'assurer une **meilleure couverture** au niveau de la production de tous les types de l'information statistique : les statistiques démographiques et sociales, les statistiques économiques globales, les statistiques sectorielles, les statistiques régionales et enfin la prise en compte de la dimension internationale et celle par genre. Vu l'étendue de cette exigence le Programme National de la Statistique 2002-2006 fixe comme axes prioritaires d'améliorer :

- a- **les statistiques de l'emploi et des revenus.** En effet, l'amélioration de ce type de statistiques exige non seulement l'amélioration de l'enquête annuelle sur l'emploi dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'emploi occasionnel et du chômage, des données régionales et locales et la révision du contenu des questionnaires et des techniques d'échantillonnage, mais aussi le suivi du fonctionnement du marché de l'emploi et la mise en œuvre d'enquêtes trimestrielles surtout en matière de création d'emplois.

Par ailleurs, l'amélioration des statistiques concernant les revenus suppose une meilleure connaissance de l'aspect salaire à travers les enquêtes existantes, la mobilisation des données des organismes de sécurité sociale ou de l'administration fiscale et enfin l'amélioration de l'information concernant le coût du travail..

- b- **les statistiques relatives à la conjoncture économique** par l'élaboration ou l'amélioration des indicateurs de suivi de la conjoncture (production industrielle, prix à la production et à la consommation, commerce extérieur), la prise en compte des enquêtes sur les investissements déclarés et effectivement réalisés et, enfin, le développement des travaux relatifs au diagnostic et à la synthèse de la conjoncture.

- c- **Les statistiques relatives à la compétitivité** par l'amélioration

des enquêtes qualitatives auprès des chefs d'entreprises, l'élaboration d'indicateurs de suivi de la compétitivité et la mise en œuvre d'études et analyses sur l'évolution de la compétitivité.

- d- **les statistiques sectorielles et régionales** par la consolidation des services statistiques au niveau de chaque département ministériel, l'élaboration d'indicateurs spécifiques à chaque secteur et au niveau de chaque région. L'activité statistique doit être réhabilitée et pourvue des moyens humains et matériels nécessaires d'où la nécessité de mettre en place un programme de développement des statistiques régionales.
- e- **les statistiques par genre** par l'exploitation systématique des données selon le genre dans les différents domaines économiques et sociaux et le développement d'études spécifiques au rôle et à la place de la femme dans la société.

- 2- D'assurer une **meilleure politique de diffusion** notamment par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En effet, cette politique de diffusion doit être basée sur les principes de droit d'accès à l'information statistique pour tous et le respect de la périodicité et des délais de diffusion. Outre l'engagement de la Tunisie pour la mise en application de la Norme Spéciale de Diffusion des Données, il est de la plus grande importance que l'appareil statistique tunisien définisse une politique de diffusion qui répond aux besoins des utilisateurs en saisissant l'opportunité des nouvelles technologies et en encourageant les bureaux d'études à élaborer et à publier des statistiques adaptées aux besoins spécifiques des utilisateurs.

Une meilleure **couverture** de la production statistique et l'adoption d'une politique de **diffusion** efficace ne peuvent être obtenues que moyennant une meilleure coordination entre les structures statistiques existantes et la mise à niveau de ces structures. En effet, il est nécessaire de réaliser les deux objectifs suivants :

- 1- **Le renforcement de l'activité de coordination** au sein du système statistique et cela aussi bien à travers les programmes statistiques qu'à travers les instruments techniques à savoir l'harmonisation et la normalisation des concepts et définitions des nomenclatures et classifications et enfin, des méthodologies statistiques utilisées. La coordination nationale doit aussi prendre en compte la nécessité de la coordination et de la normalisation internationale.
- 2- **La mise à niveau des structures statistiques publiques** et cela aussi bien au niveau des ressources humaines que matérielles. En effet, il est urgent de renforcer le niveau des ressources humaines par l'amélioration du taux d'encadrement et la promotion des activités de formation aussi bien initiale que continue. Les différents programmes de recrutement

doivent cibler les niveaux ingénieurs et techniciens supérieurs dans les domaines de la statistique et informatique. La mise à niveau suppose aussi l'amélioration des moyens matériels dont disposent les structures statistiques actuellement. Des améliorations doivent être programmées au niveau des locaux et des moyens informatiques et techniques.

La réalisation de tous ces objectifs au cours du X plan se fera aussi bien par la poursuite ou la rénovation d'opérations statistiques existantes que par la programmation de nouvelles opérations (voir Annexe). En effet sur **436** opérations statistiques programmées (recensements, enquêtes, statistiques administratives..), **42** seront **renovées** et **85** nouvelles opérations sont programmées, le reste, c'est à dire **309** opérations sont des opérations **régulières** à poursuivre. Les opérations nouvelles programmées concernent les domaines faisant partie des axes prioritaires fixés par le programme à savoir les statistiques sur l'emploi et les salaires, le système d'information sur les entreprises, la connaissance de l'état de la conjoncture et de la compétitivité, le développement de certaines statistiques sectorielles et l'amélioration de la dimension genre des statistiques.

Il va de soi qu'une fois adopté le Programme National de la Statistique doit être annualisé pour disposer de **programmes statistiques annuels** par département qui doivent être intégrés dans les différents budgets départementaux. Cette annualisation permettra le chiffrage des **coûts financiers** des programmes annuels et la **budgétisation** de ces coûts.

La crédibilité du système statistique Tunisien est basée sur la Qualité de l'information statistique et la régularité de la diffusion. Pour cela, cette information doit répondre aux critères de l'objectivité et la transparence, la pertinence et la comparabilité et enfin, l'accessibilité et la ponctualité. La réalisation de ces objectifs suppose que l'appareil statistique soit moderne et efficace en disposant de ressources humaines de qualité et de moyens matériels suffisants et performants. Cela suppose aussi l'adhésion de tous les intervenants à la réalisation de ces objectifs. Cela suppose en définitive la promotion et l'ancrage d'une véritable **culture statistique** au niveau de tous les intervenants aussi bien producteurs qu'utilisateurs.